pays de l'or
AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

paysdelor.fr

Sommaire

Notre agglo

A/ L'Agglomération p 4

B/ Attractivité économique p 20

C/ Habitat p 28

D/ Urbanisme appliqué p 34

E/ Développement durable p 38

F/ Eau et milieux aquatiques p 42

G/ Voirie et bâtiments p 52

Services à la population

A/ Restauration collective p 60

B/ Transports et Mobilité p 66

C/ Piscines et Sport p 74

D/ Séniors p 82

E/ Environnement et valorisation des déchets p 88

F/ Enfance et Jeunesse p 102

G/ Emploi et insertion p 114

H/ France services p 118

Notre agglo

A/ L'Agglomération

La démocratie intercommunale

Contexte institutionnel :

Le statut de l'intercommunalité est celui de la Communauté d'Agglomération depuis le 1er janvier 2012. L'entité territoriale se compose de 8 communes : **Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès, Valergues.**

Les compétences exercées par l'Agglomération sont au nombre de 21. L'intercommunalité est gérée politiquement par un Conseil d'agglomération composé de 46 membres. La présidence du Conseil d'agglomération est assurée par Stéphan Rossignol, maire de La Grande Motte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La répartition du conseil communautaire s'établit ainsi : 2 sièges pour Candillargues, 9 sièges pour La Grande Motte, 3 sièges pour Lansargues, 17 sièges pour Mauguio-Carnon , 3 sièges pour Mudaison, 6 sièges pour Palavas-les-Flots, 4 sièges pour Saint-Aunès et 2 sièges pour Valergues.

LE PRÉSIDENT

Stéphan Rossignol, maire de La Grande Motte, est le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or depuis 2014.
A ce titre, il bénéficie d'une délégation de pouvoirs attribuée par le conseil communautaire, qui lui permet de prendre des décisions en son nom avec une plus grande souplesse.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS DÉLÉGATIONS

Pour faciliter l'exercice de ses fonctions représentatives, le président délègue aux 9 vice-présidents des attributions spécifiques.

Le 1er vice-Président, Yvon BOURREL, maire de Mauguio-Carnon, en charge de l'attractivité économique et de l'emploi.

Le 2ème vice-Président, Christian JEANJEAN, maire de Palavas-les-Flots, en charge des eaux et des espaces naturels.

Le 3ème vice-Président, Alain HUGUES, maire de Saint-Aunès, en charge du rayonnement et de l'agriculture durable.

Le 4ème vice-Président, Michel CARLIER, maire de Lansargues, en charge des déchets et de la valorisation.

Le 5ème vice-Président, Jean-Louis BOUSCARAIN, maire de Valergues, en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Le 6ème vice-Président, Anthony MELIN, maire de Candillargues, en charge du territoire et de l'habitat.

La 7ème vice-Présidente, Sophie CRAMPAGNE, adjointe au maire de Mauguio-Carnon, en charge des ressources.

Le 8ème vice-Président, Jean-Louis GOMEZ, adjoint au maire de Palavas-les Flots, en charge des mobilités.

Le 9ème vice-Président, Christian QUESQUE, adjoint au maire de Mudaison, en charge du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

LA COMPOSITION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS EST LA SUIVANTE

→ LE BUREAU

Compétences : politique générale, administration générale, marchés publics
Président : Stéphan ROSSIGNOL
Vice-Présidents : Anthony MELIN (*Candillargues*) ; Michel CARLIER (*Lansargues*) ; Yvon BOURREL et Sophie CRAMPAGNE (*Mauguio*) ; Christian QUESQUE (*Mudaison*), Christian JEANJEAN et JEAN-LOUIS GOMEZ (*Palavas-les-Flots*), Alain HUGUES (*Saint-Aunès*), Jean-Louis BOUSCARAIN (*Valergues*)

→ ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Vice-Président : Yvon BOURREL
Vice-Présidente : Sandrine DUBOIS LAMBERT
Conseillers : Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME Isabelle BERGE, Jean-Paul HUOT, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Laurence NAVARRO, Martine PECCOUX, Jean-Louis BOUSCARAIN, Michel CARLIER, Annie PRUDHOMME, Sandrine ARNAL, Gilles PARMENTIER, Bertrand COISNE

→ EAUX ET ESPACES NATURELS

Vice-Président : Christian JEANJEAN
Vice-Présidente : Florence THOMAS
Conseillers : Marie LEVAUX, André SAUTET, Jean-Paul HUOT, Sonia MARGUERY, Guy REVERBEL, Anne BONNAFOUS, Michel CARLIER, Christian QUESQUE, Sandrine DUBOIS LAMBERT, Anthony MELIN, Marianne PELLETIER, Sandrine ARNAL, Bertrand COISNE

→ RAYONNEMENT ET AGRICULTURE DURABLE

Vice-Président : Alain HUGUES
Vice-Présidente : Marie LEVAUX
Conseillers : Laurence GELY, Joëlle JENIN VIGNAUD, Sophie CAUDAL, Anne BONNAFOUS, Sylvie MARTEL CANNAC, Georges FANDOS, Michel CARLIER, Christian QUESQUE, Sandrine DUBOIS LAMBERT, Laurence NAVARRO, Didier VALETTE, Marianne PELLETIER, Daniel BOURGUET

→ DÉCHET ET VALORISATION

Vice-Président : Michel CARLIER
Vice-Présidente : Anne BONNAFOUS
Conseillers : Frantz DENAT, Laurent TRICOIRE, Bernard REY, Brice BONNEFOUX, Jean-Louis GOMEZ, Georges FANDOS, Monique BOUISSEREN, Annie PRUDHOMME, Jean-Louis BOUSCARAIN, Anthony MELIN, Daniel BOURGUET, Didier VALETTE, Philippe PY-CLEMENT

→ ENFANCE ET JEUNESSE

Vice-Président : Jean-Louis BOUSCARAIN
Vice-Présidente : Monique BOUISSEREN
Conseillers : Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Joëlle JENIN VIGNAUD, Jean-Paul FRAPPA, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Florence THOMAS, Annie PRUDHOMME, Sandrine DUBOIS LAMBERT, Anthony MELIN, Philippe PY-CLEMENT, Marianne PELLETIER, Daniel BOURGUET

→ TERRITOIRE ET HABITAT

Vice-Président : Anthony MELIN
Vice-Présidente : Sylvie MARTEL CANNAC
Conseillers : Frantz DENAT, Laurent PRADEILLE, Sophie CAUDAL, Isabelle BERGE, Guy REVERBEL, Florence THOMAS, Monique BOUISSEREN, Christian QUESQUE, Jean-Louis BOUSCARAIN, Laurence NAVARRO, Didier VALETTE, Bertrand COISNE, Philippe PY-CLEMENT

→ RESSSOURCES

Vice-Présidente : Sophie CRAMPAGNE
Vice-Présidente : Sonia MARGUERY
Conseillers : Caroline FAVIER, Laurent CAPPELLETTI, Bernard REY, Guy REVERBEL, Jean-Louis GOMEZ, Georges FANDOS, Michel CARLIER, Annie PRUDHOMME, Jean-Louis BOUSCARAIN, Laurence NAVARRO, Gilles PARMENTIER, Didier VALETTE, Sandrine ARNAL

→ MOBILITÉS

Vice-Président : Jean-Louis GOMEZ
Vice-Présidente : Laurence NAVARRO
Conseillers : Laurent PRADEILLE, Dominique BALZAMO, Brice BONNEFOUX, Jean-Paul FRAPPA, Guy REVERBEL, Christian JEANJEAN, Alain HUGUES, Monique BOUISSEREN, Annie PRUDHOMME, Sandrine DUBOIS LAMBERT, Gilles PARMENTIER, Daniel BOURGUET, Philippe PY-CLEMENT

→ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vice-Président : Christian QUESQUE
Vice-Présidente : Pierrette ARNIER
Conseillers : Laurent PRADEILLE, Jean-Paul FRAPPA, Sylvie MARTEL CANNAC, Monique BOUISSEREN, Martine PECCOUX, Sandrine DUBOIS LAMBERT, Anthony MELIN

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE 2022

LE PRÉSIDENT

Stéphan ROSSIGNOL
MAIRE DE
LA GRANDE MOTTE

LES 9 VICE-PRÉSIDENTS

1

Yvon BOURREL
MAIRE DE
MAUGUIO-CARNON
Attractivité économique

2

Christian JEANJEAN
MAIRE DE
PALAVAS-LES-FLOTS
Eaux et espaces naturels

3

Alain HUGUES
MAIRE DE
SAINT-AUNÈS
Rayonnement et agriculture durable

4

Michel CARLIER
MAIRE DE LANSARGUES
Déchets et valorisation

5

Jean-Louis BOUSCARAIN
MAIRE DE VALERGUES
Enfance et jeunesse

6

Anthony MELIN
MAIRE DE
CANDILLARGUES
Territoire et habitat

7

Sophie CRAMPAGNE
MAUGUIO-CARNON
Ressources

8

Jean-Louis GOMEZ
PALAVAS-LES-FLOTS
Mobilités

9

Christian QUESQUE
MUDAISON
CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Le 11 juillet 2020, les 46 membres du Conseil d'Agglomération élus à l'issue des élections de mars et juin 2020 ont choisi de réélire Stéphan Rossignol à la tête de l'Agglomération du Pays de l'Or. Un pacte de gouvernance est porté entre les maires des 8 communes ainsi que Madame Sophie Crampagne (adjointe au maire de Mauguio Carnon), Monsieur Jean-Louis Gomez (adjoint au maire de Palavas-les-Flots) ainsi que Monsieur Christian Quesque (adjoint au maire de Mudaison), élu à la suite du renouvellement des élections anticipées de Mudaison en février 2022.
Chaque vice-Président préside la commission afférente à sa délégation et, dans un souci de parité, il est épaulé par une vice-Présidente. Par ailleurs afin que les petites communes du territoire soient mieux représentées, des élus municipaux qui ne sont pas élus communautaires peuvent siéger au sein des commissions.

CANDILLARGUES

Laurence NAVARRO

LA GRANDE MOTTE

Isabelle BERGÉ

Bernard REY

Joëlle JENIN-VIGNAUD

Brice BONNEFOUX

Sonia MARGUERY

LA GRANDE MOTTE

Jean-Paul HUOT

Jean-Paul FRAPPA

Sophie CAUDAL

LANSARGUES

Monique BOUISSEREN

Didier VALETTE

MAUGUIO-CARNON

Caroline FAVIER

Laurent TRICOIRE

Laurence GELY

Laurent PRADEILLE

Patricia MOULLIN TRAFFORT

MAUGUIO-CARNON

Laurent CAPPELLETTI

Dominique BALZAMO

André SAUTET

Marie LEVAUX

Sophie ÉGLÈME

Frantz DENAT

Daniel BOURGUET

Marianne PELLETIER

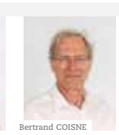
Bertrand COISNE

Gilles PARMENTIER

MUDAISON

Annie PRUDHOMME

Philippe PY-CLÉMENT

PALAVAS-LES-FLOTS

Guy REVERBEL

Anne BONNAFOUS

Sylvie MARTEL CANNAC

Sandrine ARNAL

SAINT-AUNÈS

Martine PECCOUX

Georges FANDOS

Florence THOMAS

VALERGUES

Sandrine DUBOIS LAMBERT

Les compétences

Développement économique
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme pour les communes autres que La Grande Motte, Mauguio - Carnon et Palavas-Les-Flots.

Aménagement de l'espace communautaire
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

Équilibre social de l'habitat
- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

Politique de la ville
- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Accueil des gens du voyage,
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

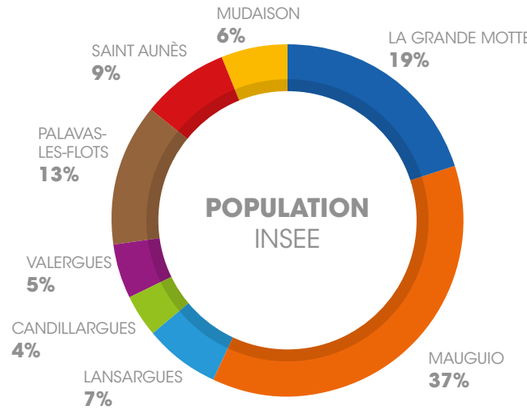

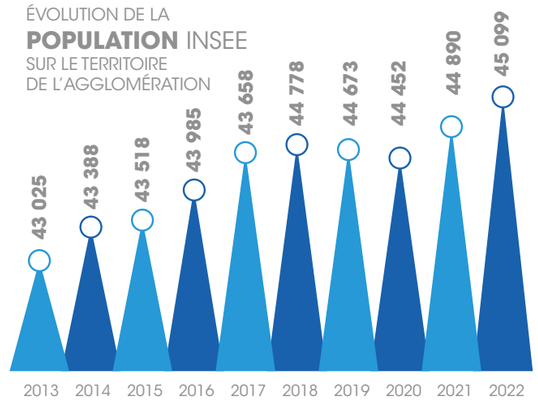

POPULATION INSEE
PAR COMMUNE

MUDAISON	2 825
SAINT AUNÈS	4 026
PALAVAS-LES-FLOTS	5 748
VALERGUES	2 049
CANDILLARGUES	2 003
LANSARGUES	3 096
MAUGUIO	16 714
LA GRANDE MOTTE	8 638

Eau potable : L'Agglomération assure la mise en place, la mise à niveau et le renouvellement des infrastructures du service. Elle délègue l'exploitation des ouvrages à la SAUR et, sur Saint-Aunès, à Véolia.

Assainissement des eaux usées
Comme pour l'eau potable, l'Agglomération assure la mise en place et le renouvellement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées. Elle délègue l'exploitation des ouvrages à la SAUR.
Le contrôle des assainissements non collectifs (appelés également « individuels » ou « autonomes ») est par contre assuré en régie.

Gestion des eaux pluviales urbaines
L'Agglomération assure, depuis le 1er janvier 2020, cette compétence assumée précédemment par les communes. Elle assure la mise en place, le renouvellement et l'entretien des ouvrages publics d'assainissement pluvial en milieu urbain : canalisations, postes de refoulement, fossés et bassins de rétention.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire
Lorsque la Communauté d'Agglomération exerce la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire » et quand son territoire sera couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
Action sociale d'intérêt communautaire
Lorsque la Communauté d'Agglomération exerce la compétence «action sociale d'intérêt communautaire», elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles.

LES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Entretien des poteaux incendie
Nettoyage des plages
Entretien mécanique, nettoyage manuel, mise en place et collecte des bacs de déchets.
Environnement
- Protection et mise en valeur d'espaces naturels sensibles ou remarquables, ne relevant pas de la Gemapi, identifiés par l'assemblée délibérante.
- Lutte contre la pollution pour les actions identifiées par l'assemblée délibérante.
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines pour les actions identifiées par l'assemblée délibérante.
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Lez, des étangs et du Vidourle.
- Gestion, fonctionnement et entretien des ouvrages hydrauliques départementaux, permettant de réguler les apports d'eau douce et salée à l'étang de l'Or.

Les actions de sport à l'école notamment
- L'appui des éducateurs aux séances d'éducation physique et sportive auprès des écoles pré-élémentaires et élémentaires.
- L'apprentissage de la natation et les transports associés pour les enfants des classes pré-élémentaires et élémentaires.
- Le transport pour les sorties éducatives.

Etude et mise en place d'un réseau de télécommunication à haut et très haut débit
Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au titre du droit des sols
Aménagement, entretien et gestion du site de l'aérodrome de Candillargues
Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public des transports urbains

10 ans d'Agglo

En 2022, la collectivité a fêté ses 10 ans en tant qu'Agglomération. L'occasion de revenir sur l'histoire riche du Pays de l'Or, de jeter un regard dans le viseur en passant en revue les projets phares qui ont structuré l'Agglomération et de se projeter dans l'avenir.
Cet anniversaire a été mis en lumière par un nouveau logo créé par le service communication de l'Agglomération et présenté lors d'une conférence de presse en février. La communication sur les différentes actions et compétences de la collectivité a été déclinée avec ce logo qui a été apposé sur tous les supports de communication.
Une soirée organisée le 11 mai 2022 au Mas du Ministre à Mauguio a réuni plusieurs centaines de personnes et a permis aux élus de revenir sur l'aventure « Agglo ». Les convives ont pu se pencher sur l'histoire de la collectivité au travers d'une vidéo dans laquelle sont intervenus les principaux acteurs du passage du Pays de l'Or en Agglomération ainsi que Yvon Bourrel, qui était alors président de la collectivité en 2012 et Stéphan Rossignol, Président de l'Agglomération depuis 2014.

Soutien à l'Ukraine

Le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 plongeant la population ukrainienne dans le désarroi, certains Ukrainiens quittant même leur pays, a ému de très nombreux habitants du Pays de l'Or qui se sont fortement mobilisés en faisant dons de vêtements et matériels de première nécessité. L'Agglomération a soutenu cet élan populaire en mettant ses locaux à disposition de la Sécurité Civile pour entreposer les très nombreux dons. Ainsi ce sont près de 25 tonnes de dons qui ont pu être stockés au siège de la collectivité avant d'être transportés en Ukraine par la Sécurité Civile.

25
TONNES
de dons en partance pour l'Ukraine

Le budget

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est le document budgétaire qui retrace l'ensemble des actions menées au cours de l'année par la communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
Le compte administratif regroupe le budget principal et les 11 budgets annexes de la communauté d'agglomération.
Le compte administratif 2022, consolidé à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), s'élève en dépenses à la somme de 122 264 746 €, et en recettes à la somme de 157 225 245 €. Il fait apparaître un résultat global cumulé positif avant reports de 34 960 499 € (30 788 774 € en 2021). Le résultat net global, après intégration des crédits d'investissements reportés sur l'année 2023 (engagés en 2022 et non réalisés) s'élève à 24 639 164 €.

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or - *Compte administratif 2022*					
	Dépenses de fonctionnement		**Recettes de fonctionnement**		
	Prévu	**Réalisé**	**Prévu**	**Réalisé**	**RÉSULTATS**
Principal	76 889 391	60 520 625	76 889 391	80 862 665	20 342 040
Déchets	11 572 900	11 383 606	11 572 900	12 232 085	848 480
Eau potable	8 568 122	2 325 091	8 568 122	8 740 509	6 415 418
Assainissement	7 226 821	2 805 833	7 226 821	8 236 380	5 430 547
Transports	7 612 634	3 533 350	7 612 634	8 431 361	4 898 011
Piscines	4 372 300	4 209 110	4 372 300	4 209 110	-
Aérodrome	139 535	130 494	139 535	126 511	- 3 983
ZAC Portes de l'Aéroport	7 017 911	2 474 876	7 017 911	2 650 709	175 833
ZA les jasses	889 759	750 010	889 759	750 010	-
TOTAL	**124 289 373**	**88 132 995**	**124 289 373**	**126 239 340**	**38 106 345**
Résultat de fonctionnement				**38 106 345**	

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or - *Compte administratif 2022*					
	Dépenses d'investissement		**Recettes d'investissement**		
	Prévu	**Réalisé**	**Prévu**	**Réalisé**	**RÉSULTATS**
Principal	30 700 833	9 476 519	30 700 833	9 717 509	240 989
Déchets	9 207 345	2 934 130	9 207 345	6 157 211	3 223 081
Eau potable	11 886 804	3 980 877	11 886 804	4 327 392	346 514
Assainissement	13 603 909	8 797 372	13 603 909	5 600 356	- 3 197 016
Transports	626 824	558 288	626 824	605 145	46 858
Piscines	3 276 335	3 091 084	3 276 335	3 159 415	68 331
Aérodrome	114 291	107 794	114 291	16 963	- 90 831
ZAC Portes de l'Aéroport	4 945 434	4 544 438	4 945 434	803 395	- 3 741 042
ZA les jasses	689 759	641 250	689 759	598 519	- 42 731
TOTAL	**75 051 534**	**34 131 751**	**75 051 534**	**30 985 905**	**- 3 145 846**
Solde d'investissement				**- 3 145 846**	

TOTAL	199 340 907	122 264 746	199 340 907	157 225 245	34 960 499
Résultat 2022				34 960 499	

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

L'activité réelle de l'Agglomération est pour l'essentiel réalisée par les agents de la collectivité.
Le budget de fonctionnement qui y est consacré s'élève à près de 50,3 M€. L'Agglomération reverse également à l'Etat et aux communes près de 21,7 M€. Les dépenses sont financées principalement par la fiscalité perçue sur les entreprises et les contribuables, par les recettes des usagers et par les contributions financières de l'Etat et de nos partenaires.

Répartition schématique des dépenses réelles par nature				
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
Charges générales	18 210 247	17 278 219	19 006 723	21 044 817
Charges du personnel	21 759 770	22 026 737	22 905 943	24 080 610
Reversement de fiscalité	22 064 299	21 873 894	22 136 964	21 705 373
Subventions et participations	1 292 347	1 650 296	1 843 152	5 159 976
Charges exceptionnelles	4 512 726	5 304 151	6 617 706	55 415
Annuité de la dette	10 701 274	6 317 149	5 222 809	5 218 058
dont frais financiers	*2 557 676*	*1 481 341*	1 393 643	1 285 575
dont capital de la dette	*8 143 599*	*4 835 807*	3 829 166	3 932 483
Investissement	12 928 586	14 677 363	12 375 045	16 327 248
TOTAL	**91 469 249**	**89 127 808**	**90 108 342**	**93 591 497**

Dont fonctionnement	70 397 064	69 614 637	73 904 131	73 331 766
Dont investissement	21 072 184	19 513 171	16 204 211	20 259 732

Répartition des recettes réelles par nature				
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
Produits des usagers	15 991 479	16 140 123	14 574 381	17 558 917
Contributions internes	2 896 461	2 900 211	3 017 939	3 219 428
Fiscalité et TEOM	47 447 230	47 430 597	48 873 567	52 391 812
Dotations de l'Etat et participations	14 371 682	15 707 836	17 047 612	15 150 457
Autres recettes diverses	2 715 870	2 619 746	2 265 390	3 400 659
Emprunt	4 300 000	96 000	37 500	0
Subventions et TVA	4 324 948	4 611 272	4 267 760	6 041 950
TOTAL	**92 047 669**	**89 505 785**	**90 084 148**	**97 763 223**

Dont fonctionnement	95 388 952	83 422 721	84 798 513	91 721 273
Dont investissement	4 249 181	8 624 948	4 707 272	6 041 950

SUR LA PÉRIODE 2016-2022

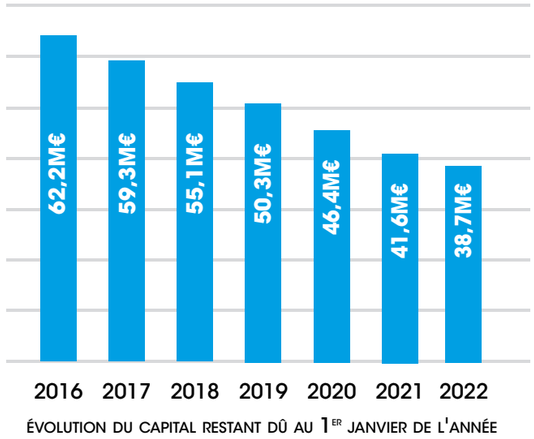

ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE

L'encours de dette diminue depuis plusieurs années. Cette stratégie vise à garantir l'Agglomération et permet de conserver un bon ratio de gestion.

LA RÉPARTITION PAR PÔLE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022

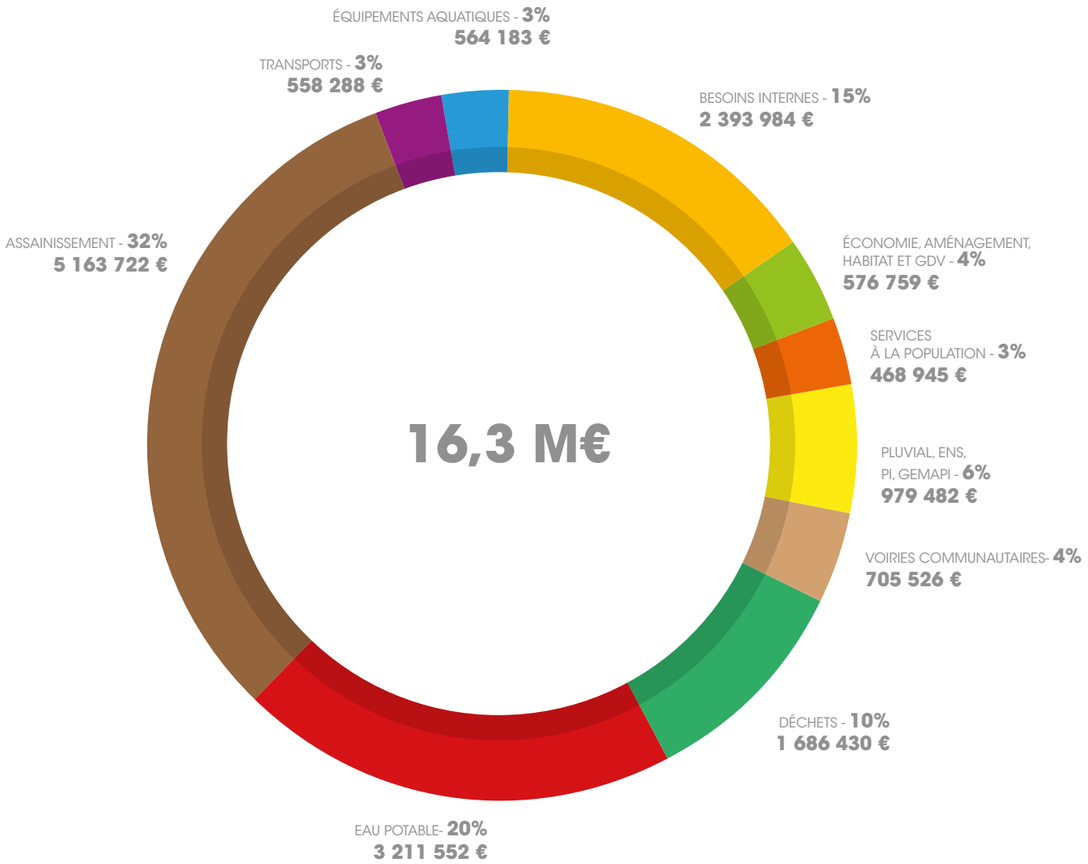

FISCALITÉ COMMUNAUTAIRE

Pour financer ses actions, l'Agglomération lève une fiscalité essentiellement perçue auprès des ménages (TH, FB, TEOM) mais aussi auprès des entreprises (CFE, CVAE). Les taux de fiscalité sont stables.

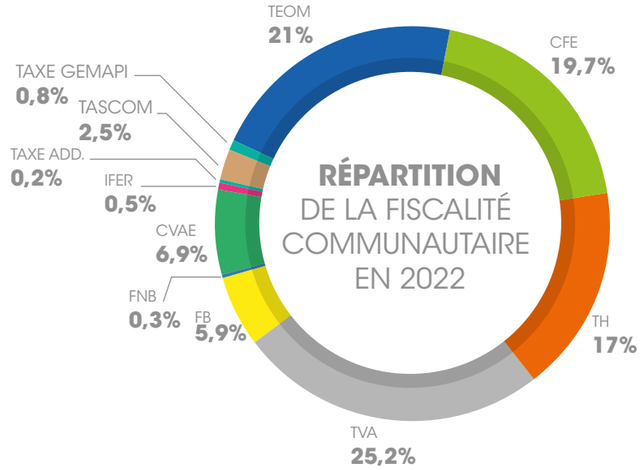

FNB : Foncier Non Bâti
FB : Foncier Bâti
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
TH : Taxe d'Habitation
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

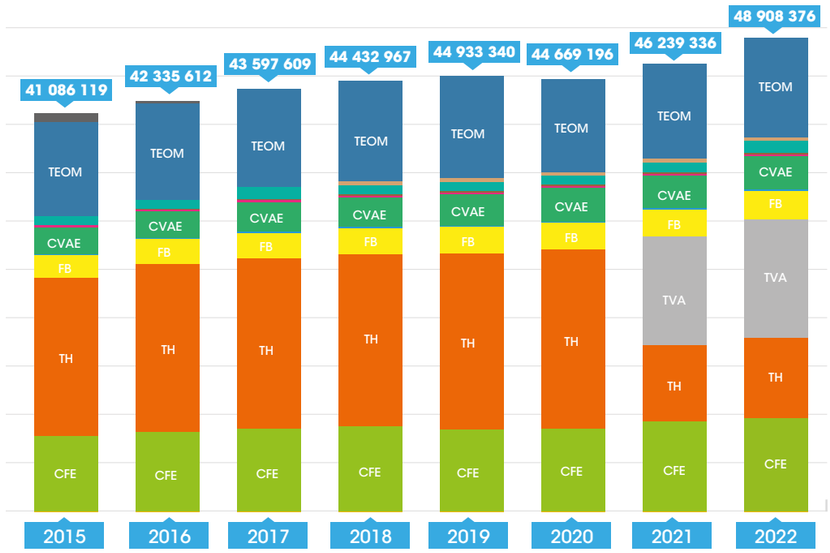

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CFE	7 801 064	8 185 933	8 577 609	8 791 144	8 496 949	8 577 165	9 302 200	9 623 315
TH	16 298 872	17 398 815	17 507 156	17 730 190	18 152 330	18 470 961	7 854 607	8 304 616
TVA							11 239 276	12 316 041
FB	2 354 717	2 547 248	2 646 015	2 724 080	2 700 751	2 741 303	2 751 776	2 880 134
FNB	121 112	124 533	132 343	143 477	143 902	150 891	149 937	148 943
CVAE	2 759 924	2 718 659	3 086 982	3 014 021	3 245 967	3 447 226	3 367 842	3 387 279
IFER	177 206	183 434	183 434	205 968	189 775	194 875	223 446	247 370
Taxe add. FNB	74 140	67 820	91 793	119 374	118 510	136 799	127 127	117 464
TASCOM	871 290	917 472	1 280 305	970 168	1 004 681	926 848	1 023 225	1 241 986
Taxe GEMAPI				401 093	403 176	404 247	400 897	406 684
TEOM	9 748 640	10 007 753	10 091 973	10 333 452	10 477 299	9 618 881	9 799 003	10 234 544
Regul et roles supp	879 154	183 945						
TOTAL	**41 086 119**	**42 335 612**	**43 597 609**	**44 432 967**	**44 933 340**	**44 669 196**	**46 239 336**	**48 908 376**

L'aménagement du territoire

Territoire de contrastes, oscillant entre une plaine agricole et un littoral touristique parmi les plus attractifs de l'Hexagone, la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or a fait de l'aménagement de son territoire un enjeu primordial. Pour cela, l'intercommunalité s'est dotée en 2011 de son premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui lui donne une ligne de conduite pour les 15 prochaines années.

LE SCOT

Créé par la loi SRU, **le SCoT est un document de planification** : un outil de conception et de mise en œuvre d'un projet à l'échelle intercommunale.
Il définit l'évolution et les orientations stratégiques du territoire pour les 15 ans à venir.
Il se fonde sur une **vision globale** du territoire entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

C'est un outil qui permet la mise en cohérence de différentes politiques publiques telles que l'habitat, le transport, le développement économique.

Le SCoT permet d'organiser le développement et l'aménagement futur du territoire en déterminant, au travers de son **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de son **document d'orientations et d'objectifs (DOO)**, l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Par délibération n°CC2019/54 en date du 25 juin 2019, le conseil communautaire a adopté la révision du SCoT qui est opposable depuis le 25 août 2019.

Pour atteindre les objectifs indiqués dans le SCoT, la mise en compatibilité des PLU est nécessaire et devra se traduire par le respect des principes déclinés en termes de :

- Définition des surfaces à consommer pour l'habitat, l'économie ou les infrastructures,
- Nombre de logements à produire que ce soit en renouvellement urbain ou en extension,
- Pourcentage de logements locatifs sociaux à réaliser par opération,
- Densité urbaine à imposer pour les opérations en extension,
- Prise en compte de la carte et des études du programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) du bassin versant de l'Etang de l'Or (étude hydraulique à imposer sur les espaces à construire s'ils sont impactés par le risque).

Vers la zéro artificialisation des sols

La loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 vise à diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et à atteindre la zéro artificialisation nette d'ici 2050. Elle précise les modalités de mise en œuvre par les SRADDET (Schéma Régional D'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), les SCoT et les PLU.

Le SRADDET fixe un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et le décline entre les différentes parties du territoire régional. Cet objectif devra être retranscrit dans le SCOT au plus tard en 2026.

Conformément à cette loi, la conférence des SCoT, instance qui associe l'ensemble des établissements publics des SCOT, s'est réunie le 21 septembre 2022 afin de définir les propositions relatives à la fixation d'un objectif régional et à sa déclinaison en objectifs infrarégionaux.

La stratégie agricole

Depuis 2017, l'Agglomération du Pays de l'Or travaille à l'élaboration de sa stratégie agricole. L'objectif est d'établir un plan d'actions qui couvre l'ensemble des champs d'intervention de l'intercommunalité et des enjeux qu'elle relève.

Notre territoire est souvent qualifié de « jardin de Montpellier ». La qualité des sols de la plaine de Mauguio et des pâturages en bords d'étang font que l'agriculture est une activité emblématique du Pays de l'Or, tant en matière de cadre de vie que d'activité économique.
Secteur dynamique s'il en est, avec des productions très diversifiées, il présente pour autant des défis d'avenir, notamment dans la transmission des exploitations agricoles et l'adaptation au changement climatique. La reconquête de la qualité de l'eau de la nappe passe également par une mutation des pratiques culturales.
C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Agence de l'Eau a apporté un cofinancement à l'étude diagnostique : **la stratégie agricole intercommunale doit permettre de reconquérir la qualité de l'eau tout en répondant aux enjeux économiques, sociaux et climatiques du Pays de l'Or.**

LES CINQ ENJEUX

Le diagnostic a mis en avant cinq enjeux principaux auxquels notre agriculture est confrontée.

- Le premier enjeu est celui de la **préservation** de la santé publique et de l'environnement. Il s'agit de mettre en place des actions pour que l'agriculture participe durablement à la protection et à la reconquête des ressources, de la biodiversité, du paysage et à une alimentation saine.
- Le 2ème enjeu est **économique** : il s'agit de pérenniser, structurer et valoriser la production agricole en Pays de l'Or et de la rendre plus résiliente.
- Le 3ème enjeu identifié est un enjeu **social** : faire bénéficier au plus grand nombre des avantages d'une agriculture saine et durable. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) répond notamment à cet enjeu.
- Le 4ème enjeu est **climatique** : déployer des stratégies d'adaptation au changement climatique. L'agriculture peut également contribuer à l'atténuation des conséquences du changement climatique.
- Enfin, le 5ème et dernier enjeu est lié à la gouvernance : **développer** une approche concertée réunissant agriculteurs, citoyens et autres acteurs du territoire pour partager les ressources et permettre une action optimale des différents acteurs.

Ces 5 enjeux impliquent une nécessaire mutation des modes de consommation et des pratiques, comme pour la plupart des activités humaines confrontées aux grands défis de cette première moitié du XXIème siècle.

Afin de se donner un cap pour la définition d'un programme d'actions à court terme, l'Agglomération a établi plusieurs scénarios à l'horizon 2050, ayant pour point commun la mise en oeuvre de solutions viables et connues, sans faire de pari sur d'hypothétiques révolutions technologiques.

L'ensemble de ce projet de stratégie agricole a fait l'objet de plusieurs phases de concertation avec les agriculteurs du territoire. Les élus adopteront la stratégie agricole courant 2023.

Notre agglo

B/ Attractivité économique

Avec plus de 17 700 emplois et plus de 6 800 entreprises, sur son territoire la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or constitue un bassin économique majeur de l'Hérault, créateur d'emplois et de richesses. Pour autant, le dynamisme démographique et l'attractivité du territoire, y compris auprès d'une population active, nécessitent d'anticiper et de soutenir l'attractivité et le développement économique dans un objectif de création d'emplois.

Avec la fin des dispositifs exceptionnels liés à la crise sanitaire, l'Agglomération a pu reprendre son action visant à accompagner l'implantation et la croissance des entreprises en contribuant à répondre à quatre de leurs besoins principaux :
- Le financement de projets (création, reprise, projets immobiliers),
- Le foncier et l'immobilier,
- Le recrutement
- La notoriété et les partenariats locaux.

Répondre aux besoins de financement

L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

En addition de ce dispositif, l'Agglomération, compétente en matière **d'aide à l'immobilier d'entreprise**, dispose d'un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise permettant d'accompagner les petites, moyennes et grandes entreprises ayant un projet immobilier structurant sur le territoire. Un bonus environnement visant à encourager les investissements immobiliers des entreprises s'inscrivant dans la transition énergétique peut compléter l'aide attribuée. C'est l'attribution d'une aide à l'immobilier par l'Agglomération qui ouvre la possibilité pour les entreprises dont les projets répondent aux critères d'éligibilité régionaux, de recevoir un complément d'aide de la Région. En 2022, trois dossiers de demande d'aide à l'immobilier ont été déposés. Dont un a abouti au vote d'une aide, les deux autres étant incomplets et inéligibles.

	Aides aux projets immobiliers d'entreprises services	Aides aux commerces, artisanats et services
QUI EST ÉLIGIBLE ?	Toutes les entreprises (hors commerces) ayant un projet d'investissement immobilier sur le territoire	Les micro-entreprises (< 10 personnes et <10 M CA annuel) du commerce, de l'artisanat et des services ayant un projet immobilier dans un secteur faisant l'objet d'une opération de requalification ou de renouvellement urbain
QUELS MONTANTS D'INVESTISSEMENTS ?	> 300 000 € HT pour les projets de construction ou d'acquisition de bâtiments neufs. > 200 000€ HT pour des projets d'extension, rénovation.	> 20 000€ HT pour la construction, acquisition, l'extension ou la rénovation de bâtiments à vocation commerciale, artisanale ou de service avec point de vente.
QUELS MONTANTS DE SUBVENTION ?	- 4 à 16% des dépenses éligibles (selon la nature et la localisation du projet), dans la limite de 40 000 € pour les projets inférieurs à 1,5 M€ - 50 000 € au-delà de 1,5 M€.	10% des dépenses éligibles dans la limite de 10 000 € par dossier.
COMMENT OBTENIR L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ?	Remplir le dossier de demande disponible sur le site internet paysdelor.fr et le déposer auprès du service : **Attractivité économique et Emploi, 300 avenue Jacqueline Auriol – Zone Aéroportuaire CS 70040 – 34 137 Mauguio Cedex** **> economie@paysdelor.fr + d'infos par téléphone au 04 67 12 35 03**	
QUAND DÉPOSER SA DEMANDE ?	Les dossiers peuvent être déposés à n'importe quelle période de l'année mais impérativement **avant le démarrage de l'opération.**	
QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?	Le dossier de demande de subvention devra comporter : • Un courrier daté et signé sollicitant l'aide • Une présentation de l'entreprise et de son activité • Une présentation du projet immobilier • Le règlement • Le dossier de demande	

UN PARTENARIAT AVEC IHE

18 PORTEURS DE PROJETS

À travers son partenariat avec la plateforme Initiative Hérault Est, l'Agglomération du Pays de l'Or soutient les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises grâce à l'attribution de prêts personnels à taux zéro, permettant de relever leur capacité d'emprunt auprès des partenaires bancaires.
En 2022, **18 porteurs de projets** du Pays de l'Or ont pu présenter en comité d'agrément leur projet de création, développement ou reprise d'entreprises représentant un enjeu de 40 emplois et un montant total de prêts d'honneurs sollicités de **118 000 €**.

Répondre aux besoins fonciers et immobiliers

Par la création et la gestion des zones d'activité économiques du territoire, totalisant 350 ha, les élus de l'Agglomération créent les conditions nécessaires au développement des entreprises endogènes et à l'implantation d'entreprises exogènes.

De nouvelles zones d'activités économiques voient les premières constructions démarrer, d'autre font l'objet d'études préalables afin de développer les produits fonciers ou immobiliers nécessaires pour des implantations nouvelles.
L'Agglomération poursuit par ailleurs sa politique de requalification et d'extension de ses zones d'activités.

Les secteurs d'extension de zones d'activités sont prévus au SCOT, ces dernières peuvent être menées par la collectivité, par des aménageurs privés, ou encore par la société aéroportuaire dans le périmètre de la concession.

Dans l'objectif de garantir un haut niveau de qualité architecturale et environnementale, une cohérence globale, une optimisation de la consommation foncière et une mutualisation d'espaces et services sur les projets d'ensemble, l'intercommunalité limite la commercialisation de lots à bâtir, préférant la production de locaux clés en mains sur mesure, comme sur le Parc Industries Or Méditerranée (PIOM).

ÉCOPARC SAINT-AUNÈS

- À Saint-Aunès, les études pour une future extension de l'Ecoparc se sont poursuivies.

LES JASSES VALERGUES

- À Valergues, la commercialisation et les constructions des nouveaux locaux des entreprises implantées sur l'extension Sud se sont poursuivies et les premières installations d'entreprises ont eu lieu. La commercialisation du bâtiment multi utilisateurs s'est achevée et a permis la cession définitive du dernier lot au promoteur Cirrus Pegase.

LA LOUVADE MAUGUIO

- À Mauguio sur le secteur de la Louvade et de la pointe de Mudaison des études de requalification et d'extension ont également démarré en 2022.

PARC INDUSTRIE OR MÉDITERRANÉE MAUGUIO

- En 2022, la commercialisation du « Parc Industrie Or Méditerranée » (nom administratif : ZAC des Portes de l'aéroport), située à Mauguio, au sud de la zone de Fréjorgues Est, s'est poursuivie. Cette zone accueille des entreprises de production dans un parc proposant des bâtiments clés en main et un maximum d'espaces et de services mutualisés. En 2022, sont intervenues les cessions définitives des lots 6 et 7 de la deuxième tranche qui verra s'installer à terme les entreprises Sandaya et Arkolia Energies.

+de 1 200
EMPLOIS À TERME SUR LE PIOM

Pour améliorer la desserte routière de ce secteur, une nouvelle bretelle d'accès depuis la route départementale 66 a été créée par l'Agglomération et mise en service fin 2022. En parallèle une nouvelle ligne de bus (ligne 5) est expérimentée depuis mai 2022 et les études pour la création d'une piste cyclable pouvant raccorder la voie verte du Pays de l'Or le long du canal BRL, et l'aéroport se sont poursuivies.

Un emplacement food truck a également été mis en place par l'Agglomération au bout de la rue du Rajol afin de diversifier l'offre de restauration disponible pour les salariés et usagers de la zone, avec une rotation quotidienne de divers food truck.

FRÉJORGUES MAUGUIO

Au nord de la zone de Fréjorgues Est, sur un second secteur d'extension, l'aménagement de Fréjorques Est II *La Mougère* et les constructions se sont poursuivies.

L'aéroport de Fréjorgues poursuit son développement avec la commercialisation d'une plateforme logistique sur la zone de fret et les développements tertiaires et hôteliers qui ont vu le jour le long de la route d'accès à l'aéroport.

En parallèle des extensions et créations de nouvelles zones, l'Agglomération a engagé le projet de requalification des zones existantes de Fréjorgues Est et Ouest.
Le diagnostic détaillé a permis d'identifier **5 axes de travail** :
- La gestion et l'animation des zones
- L'accessibilité et les mobilités internes et externes
- La qualité architecturale et environnementale des bâtiments et espaces publics
- Les services aux entreprises
- Le recyclage foncier au profit d'activités productives

La mise en œuvre du plan d'actions s'est poursuivie.
Un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine a été attribué au groupement Tangram Rougerie – Tecta – Transmobilités, et une mission d'élaboration d'un plan guide et d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines , paysagères et environnementales a pu démarrer.

Une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage en matière d'aménagement durable des zones d'activités économiques du Pays de l'Or a également été confiée au bureau d'études Impulse qui a pu élaborer un référentiel d'aménagement économique durable servant de guide et de référentiel d'évaluation de la qualité environnementale des projets menés sur l'espace public comme sur les espaces privés.

L'animation économique

La politique économique du Pays de l'Or s'attache à favoriser l'interconnaissance des entreprises et de l'écosystème local et à mener des actions de valorisation de son tissu économique. Pour cela, l'intercommunalité s'appuie notamment sur des partenariats étroits et engagés avec les autres collectivités (Région, Département, collectivités voisines…), les organismes consulaires (Chambre d'agriculture, CCI…), les structures d'accompagnement et de financement des porteurs de projets (Plateforme d'Initiative Locale, agence de développement économique Ad'Occ, French Tech Méditerranée...), ainsi que les structures spécialisées dans l'accompagnement et le soutien des demandeurs d'emplois (Pôle Emploi, la Mission Locale d'Insertion, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi…).

LES ECO DU PAYS DE L'OR (ECHANGES CRÉATEURS D'OPPORTUNITÉS)

En 2022, l'Agglomération du Pays de l'Or a ainsi poursuivi l'organisation des ECO du Pays de l'Or, animations permettant aux entreprises du territoire de se rencontrer et d'échanger.
Les objectifs sont de :

- Favoriser l'interconnaissance des entreprises.
- Renforcer leur ancrage territorial.
- Faire connaître l'Agglomération et les services qu'elle propose aux entreprises.

Deux animations qui ont été réalisées les 22 mars et 18 octobre. Une troisième avait été proposée au mois de juin, en partenariat avec l'association sportive de volley à Mauguio qui a été annulée faute d'inscrits.

ÉCO *Échanges Créateurs d'Opportunités*
du Pays de l'Or

DES PARTENARIATS

Dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance des entreprises de son territoire et de leur donner l'occasion d'être mieux connues, reconnues et valorisées localement, l'Agglomération participe à un certain nombre d'animations économiques organisées par ses partenaires comme le Prix de la TPE organisé par la CCI, les Masters de la Lettre M… visant à mettre à l'honneur les entrepreneurs dynamiques du territoire.

En 2022, ces animations ont pu reprendre après avoir été modifiées ou interrompues en raison du contexte sanitaire.
Huit entreprises du Pays de l'Or ont participé au Prix de la TPE 2022. Le gagnant de cette édition a été l'entreprise Co Aventure (Mauguio).
L'Agglomération a développé un programme d'animation complémentaire de proximité.

L'Agglomération du Pays de l'Or travaille en partenariat avec la Métropole de Montpellier, la Communauté de communes du Grand pic Saint Loup et le Pays Cœur d'Hérault pour valoriser les producteurs locaux au sein de la plateforme en ligne BoCal (bocal.montpellier3m.fr/points-de-vente) et à travers l'organisation des "4 saisons de l'agro écologie et de l'alimentation durable".

Notre agglo

C/ Habitat

Depuis le 1er janvier 2012, l'Agglomération du Pays de l'Or a acquis une nouvelle compétence relative à « l'équilibre social de l'habitat ». Face à la très forte croissance démographique dans l'Hérault, l'exercice de cette compétence permet à notre intercommunalité d'améliorer l'offre de logements actuelle et de favoriser la mixité sociale. L'Agglomération peut donc agir pour un habitat de qualité et permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à un logement.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan Local de l'Habitat a été approuvé le 15 avril 2016. Véritable outil stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, il définit les enjeux, les orientations stratégiques et le programme d'actions concrètes à mener sur une durée de six ans, afin d'améliorer l'offre de logements du territoire du Pays de l'Or.

Le 22 septembre 2022, les élus de l'Agglomération ont validé la prorogation de l'actuel PLH et engagé sa révision. L'élaboration de ce nouveau document de programmation est composée de trois phases :

- Un diagnostic analysant la situation existante et les évolutions en cours et un bilan du précédent PLH sera également dressé
- La définition des orientations
- Un programme d'actions

Ce travail est mené avec l'appui du groupement Guy Taïeb Conseil-Foncéo-Citéliance.

En décembre 2022, le comité de pilotage réunissant notamment les élus du territoire, les services de l'État, la Région, le Département, mais aussi les territoires voisins, a ainsi validé le bilan du précédent PLH et le diagnostic suite à plusieurs réunions de travail et entretiens réalisés préalablement à ce comité de pilotage.

Le logement social

AIDES À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Conformément à son règlement d'intervention en faveur de la production de logements locatifs sociaux, l'Agglomération a pu soutenir, en 2022, la réalisation de 15 logements sociaux au travers de 20 000 € de subventions pour 5 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

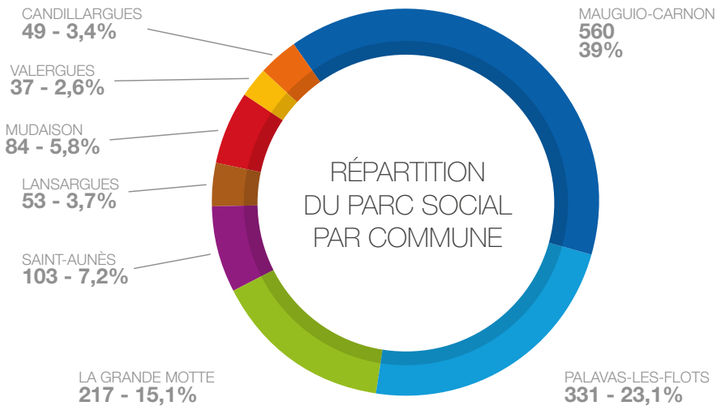

1434
LOGEMENTS SOCIAUX
SUR LE TERRITOIRE

L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'Agglomération a approuvé la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) par délibération n° CC2017/70 du 31 octobre 2017. Ces outils ont pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et les réservataires, et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.
Un exercice partenarial étroit, orchestré avec l'appui du bureau d'études Sémaphores, attributaire du marché d'assistance, a permis de déterminer 4 orientations stratégiques validées lors de la CIL du 6 septembre 2019 :

- Agir sur les équilibres territoriaux et de peuplement
- Garantir l'accès au logement et au relogement des publics prioritaires
- Mieux prendre en compte les demandes de mutation
- Suivre et évaluer la stratégie de peuplement

Par ailleurs, dans le cadre du PPGDID, il a été acté la création d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) qui permettra, tel un guichet de proximité, d'enregistrer les demandes de logement social directement sur le territoire et d'offrir aux demandeurs une information homogène sur l'attribution de logement social en général et sur leur demande en particulier.

Depuis août 2020, l'Agglomération du Pays de l'Or est devenue guichet enregistreur pour les demandes de logement social.
En 2022, ce guichet de l'Agglomération a enregistré 240 demandes sur l'ensemble du territoire.

	Année 2022				
	CCAS Mauguio	CCAS La Grande Motte	CCAS Palavas-les-Flots	Service Habitat POA	Total
Enregistrement première demande	46	-	46	60	152
Renouvellement d'une demande	29	12	26	36	88

L'accession abordable : le prêt 0% POA

Conscient des besoins qui se faisaient ressentir sur le territoire et désireux de s'engager dans une politique efficace en matière d'accession à la propriété, le Conseil Communautaire a, par délibération du 11 avril 2019, adopté un dispositif permettant de développer une accession abordable en faveur des ménages modestes sur le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or : **le prêt 0% POA**.

Ce dispositif permet, à la fois, l'accueil des ménages primo-accédants et offre, par ailleurs, la possibilité d'un parcours résidentiel à des ménages locataires qui n'arrivent pas à trouver une offre en accession adaptée à leurs ressources. Il permet, en outre, d'assurer une mobilité suffisante dans le parc locatif social pour pouvoir répondre à la demande et aux besoins.

Principe du dispositif prêt 0% POA : un prêt de 20 000 € remboursable sur 15 ans maximum et dont les intérêts sont pris en charge par l'Agglomération du Pays de l'Or.

En 2022, 5 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable pour l'obtention d'un prêt 0% POA.
À ce titre, la participation versée par l'Agglomération s'élève à 996,25€.

Un prêt de
20 000€
REMBOURSABLE
sur 15 ans maximum

L'aide à la rénovation

Par délibération n° CC2018/97 en date du 31 octobre 2018, l'Agglomération a validé sa participation au Plan d'Intérêt Général porté par le Département de l'Hérault au titre de sa délégation des aides à la pierre de l'ANaH (Agence Nationale de l'Habitat). Ce dispositif vise une requalification de l'habitat ancien dans le parc privé afin de :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Améliorer l'autonomie des occupants
- Lutter contre la vacance des logements notamment dans les centres anciens,
- Miser sur le marché de logements à loyers conventionnés.

53
PROPRIÉTAIRES
ont bénéficié
de la subvention
de l'Agglomération

Initialement prévu jusqu'au 10 février 2022, le dispositif a été prorogé jusqu'en février 2024 et les objectifs ont été revus à la hausse en 2021.

La part ingénierie (instruction et animation des permanences) réclamée pour clôturer le PIG n°1 passe de 6 146 € à 9 787 € en 2021 et à 14 724 € par an pour le PIG n°2 (en intégrant un dispositif intéressant pour soutenir les locataires confrontés à des bailleurs indélicats).

La partie dédiée aux subventions pour les travaux (en complément des aides de l'ANaH et du Conseil Départemental de l'Hérault) sont restées à 65 046 € par an.

En 2022, 53 propriétaires (51 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs) ont bénéficié de la subvention de l'Agglomération du Pays de l'Or pour des travaux correspondant aux enjeux définis ci-dessus et pour un montant total de 29 646,35€.

LE GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION

Le partenariat avec l'association Géfosat, qui porte le service public de la rénovation énergétique appelé Réov/Occitanie se poursuit. Ce service propose un conseil gratuit sur des questions techniques et financières sur les travaux d'économie d'énergie dans l'habitat de manière neutre et indépendante.
Une permanence téléphonique et sur rendez-vous est ouverte aux habitants du territoire.

En 2022, 260 rendez-vous ont été réalisés dont 76 de conseils personnalisés.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF VOLTALIS

En 2022, l'Agglomération du Pays de l'Or a soutenu l'action de déploiement du dispositif Voltalis qui propose aux particuliers de s'équiper de boîtiers d'économie innovants et 100% gratuits. Ainsi, 168 boîtiers ont déjà pu être installés.
Ceci a permis l'effacement de 23 MWh d'électricité et d'éviter 19 tonnes de CO2.

Gratuit
Les boîtiers, leur installation et les outils innovants de suivi et de pilotage des consommations sont 100% gratuits et sans engagement !

Économique
Réalisez jusqu'à **15%** d'économies sur votre consommation annuelle d'électricité, quel que soit votre fournisseur.

Écologique
Réduisez jusqu'à **70%** vos émissions de CO_2 en aidant à limiter le recours aux centrales thermiques d'appoint.

Connecté
Suivez votre consommation et pilotez votre chauffage à distance depuis une application dédiée.

Les aires d'accueil des gens du voyage

Conformément à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage le Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage de l'Hérault (SDAHGV) a été approuvé le 29 janvier 2019.
Ce dernier n'impose aucune construction supplémentaire pour l'accueil des gens du voyage sur le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Les 2 aires de grand passage existantes, situées dans les communes de Mauguio et La Grande Motte, permettent d'accueillir respectivement 200 caravanes et 50 caravanes.

Les tarifs en 2020 sont passés à 3 € par jour et par caravane à Mauguio et à 6 € à La Grande-Motte. Le montant de la recette pour l'année 2022 s'élève à 14 412€.

En 2022, l'Agglomération du Pays de l'Or s'est engagée à soutenir financièrement l'association Gammes à hauteur de 2500€ pour la réalisation de ses missions d'organisation, de gestion des grands passages et de médiation avec les gens du voyage.

Notre agglo

D/ Urbanisme appliqué

Dans le cadre de la compétence urbanisme détenue par les communes de l'intercommunalité, les villes de Candillargues, Lansargues, Mauguio-Carnon, Mudaison, Palavas les Flots, Saint-Aunès et Valergues ont souhaité confier à l'Agglomération l'instruction des autorisations d'urbanisme des actes relatifs à l'occupation du sol (permis d'aménager, certificat d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, autorisation de travaux).

Au cours de l'année 2022, 3 252 dossiers ont été instruits par le service urbanisme appliqué de l'Agglomération repartis en 1898 certificats d'urbanisme, 364 permis de construire, 15 permis d'aménager, 36 permis de démolir, 890 déclarations préalables et 49 autorisations de travaux ERP (Établissements Recevant du Public)

Le 1er janvier 2022, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme, plateforme de dépôt en ligne des demandes, a été ouvert à l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Sur l'année 2022, 1434 dossiers ont été déposés de manière dématérialisée.

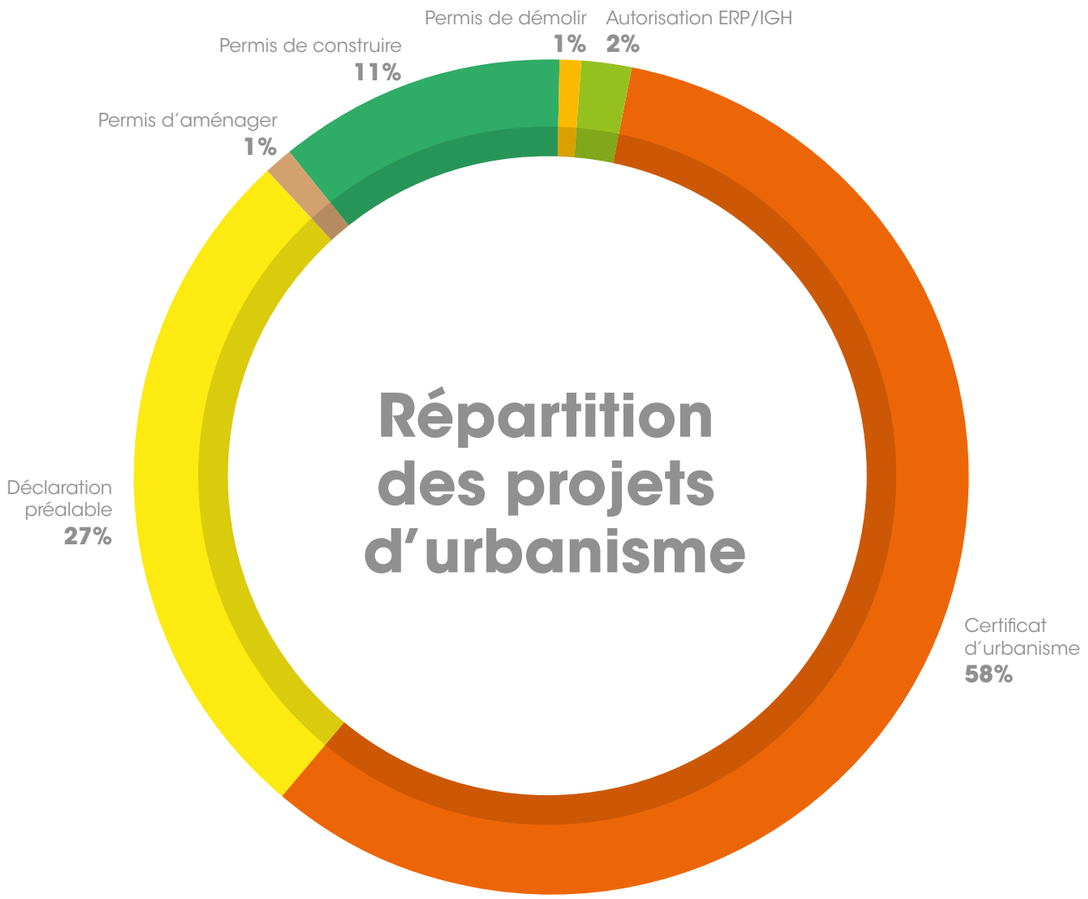

Notre agglo

E/ Développement durable

En 2015, l'Agglomération a adopté son plan d'actions des démarches développement durable élaboré autour de trois projets : un Agenda 21, démarche globale de développement durable, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), une démarche de labellisation CIT'ERGIE.

Cet engagement a permis à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or de devenir **Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)** et d'être signataire des conventions d'attribution des fonds dédiés au financement d'actions en juillet 2016.

Grâce à ces financements, un certain nombre de moyens nouveaux ont pu être déployés pour définir une politique et des actions ambitieuses en faveur d'une réduction significative de l'utilisation des énergies fossiles à très forte empreinte carbone. L'Agglomération s'est engagée de façon concomitante dans le processus de labellisation **CIT'ERGIE** qui se focalise sur la prise en compte des questions air énergie climat dans le fonctionnement et dans ses compétences, en vue de faire reconnaître à l'échelle européenne et nationale son action.

Plus récemment, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or a été signataire d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) porté par l'Ademe, afin de poursuivre et d'accélérer les efforts engagés dans la transformation écologique du territoire.

Plan Climat Air Energie Territorial

Le 30 octobre 2019, l'Agglomération a approuvé son nouveau plan d'actions des démarches développement durable. Ce projet a été soumis pour avis au Préfet, à l'Autorité Environnementale et à la Région avant son approbation définitive.
Ce projet ambitieux vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur son territoire et à le préparer aux impacts du changement climatique, tout en garantissant une qualité de vie des habitants.
Ainsi, le PCAET de l'Agglomération du Pays de l'Or s'est fixé des objectifs à 2050 pour répondre à la stratégie énergétique et climatique nationale :

RÉDUIRE
de 54%
les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à leur niveau de 2015

RÉDUIRE
de 40%
la consommation d'énergie finale du territoire par rapport à 2015

PORTER
à 66%
la couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables.

L'Agglomération du Pays de l'Or a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional de l'ADEME : aujourd'hui mon territoire, un mandat pour agir ». L'Agglomération a ainsi été retenue pour bénéficier d'une sensibilisation pour ses élus sur la transition énergétique qui a eu lieu le 12 février 2021.

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires. La contractualisation est le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour **réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de l'Or** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.
En 2021, l'Agglomération a saisi l'opportunité laissée par le gouvernement pour élaborer son propre Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). L'intercommunalité et l'ensemble de ses communes ainsi que la population, à travers le Conseil de Développement (instance de participation citoyenne mise en place dans le cadre du projet de territoire), se sont mobilisées pour élaborer un CRTE « pragmatique ». Il est construit autour des objectifs de développement économique, de transition écologique et de cohésion sociale.

Le plan d'actions du CRTE du Pays de l'Or comprend 130 fiches actions dont 57 fiches proposées par les communes membres. Il permet à l'Agglomération d'avoir une vision globale et consolidée du développement du territoire. Il est la déclinaison opérationnelle du Projet de Territoire « Pays de l'Or 2030. »

Contrat d'Objectif Territorial

L'Agglomération a contractualisé en 2022 avec l'Ademe, afin de bénéficier d'un appui technique et financier renforcé. Divisé en deux phases le COT est destiné aux EPCI qui possèdent des leviers pour mener la transformation écologique portant sur les politiques climat air énergie et économie circulaire.

La première phase vise à établir un état des lieux des actions menées sur le territoire et un plan des actions qui seront mises en œuvre lors de la phase 2, avant des audits finaux. La phase 2 du COT est renouvelable et vise à favoriser la progression de la collectivité, en lui permettant d'être accompagnée sur une durée de 4 ans au total.
Le COT permet également de faciliter la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique permettant de valoriser les actions menées.

Focus sur le label territoire engagé transition écologique (ex-label cit'ergie)

Ce label a été le marqueur des avancées et des efforts réalisés depuis 5 ans par l'intercommunalité depuis son engagement dans le processus.
Il a également servi d'alerte durant les premières années de mise en œuvre de la démarche permettant à certains moments de réajuster le programme et les moyens alloués.

Ses efforts ont été récompensés car la Commission Nationale du Label climat-air énergie, réunie mercredi 20 novembre 2019, a accordé le label climat-air énergie à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Elle se retrouve désormais parmi les 42 collectivités en France à avoir décroché le label sur 193 collectivités engagées.

L'Agglomération a été officiellement labellisée climat-air énergie le mercredi 29 janvier 2020 à Bordeaux au cours des Assises Européennes de la transition énergétique.

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

Notre agglo

F/ Eau et milieux aquatiques

Au-delà d'une simple compétence, l'Agglomération du Pays de l'Or et l'eau connaissent un destin intimement lié. L'eau dessine ainsi le paysage du territoire entre l'Étang de l'Or et ses 30 km2, la mer Méditerranée et ses 18 km de littoral, la nappe du Villafranchien qui alimente les captages en eau potable, les cours d'eau du bassin versant, les marais qui émaillent les zones humides. L'eau représente ainsi un double intérêt pour le Pays de l'Or, enjeu constitutif de la diversité des milieux naturels du territoire d'une part et source de l'eau potable d'autre part.
Sous le terme générique « eau », pointent diverses réalités liées à des compétences intercommunales. En découlent de nombreuses missions assurées par les services de l'Agglomération du Pays de l'Or que l'on peut lister de la manière suivante : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, évacuation et traitement des eaux pluviales, suivi des eaux de baignade, gestion des espaces naturels, et en particulier des zones humides et enfin des actions en faveur de la qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable

L'intercommunalité, qui s'est en partie construite autour des problématiques d'alimentation en eau potable, bénéficie d'un service de très grande qualité. L'eau potable distribuée sur le territoire provient d'eaux brutes de trois origines différentes : l'eau du Rhône via le canal du Bas-Rhône qui fournit près de 80 % des volumes prélevés, la nappe du Villafranchien (appelée également nappe de Mauguio-Lunel) par l'intermédiaire d'une dizaine de captages répartis sur toute la plaine, et la source du Lez pour la commune de Saint Aunès. Ces eaux brutes sont essentiellement traitées dans l'unité de Vauguières-le-Bas, avant d'être mises en distribution. Cette station, dont la capacité de production est dimensionnée pour 300 000 habitants, permet de répondre aux pics de consommation générés par la population estivale notamment à La Grande Motte, à Carnon et à Palavas-les-Flots. Elle est le point de départ d'un réseau d'adduction d'eau potable s'articulant autour de deux antennes principales, la première desservant le littoral, la seconde alimentant les communes de la plaine melgorienne. L'ensemble de ces ouvrages est exploité par une société fermière, la Saur, hormis sur Saint-Aunès dont la gestion des réseaux est assurée par la société Véolia.

356
KM DE RÉSEAUX

29 000 m³
PRODUITS PAR L'USINE DE VAUGUIÈRES LES JOURS DE POINTE

19 300
BRANCHEMENTS EAU POTABLE

48 600
CLIENTS

Le prix TTC facturé pour l'eau potable et l'assainissement collectif en 2022 (pour un volume moyen consommé de 120 m³) est uniforme sur l'ensemble de l'Agglomération. Il s'élève à 4,40 €/m³.

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'EAU POTABLE

- Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du surpresseur de Palavas-les-Flots.
- Première phase de travaux complémentaires de sécurisation portant sur les réservoirs AEP de Boirargues, Mudaison et Lansargues.
- Achèvement des travaux de la vitesse variable en périodes hivernale et estivale au surpresseur de La Grande Motte.
- Démarrage des travaux pour l'aménagement du nouveau forage des Treize Caires.
- Révision de la Déclaration d'utilité publique des captages des Teizes Caire
- Etablissement d'une convention de recherche appliquée avec le BRGM pour la prospection d'eau potable dans les calcaires profonds.
- Poursuite de diverses études complémentaires nécessaires avant la réalisation des travaux d'amélioration de l'usine de Vauguières et ajustement de l'avant-projet pour intégrer 8000 m³ de stockage supplémentaire pour les besoins de Montpellier Méditerranée Métropole.
- Travaux de mise en conformité du local chlore sur l'usine de Vauguières.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

En 2022, afin d'assurer la pérennité des réseaux et permettre la desserte de nouvelles opérations, le service des eaux a procédé au renouvellement de 1 120 ml de canalisations d'eau potable, et à l'extension de 540 ml de réseaux (opérations gérées par l'Agglomération, hors ZAC).
Les renouvellements des réseaux d'eau potable ont porté sur les rues Estève, des Sophoras, de l'hôtel de ville et l'avenue René Guiraud à Lansargues, la rue Arnassère à Mauguio, la rue de la Plage à Carnon, la rue du Port à La Grande Motte.

Le traitement des eaux usées

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'EAUX USÉES

- Réutilisation des eaux usées traitées : achèvement de la pose des 2500 ml de réseau de transfert d'eau traitée entre la station d'épuration de La Grande Motte et le golf communal et démarrage des travaux de construction des deux surpresseurs sur la station d'épuration et le golf.
- Achèvement de l'expertise judiciaire pour la reprise des dégradations sur les bétons de la station d'épuration de La Grande Motte. Signature d'un protocole de prise en charge des travaux
- Amélioration de l'accès aux équipements de prétraitement de la station d'épuration de Candillargues.
- Achèvement de l'étude pour la réduction des sulfures sur la commune de Palavas-les-Flots.
- Reprise des études pour la reconstruction du poste de refoulement principal de Carnon
- Démarrage de la mission de maitrise d'œuvre pour la reconstruction du poste de refoulement du Palais des Congrès à La Grande Motte

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'Agglomération du Pays de l'Or a mené en 2022 de nombreuses opérations de renouvellement des réseaux d'eaux usées, en vue d'en assurer leur pérennité.
Le service des eaux a procédé au renouvellement de 320 ml de réseaux, et à l'extension de 312 ml de réseaux (opérations gérées par l'Agglomération, hors ZAC).
Les renouvellements des réseaux d'eaux usées ont porté sur les rues Estève, des Sophoras, de l'hôtel de ville et l'avenue René Guiraud à Lansargues, et la rue de la Plage à Carnon par exemple.

Au total, ce sont **1400 mètres linéaires de réseaux** qui ont été renouvelés en **2022** tandis que le linéaire de réseaux a été augmenté de 3850 ml pour la desserte de nouveaux logements (opérations gérées par l'Agglomération, hors ZAC).

1400
MÈTRES LINÉAIRES DE RÉSEAUX
ont été renouvelés

La reconquête de la qualité de l'eau souterraine

La mise en œuvre du nouveau programme d'actions « captages » pour la reconquête de la qualité de l'eau souterraine s'est poursuivie en 2022. Ce programme porte sur la période 2021-2027, année échéance de la directive cadre sur l'eau. Il concerne les 10 captages d'eau potable de l'Agglomération et fait suite à un premier programme s'étant déroulé de 2011 à 2020.

Afin de piloter au mieux la mise en œuvre du programme d'actions, le suivi renforcé de la qualité de l'eau souterraine a été maintenu. Les résultats appellent à une forte vigilance et un renforcement des actions : seuls 60% des captages respectent les limites de qualité nitrates et pesticides en 2020/2021, alors que cette part atteignait 80% en 2019.
La maîtrise des usages fonciers constitue l'axe central du nouveau programme afin d'assurer une reconquête efficace et la plus pérenne possible. 8 ha ont été acquis en 2021 autour des captages, mais aucune nouvelle acquisition n'a pu être réalisée en 2022. Les terres acquises seront mises en fermage auprès d'agriculteurs dans le cadre de baux à clauses environnementales.
Une nouvelle convention d'accompagnement technique des agriculteurs avec la Chambre d'agriculture et le Civam Bio a été établie en 2022. Sa mise en œuvre devrait débuter en 2023 dès la validation du programme par l'Agence de l'eau. Ce dispositif permettra d'accompagner les agriculteurs souhaitant engager une transition vers l'agriculture biologique, améliorer le pilotage de la fertilisation ou développer les alternatives aux pesticides. Des diagnostics et des conseils techniques seront ainsi proposés.

Le projet de boisement lancé en 2020 autour de captages d'eau potable afin de les protéger des pollutions aux nitrates et aux pesticides a été finalisé fin 2021 et son suivi s'est poursuivi en 2022 avec notamment la nécessité de renforcer l'arrosage face à la sécheresse. Celle-ci a entraîné la mortalité d'une partie des plants et leur remplacement. Pour rappel, 3,4 ha et 2,2 km de haies avaient été plantés.

Le travail initié avec le service restauration collective pour l'approvisionnement des cantines en produits biologiques locaux s'est poursuivi. La démarche transversale étendue à l'ensemble des services de l'Agglomération pour l'élaboration d'une stratégie agricole propre au territoire du Pays de l'Or (voir page 18) s'est poursuivie en 2022 et devrait aboutir à l'adoption d'une stratégie en 2023. Cette dernière prévoit notamment un renforcement de l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.

Le projet de boisement s'est poursuivi en 2022

Espaces naturels

L'Agglomération du Pays de l'Or intervient dans l'acquisition, la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles, littoraux et non littoraux. Elle assure ainsi la gestion du lido du Petit et du Grand Travers sur la frange littorale, et d'une dizaine de marais et plans d'eau répartis sur le pourtour de l'étang de l'Or. Elle intervient également sur les étangs palavasiens. L'ensemble de ces sites naturels à forts enjeux environnementaux sont soit propriété du Conservatoire du littoral, soit propriété communale.

Les actions menées sont variées :
- Gestion hydraulique des échanges d'eau entre les marais, les étangs et les cours d'eau.
- Réalisation de travaux en espaces naturels pour la réouverture des milieux, l'entretien des ouvrages hydrauliques, la lutte contre les espèces envahissantes.
- Réalisation des suivis écologiques indispensables au pilotage de la gestion.
- Missions de police de la nature et de garderie des sites.
- Elaboration des plans de gestion.
- Education à l'environnement auprès de la population.

Ces actions répondent à un objectif général de protection et de reconquête des habitats naturels tout en y maintenant les usages traditionnels.

Elles permettent ainsi de préserver ou recréer des sites de nidification essentiels pour les oiseaux migrateurs. Ces sites sont pour certaines espèces d'importance nationale.

Des zones naturelles abîmées par d'anciennes pratiques ou par leur surfréquentation ont été restaurées. Ce fut notamment l'objectif des travaux effectués en 2014-2015 sur le lido du Petit Travers, avec la suppression de la route de bord de mer qui constituait un obstacle à l'équilibre du système dunaire, et le remplacement de près de 18 km de parcours anarchiques à travers dunes par 3 km de cheminements bien matérialisés.

Elles pérennisent enfin des usages pastoraux à la fois respectueux des enjeux environnementaux et gages du maintien des traditions et paysages qui les accompagnent.
L'année 2022, sur les marais situés au nord de l'étang, a porté principalement sur des actions courantes de gestion en continuité avec celles menées les années précédentes, notamment la réalisation de travaux hydrauliques.

L'élaboration du premier plan de gestion du marais de Plagnol s'est poursuivie en 2022 avec la proposition de scénarios de gestion.

Sur le lido au niveau du Grand Travers, un arrêté municipal de La Grande Motte a permis d'instituer une réglementation du site à même de répondre aux enjeux de dégradation des sites naturels par le piétinement et de prévenir le risque incendie. Un arrêté similaire a été pris fin 2022 par la commune de Mauguio-Carnon. Sur le Petit Travers, l'Agglomération a assuré la gestion du site dans son intégralité (entretien des accès au site, collecte des déchets, entretien des toilettes sèches, bâches de sécurité incendie) et prépare, avec le Conservatoire du littoral, un deuxième projet de renaturation visant à résoudre les problèmes constatés sur le Petit Travers, principalement liés à la circulation, et à étendre l'action menée sur le Grand Travers.

Sur l'ensemble des sites, le service espaces naturels a assuré un effort de surveillance plus important que les années passées, avec un contexte sanitaire qui a conduit à une fréquentation accrue sur certaines périodes.

Enfin, le service des espaces naturels a poursuivi l'élaboration de son schéma directeur des espaces naturels du Pays de l'Or, document stratégique établi aux termes de plus de 12 ans de gestion et visant à ajuster les modalités d'intervention pour les années à venir, notamment au regard des évolutions attendues avec le changement climatique. Ce travail se prolongera sur 2023 et 2024.

Hydraulique et usages péri-urbains

ASSAINISSEMENT PLUVIAL

L'Agglomération porte la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) depuis le 1er janvier 2020. Le service pluvial intervient pour les opérations d'entretien des ouvrages, de renouvellement et de renforcement des réseaux. Ces opérations ont représenté près de **1 100 000 € de dépenses en 2022.**

Les deux principales opérations de 2022 ont concerné sur La Grande Motte, le renforcement du réseau pluvial du quai Pompidou évacuant vers le port les eaux collectées sur 20 ha de centre ville. Une canalisation en diamètre Ø1000 mm a été posée en parallèle de la canalisation existante en Ø1200 mm. Ces travaux s'inscrivent dans le projet Ville Port porté par la commune.

En amont de l'exutoire, une imposante chambre où viendra se loger un filet pour piéger les macrodéchets (plastiques, canettes, bouteilles, mégots…) sera mise en place au premier trimestre 2023 et évitera que ces déchets se retrouvent en mer. Le coût de ce nouvel ouvrage est de 430 000 €HT.
Un dispositif similaire sera mis en place sur l'exutoire pluvial principal de Carnon situé au niveau du quai Auguste Meynier (montant des travaux issu de la consultation : 300 000 €HT).

À Lansargues, le renforcement du réseau pluvial de la route de l'Arboras.
Un caniveau a été mis en place en cohérence avec la capacité hydraulique du réseau de la RD110 en aval ; il présente une meilleure capacité d'évacuation que le fossé d'origine et en supprime les nombreuses contre-pentes. Ce réseau est désormais sécurisé par une glissière en bois qui évitera les accidents de circulation en cas d'inondation par ruissellement sur le secteur.

Le service pluvial a été également sollicité pour l'instruction de 120 permis de construire.
Il accompagne les pétitionnaires dans le choix de méthodes d'évitement, de réduction et de compensation de l'imperméabilisation conformément à la règlementation en vigueur et dans les besoins de raccordement aux réseaux.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC assure les missions principales suivantes :
- Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes.
- Le contrôle de conception et de bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.

Le territoire de l'Agglomération comprend environ 1000 installations d'assainissement non collectif. Sur l'année 2022, le SPANC a effectué le contrôle de 191 installations existantes et instruit 35 dossiers de conceptions (réhabilitation ou constructions neuves) dont 23 ont abouti à des travaux avec suivi de bonne exécution.

LE SUIVI DES EAUX DE BAIGNADE

L'Agglomération assure un suivi de la qualité des eaux de baignade des trois communes littorales (Palavas-les-Flots, Mauguio-Carnon, La Grande Motte) en complément des mesures régulièrement réalisées par l'Agence Régionale de la Santé sur la période estivale. Plus de 80 prélèvements et mesures bactériologiques ont été effectués sur la saison 2022 par le service. Ces mesures, corrélées avec les conditions météorologiques de précipitation et de vent, servent à assurer une gestion dite active des eaux de baignade, c'est-à-dire à aider la prise de décision par les communes en cas de pollution supposée.

De rares fermetures préventives de plages situées à l'embouchure du Lez ont été effectuées en raison de quelques épisodes pluvieux significatifs en fin de période estivale. Ces dispositions ont permis de protéger les usagers de risque de pollutions.

Les eaux de baignade ont toutes été classées en QUALITÉ EXCELLENTE sur 2022

La défense contre les inondations et la mer

L'Agglomération du Pays de l'Or est titulaire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle assure ainsi la gestion et les travaux sur les cours d'eau du territoire et elle intervient sur la défense contre la mer.
En 2022 le service a suivi les projets suivants :

- Travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau, délégués au SYMBO pour le bassin de l'Or et au SYBLE pour le bassin du Lez : ces travaux ont porté sur 40 km de cours d'eau en 2022.

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour le renforcement de la digue de la Balaurie.
  Elle s'effectue sur la base de la solution retenue avec la commune et le Département, correspondant à un positionnement le long de la route départementale et un raccordement sur le mur antibruit projeté.

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection de Candillargues contre les crues du Bérange. Plusieurs variantes d'aménagement ont été étudiées et comparées, y compris en vue de mieux protéger l'amont du territoire sur Mudaison. Les études de conception se poursuivent sur la base d'une protection rapprochée, proche de celle qui avait été pré-dimensionnée dans le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

- Démarrage de la maîtrise d'œuvre des travaux de protection de Lansargues contre les crues de la Viredonne.

- Engagement d'un diagnostic des barrages antisel, en préalable à la définition de travaux de réhabilitation.

- Etudes complémentaires à la définition des systèmes d'endiguement, avec un focus sur l'aléa submersion marine pour Carnon et La Grande Motte et l'analyse de scénarios de protection.

- Projet de travaux de protection du littoral au Petit Travers, au niveau de l'entrée de ville de Carnon.
  Le projet porte sur la réalisation d'épis dégressifs et l'engraissement de ces derniers avec du sable prélevé sur La Grande Motte. L'enquête publique a eu lieu durant le second semestre 2022. Des diagnostics subaquatiques complémentaires ont été demandés ; ils se poursuivent sur 2023.

- Aboutissement de la démarche de concertation pour la préfiguration d'une gouvernance littorale sur le golfe d'Aigues Mortes. La démarche s'est conclue par le choix d'une collaboration entre les quatre intercommunalités partageant les 60 km de littoral du golfe. Cette collaboration s'effectuera par le biais d'une convention d'Entente pour une durée de 6 ans.
  Les 4 intercommunalités ont délibéré en ce sens au cours du dernier semestre 2022.

- Financement des particuliers sur les travaux de réduction de la vulnérabilité. De nombreux dossiers de propriétaires à Palavas-les-Flots ayant fait des travaux de mitigation sur leurs habitations ont été traités en 2022 et ont fait l'objet de versement d'une participation financière de l'Agglomération.

Notre agglo

G/ Voirie et bâtiments

La voirie communautaire

Le service voiries de la communauté d'Agglomération du Pays de l'Or gère un réseau de **34 kms de voiries classées d'intérêt communautaire.**
Dans le détail, 20 kms sont situés en zone d'activité économique et 14 kms sont des voiries extérieures.
L'intercommunalité a en charge, depuis 2021, l'entretien d'une voie verte de 13 km le long du canal BRL.

UN SERVICE VOIRIE EN RÉGIE

En régie, une équipe d'entretien d'espaces verts et voiries gère l'entretien complet des espaces verts.

- Des 4 crèches et espaces jeunes (Mudaison, Palavas-les-Flots, La Grande Motte, Mauguio)
- Du service technique et cuisine centrale de l'Agglomération à Mauguio
- Des 3 déchèteries (Saint-Aunès, Palavas-les-Flots, Mudaison)
- De l'aérodrome de Candillargues
- Des voiries communautaire (hors ZA)
- De l'ensemble de la voie verte.

Concernant la voirie, une veille permanente sur l'état de la chaussée et de ses abords est mise en place.
Cette veille permet la sécurisation d'urgence et une intervention rapide dans diverses situations.

L'intercommunalité gère aussi des appels d'offres sur des opérations ne rentrant pas dans le cadre de son marché à bon de commande.
À titre d'exemple voici des opérations représentatives :

- La requalification de la route de Baillargues à Mauguio (1 million €) 2020.

- La création d'une voie verte de 13 kms le long du canal (7 millions €)

- En 2021, finalisation et réception des travaux concernant les raccordements entre les communes de Mudaison et Valergues ainsi que Mauguio et la station de pompage BRL à proximité de l'aéroport de Montpellier.
  Ces 2 sections représentent 10 kms de voie verte.

- Mise en œuvre d'un AVP pour les futures extensions de la voie verte. Ces extensions sont découpées en 3 tranches de raccordement sur des réseaux existants.
  - Tranche 1 (raccordement au réseau de Montpellier) pour un montant prévisionnel de travaux de 1 350 000 € HT
  - Tranche 2 (raccordement à la liaison cyclable entre Mauguio et Vendargues) pour un montant prévisionnel de travaux de 370 000 € HT.
  - Tranche 3 (raccordement depuis Valergues jusqu'au réseau cyclable de la commune de Lunel Viel) pour un montant prévisionnel de 330 000 € HT.

- La création d'une sortie sur la RD pour desservir la nouvelle ZA des portes de l'aéroport (1 million d'euros) : étude faite en 2021 travaux réalisés au 2ème trimestre 2022

L'intercommunalité a aussi à sa charge la mise en place et la gestion complète d'un marché à bon de commande voirie représentant un budget annuel d'un million d'euros.

A titre d'exemple voici les opérations représentatives du dernier marché 2018-2022 :
- Rénovation complète de la rue Roland Garros à Fréjorgues Ouest à Mauguio (260 000 € HT)
- Requalification du chemin de Mudaison à Saint-Nazaire-de-Pézan à Lansargues (500 000 € HT)
- Élargissement et sécurisation des accotements du chemin des Mazes à Saint-Aunès (130 000 € HT)
- Rénovation complète de l'ancienne ZA du Bosc à Mudaison (370 000 € HT)
- Création de voirie et viabilisation, accès des nouveaux lots de la ZA des Jasses à Valergues (310 000 € HT) Travaux faits en 2021
- Campagne de marquage, entretiens voirie / piste aérodrome... (100 000 € HT) Travaux faits en 2022

L'Agglomération intervient aussi sur la voirie au sein de ses bâtiments.
À titre d'exemple voici quelques opérations :
- Aménagement et viabilisation de nouveau lot à l'aérodrome de Candillargues (36 000 € HT)
- Aire de retournement de bus à la maison des jeunes de Valergues (50 000 € HT)
- Aménagement voirie de la piscine du Grand Bleu à La Grande-Motte (75 000 € HT)
- Aménagement de la cour du centre de loisir à Palavas (65 000 € HT)
- Réfection cours de la Maison des enfants à Mauguio (80 000 € HT)
- Travaux d'aménagement des abords, réalisation de bac tampon, aménagement des entrées, réalisation des réseaux sous voirie et mise en place de portail sur la piscine de Mauguio (200 000 € HT)

L'aérodrome de Candillargues
L'Agglomération gère aussi en interne l'entretien complet ainsi que les différents aspects administratifs (AOT, relation DGAC , NOTAM…) de l'aérodrome de Candillargues.
Une veille est mise en place grâce à 2 tournées hebdomadaires réalisées sur site afin de vérifier visuellement plusieurs points de sécurité comme l'état de la piste.

Le service voiries gère aussi un parc d'éclairage public de 694 points lumineux et 26 armoires de commandes répartis sur 7 zones d'activité. Les missions attenantes sont la gestion de l'entretien courant via des tournées de nuit régulière et la mise en place d'un logiciel de télégestion depuis 2018. Cette année là, 477 points lumineux ainsi que 16 armoires ont été remplacés par de l'éclairage LED permettant de faire la mise en place de cette télégestion et une économie sur les consommations de 80%.
Ces travaux ont représenté un investissement de 620 000 euros TTC. Annuellement un budget de 25 000 € HT et attribué à ce marché pour faire les réparations qui s'imposent en maintenance sur le parc d'éclairage public.

L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

DES ZONES D'ACTIVITÉS

L'Agglomération gère l'entretien d'espaces verts pour les ZA via un marché réalisé et suivi en interne.

Ce marché regroupe l'entretien des ZA :
- De Fréjorgues Est et Ouest sur Mauguio
- De la Louvade à Mauguio
- Du Bosc à Mudaison,
- De l'Ecoparc à Saint-Aunès ainsi que des bassins de rétention.

De plus, elle assure l'entretien du siège administratif de l'Agglomération. Ce marché a une clause sociale et fait obligatoirement travailler des salariés d'ESAT.
Une partie à bon de commande est jointe à ce marché pour faire réaliser des interventions plus techniques de type travail en hauteur que nos services ne peuvent réaliser en interne. Le montant annuel moyen alloué est de 10 000 € HT en moyenne.

...& DES COMMUNES

L'Agglomération gère aussi la mise en place complète (rédaction et lancement de marchés publics) et le suivi d'un marché de faucardage pour 5 communes de l'Agglomération : Valergues, Lansargues, Candillargues, Mudaison et Saint-Aunès.
Ce marché consiste à la mise à disposition des communes précitées d'une entreprise de faucardage pendant 4 semaines chacune sur l'ensemble de l'année civile. Soit une mise à disposition totale de 20 semaines par an auprès des communes.

Bâtiments

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

L'Agglomération du Pays de l'Or dispose d'un patrimoine de près de 78 bâtiments, dont 36 en propriété propre pour plus de 40 000 m2 de surface bâtie et 42 mis à disposition par les communes (services "enfance jeunesse" et "restauration").
Au regard des enjeux environnementaux et de la lutte contre le changement climatique, l'Agglomération du Pays de l'Or s'est engagée dans une démarche de développement durable.
Plusieurs projets de rénovation énergétique ont été mis en place afin de générer des solutions pratiques permettant de réaliser des économies d'énergie et de promouvoir activement l'efficacité énergétique de son patrimoine.
D'ici 2030, l'Agglomération du Pays de l'Or continuera sa démarche pour atteindre une économie d'énergie de 40 % sur ses bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m^2 (en réponse aux obligations du décret tertiaire), et un classement entre A et C pour la globalité de son patrimoine.

Classement énergétique des bâtiments
(DPE effectué sur l'année 2022)

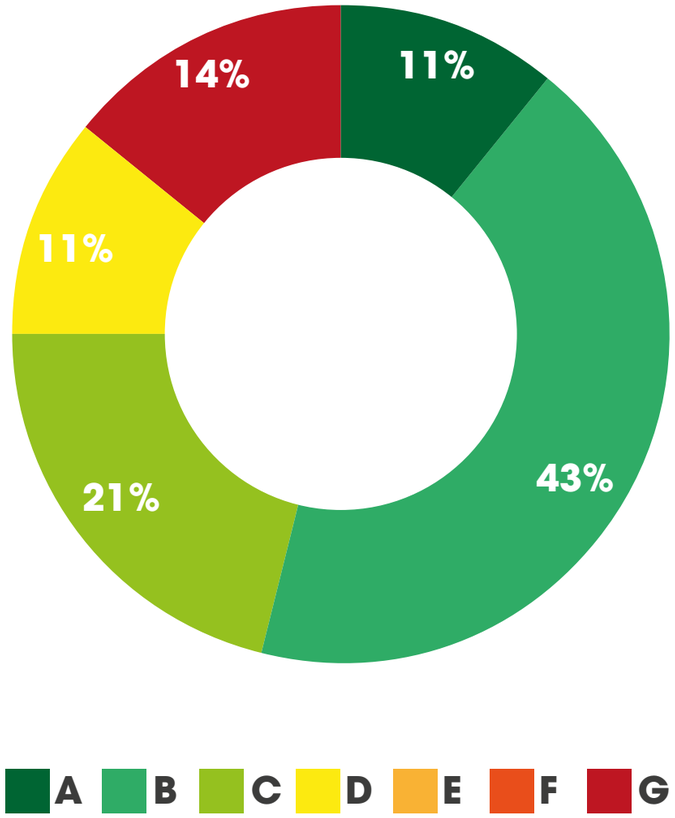

Un audit énergétique du patrimoine est en cours, afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores et mettre en place un plan d'intervention efficace.
Les travaux ont comme objectifs de réduire la consommation énergétique totale des bâtiments, améliorer le confort thermique des usagers, afin de garantir une meilleure gestion des locaux.

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Travaux de rénovation effectués en régie par le service technique (sol, plafond, peinture, cloisons, électricité, menuiserie, ...)

SALLE DE FORMATION - SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR
42 833 € HT + 33 202 € HT (mobilier)

Avant travaux

Après travaux

SALLE MULTI ACTIVITÉ / SALLE DE RESTAURATION - LA LOUVADE
28 550 € HT

ESPACE FRANCE SERVICES - MAUGUIO
124 900 € HT

PARC EXTÉRIEUR PISCINE "AQUA'TITUDE" - PALAVAS-LES-FLOTS
56 782 € HT

Création d'un parcours santé pour les activités seniors et implantation des modules fitness. Transplantation des arbres retirés du parking vers le parc extérieur (à la suite de la mise en place des ombrières photovoltaïques) Aménagement paysager de l'entrée de piscine en traitement minéral constitué de copeaux de bois et un mélange de plantes graminées et vivaces.

ENTRÉE PISCINE "AQUAD'OR" - MAUGUIO
10 525 € HT

Aménagement de l'entrée de piscine de Mauguio en traitement minéral constitué de gravier rose corail reflétant la couleur du bâti, et un mélange de plantes graminées et vivaces ; Remplacement de range vélos par des arceaux.

L'année 2022 a été consacrée aux marchés d'énergie qui arrivaient à terme lors d'un contexte très volatile des marchés, ce qui a nécessité un groupe de travail de surveillance des courbes de prix, négociations avec les fournisseurs, élaboration de marchés de fournitures spécifiques adaptés à la situation de crise.

Service informatique

MATÉRIEL ET INFRASTRUCTURES

- Remplacement/acquisition de 60 PC fixes, PC portables, tablettes (10% reconditionnés)
  Marché annuel société InmacWstore (montant 60 K€)
- Remplacement/acquisition de 70 smartphones (50% reconditionnés)
  Prestataires Konect, Smaaart (montant 10K€)
- Equipements Informatiques et audiovisuels salle France Service Mauguio au Sévillan
  Prestataires Sud Media Système, Inmac (montant 15K€)
- Installation fibre Antenne Valergues
- Installation fibre EJ Mudaison
- Installation fibre France Service Mauguio

LOGICIELS ET ORGANISATION

- Nouveau logiciel gestion parc/ antivirus général
  Prestataire Lazart Soft (montant 13K€)
- Nouveau marché téléphonie fixe /mobile, fibre, Internet
  Prestataires SFR, Celeste, Netiwan, Bouygues
- Préparation des nouveaux marchés à venir

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

- Dépannage et assistance aux utilisateurs
- Gestion des commandes, factures et contrats. Abonnements téléphoniques, Internet, fibre (montant 55K€/an)
  Maintenances logicielles, copieurs. etc (montant 310K€/an)

Services à la population

A/ Restauration collective

Créée en 1973 dans le cadre du SIVOM de l'Etang de l'Or, la restauration collective repose initialement sur une volonté politique de mettre à la disposition des administrés un service de restauration scolaire accessible, au même prix quel que soit le lieu de consommation du repas. La compétence assurée par l'Agglomération comprend la confection et la distribution des repas. Elle intègre donc : la gestion administrative et comptable, la confection des repas, la livraison, le service, la surveillance des enfants pendant et après le repas, la vaisselle, l'entretien des locaux, le renouvellement du matériel et du mobilier dans les salles de restaurant. Les cuisines centrales sont entièrement à la charge de l'intercommunalité. Les communes mettent à disposition les restaurants scolaires, fournissent le premier équipement mobilier et prennent en charge les flux.

L'année 2022 a été marquée par un assouplissement des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 tout en continuant à appliquer les règles d'hygiène, comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux...Les changements organisationnels induits par la crise de la Covid-19, ont, au fil du temps repris le chemin de la normalité.

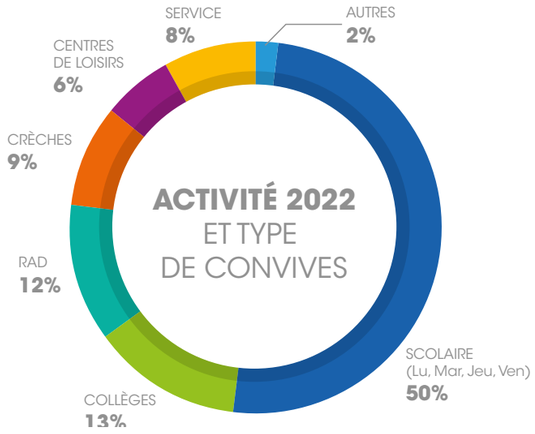

En 2022, ce sont donc **685 070** repas qui ont été préparés, livrés ou réceptionnés par les 100 agents dédiés à la restauration collective et sur l'ensemble des 27 sites de consommation. Les jours scolaires, environ 4500 repas sont préparés pour des convives qui symbolisent le cœur de l'action sociale du Pays de l'Or. En effet, ils se situent à tous les âges de la vie : enfants en crèches et scolarisés de la maternelle jusqu'au collège et accueillis en centres de loisirs, seniors via la restauration à domicile.

Depuis l'été 2018, l'Agglomération du Pays de l'Or compte **trois cuisines centrales et une cuisine autonome.** L'unité culinaire sise à La Grande Motte fournit le collège, la crèche, le centre de loisirs et les écoles de la ville. La cuisine située à Palavas-les-Flots prépare les repas destinés aux écoles primaires et maternelles, aux crèches de Palavas-les-Flots et de Carnon, ainsi qu'au foyer du 3ème âge et au centre de loisirs. La nouvelle unité située à Mauguio à la Louvade est celle qui produit le plus de repas puisqu'elle alimente les autres écoles, crèches et centres de loisirs du territoire. Les repas livrés au domicile de personnes âgées y sont également préparés. La cuisine autonome du collège de l'Etang de l'Or confectionne uniquement les repas des collégiens.

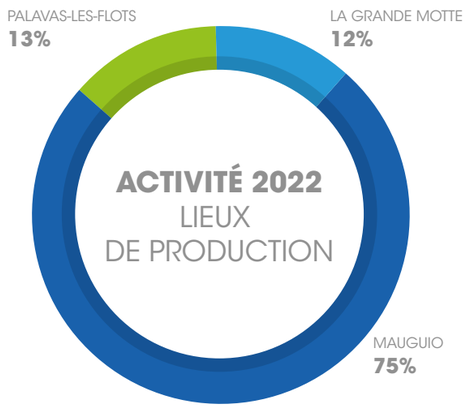

RÉPARTITION DES REPAS
EN LIAISON CHAUDE & FROIDE

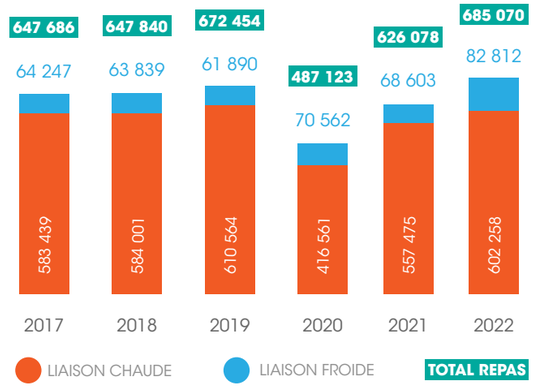

La grande majorité des repas préparés dans les cuisines centrales sont livrés en procédé dit de « liaison chaude », c'est-à-dire des repas préparés le matin qui sont livrés chauds sur le lieu de leur consommation. Seuls ceux de la restauration à domicile le sont en « liaison froide »: ils sont préparés à l'avance, refroidis, transportés froids et remis en température sur le lieu de leur consommation, ce qui permet d'assurer une livraison tous les deux jours.

La qualité des achats alimentaires est une des priorités de l'Agglomération du Pays de l'Or. Dans ses achats, la collectivité privilégie les produits bénéficiant d'un Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) dont les produits bio, ainsi que les produits labellisés, tout en maintenant le coût des repas. Ainsi en 2021, ces produits ont représenté, en volume d'achats, un total de 50,4% :

DES PRODUITS DE QUALITÉ ET DURABLES

• Achats de produits issus de l'agriculture biologique :

35,36%
(en pourcentage du budget)

• Produits Label Rouge :

2,01%
(en pourcentage du budget)

• Autres SIQO (AOP, AOC, IGP) :

2,30%
(en pourcentage du budget)

4,62%

Des démarches partenariales sont menées et ont été amplifiées avec des producteurs locaux, notamment pour la viande de taureau bio, les pommes, les melons, le pain bio et les fruits et légumes bio.

Au-delà d'un simple service de restauration, la collectivité s'implique dans un panel d'actions destinées à améliorer l'équilibre nutritionnel et essaimer les bonnes pratiques, principalement chez l'enfant. En effet, le repas pris à l'école peut servir de levier avec d'autant plus d'efficacité qu'il est l'un des principaux repas de la journée. Ainsi, des projets relatifs à l'alimentation équilibrée sont menés par notre diététicienne dans des classes du territoire en partenariat avec les enseignants des écoles maternelles, élémentaires et des collèges. En 2021, ces actions ont été menées malgré la crise sanitaire.
L'Agglomération du Pays de l'Or accompagne son action en adhérant au Plan National Nutrition Santé (PNNS) qui vise à améliorer la santé des populations.

REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION
Depuis mars 2015, la collectivité est engagée dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire via le projet « REGARDOR, REduire le Gaspillage Alimentaire en Restauration sur l'Agglomération du Pays de l'Or » qui permet de mettre en place, outre des actions de réduction du gaspillage, une sensibilisation de l'ensemble des convives scolaires pendant le temps méridien ou les temps d'activité périscolaire.
Le service restauration de l'Agglomération du Pays de l'Or privilégie également le don des excédents alimentaires et a noué ainsi depuis plusieurs années un partenariat avec l'épicerie sociale de Mauguio et des CCAS des communes du territoire.
Pour répondre à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) une étude est réalisée pour nous accompagner dans la généralisation du tri à la source des biodéchets. En 2022 dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, des tests ont déjà été réalisés dans les écoles Jean Monnet et Les Garrigues.

Le projet alimentaire du Pays de l'Or

Le projet alimentaire du Pays de l'Or (PAT) a été labellisé fin 2021, fédérant une trentaine de partenaires issus des collectivités, du monde associatif, d'organisations professionnelles et de services de l'Etat.
Le premier plan d'action du PAT est à l'œuvre depuis début 2022. Il s'est traduit au quotidien par des investissements matériels et par la mise en œuvre de divers projets, portés par l'Agglomération elle-même ou par ses partenaires.

Une vingtaine de projets ont été menés en 2022 :

- Sur 4 thématiques principales : lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation et éducation à une alimentation saine et durable, circuits courts et de proximité, lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Par 5 maîtres d'ouvrages : l'Agglomération du Pays de l'Or, le Civam Bio 34, la CCI 34, la Chambre d'agriculture 34, la FRCIVAM,
- Avec l'implication de 7 services de l'Agglomération : restauration collective, Enfance et Jeunesse, Prévention des déchets (Pôle Environnement), Attractivité et développement économique, Eau et Espaces naturels, Sport, Communication.

THÉMATIQUE	PROJETS
Sensibilisation du grand public	• 7 marchés de producteurs de pays dans 3 communes • Evénement De ferme en ferme 2022 • Opérations "discosoup" organisées dans 2 marchés communaux • Organisation des Défis Famille à Alimentation Positive : 3 équipes d'habitants réparties sur le territoire, une trentaine de foyers participants • Mobilisation des acteurs territoriaux pour les 4 saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable
Lutte contre la précarité alimentaire	• Equipement de 4 CCAS en matériel frigorifique et de maintien de la chaîne du froid • Mise en place de nouveaux circuits de dons depuis la cuisine centrale de Mauguio • 8 ateliers « alimentation petit budget » à destination du public senior, 4 à destination de publics en situation de précarité
Education alimentaire et lutte contre le gaspillage en milieu scolaire et extrascolaire	• Animations Regard'Or (lutte contre le gaspillage, alimentation équilibrée) : 12 écoles/ALP concernés et 108 interventions en 2021-2022 • Interventions en milieu scolaire : 58 séances dans 10 écoles maternelles et élémentaires, 305 enfants participants • 160 enfants sensibilisés à l'agriculture durable en périscolaire dans 4 écoles, 224 enfants sensibilisés en centre de loisirs (visites de fermes, animations) • Equipement des ALP, ALSH, crèches en outils d'animation à l'alimentation • Equipement en mallettes pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire (stagiaire Regard'Or), et d'animations en milieu scolaire sur l'éducation au goût et à la nutrition-santé pour les maternelles • Rapprochement consommateurs – restaurants scolaires – cuisiniers – agriculteurs : relance du comité de pilotage Regard'Or, visites de cuisine avec les parents d'élèves, immersions des responsables de restaurant en cuisine, élargissement des commissions menu etc.
Restauration collective durable	• Equipement des cuisines et des restaurants scolaires en vue de développer les approvisionnements en produits locaux, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de favoriser le don alimentaire • Lancement d'un projet collaboratif au collège de l'Etang de l'Or autour du restaurant scolaire et des écodélégués
Amplification de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité	• Etude sur les débouchés locaux des agriculteurs du Pays de l'Or • Etude logistique pour l'organisation et la structuration de l'approvisionnement en produits bio et locaux (GIEE) et lancement d'une procédure de marché public d'approvisionnement en produits bio du GIEE • Etude sur les opportunités de développement des circuits courts dans la restauration traditionnelle sur le Pays de l'Or • Etude sur les approvisionnements des détaillants alimentaires en produits locaux • Une centaine d'entreprises interrogées sur les circuits de proximité (restauration, distribution, agriculteurs)

Le PAT vise à fédérer les acteurs du territoire, à favoriser les échanges et les synergies. A cette fin, 5 réunions de concertation ont été organisées (COPIL, groupes de travail thématiques) et ont rassemblés 78 participants différents (143 cumulés) issus de 35 organisations/ institutions.
En interne, le projet s'appuie sur un groupe transversal interservices, qui garantit la cohérence des actions menées par l'Agglomération en lien avec l'agriculture et l'alimentation et favorise la créativité, la transversalité et la cohésion des différentes équipes impliquées.
L'Agglomération a également participé à - ou coorganisé - des rencontres avec d'autres territoires, et a intégré le réseau départemental inter-PAT aux côtés de 8 autres territoires pour favoriser les échanges d'expériences et de connaissances.

L'avancement du plan d'actions est globalement conforme à la programmation. Certaines actions ont été soit réajustées soit programmées plus tardivement, pour mieux correspondre aux réalités de terrain et aux possibilités des partenaires.
Le PAT a non seulement permis d'essaimer ou d'amplifier des actions existantes mais aussi donné lieu à des projets et des partenariats nouveaux. Des actions non planifiées ont également vu le jour : de nouveaux évènements grand public intégrés à la programmation des "Quatre saisons de l'alimentation durable", la participation au Festival AlimenTerre, la réflexion menée sur l'économie circulaire et la valorisation des biodéchets des cantines, des ateliers cuisine et nutrition-santé à destination des seniors etc.

Dans un contexte où les enjeux alimentaires sont de plus en plus prégnants (inflation, augmentation de la précarité alimentaire, durabilité environnementale), les partenaires s'accordent sur le fait que la mobilisation des différents publics cibles comme du grand public en général reste l'un des défis majeurs du PAT.

Les participants au défi Foyer à Alimentation Positive

Services à la population

B/ Transports et mobilité

Le déploiement du réseau Transp'Or & Mobilités

Depuis 2012, l'Agglomération du Pays de l'Or est Autorité Organisatrice des Mobilités du territoire. Depuis plus de 10 ans, le réseau de transport en commun ne cesse de se développer, avec notamment :

- La mise en place de lignes régulières et estivales pour les communes les plus denses de l'Agglomération (Mauguio-Carnon, Palavas-les-Flots, La Grande Motte, Saint-Aunès) et particulièrement sur les zones d'attractivité économique (Ecoparc Saint Antoine, Parc Industries Or Méditerranée, Fréjorgues Ouest et Est).

- Le déploiement du service de transport à la demande dans les communes ne bénéficiant pas de lignes de transport régulières, mais aussi pour tous les habitants du territoire de plus de 60 ans et les personnes à mobilité réduite.
- L'augmentation de l'amplitude de la desserte en transports collectifs en été sur le littoral.

L'Agglomération du Pays de l'Or a ainsi pour ambition, à l'image du projet de territoire Pays de l'Or 2030, de son Plan Global de Déplacement et du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire montpelliéraine, de poursuivre le développement d'un réseau de transport :

- **Alternatif** à l'usage de la voiture individuelle
- **Performant**, par une offre cadencée, des horaires lisibles et une tarification parmi les plus attractives de la région
- **Adapté** à la diversité géographique, démographique et économique du territoire
- **Intermodal**, permettant à l'usager de poursuivre son trajet à l'aide d'autres modes de déplacement
- **Connecté**, aussi bien géographiquement avec les réseaux de transport permettant de rejoindre les collectivités voisines que numériquement.

2.6M€
CONSACRÉS
à l'exploitation du réseau transport en commun et son déploiement

Le projet de territoire a consacré la mobilité parmi les thématiques essentielles de la politique intercommunale des prochaines années. Ainsi, tandis que le réseau Transp'Or & Mobilités ne cesse de se structurer, l'Agglomération travaille parallèlement à l'amélioration des solutions de mobilités alternatives.

+ 435 000
PASSAGERS EN 2022
+11% par rapport à 2021

Les mobilités actives

FRÉQUENTATION DES LIGNES DE BUS

FRÉQUENTATION LIGNE 1
(PALAVAS-LES-FLOTS/CARNON/ÉTANG DE L'OR)

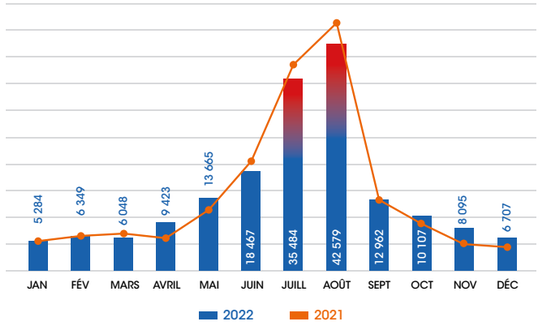

FRÉQUENTATION LIGNE 2
(MAUGUIO/ODYSSEUM)

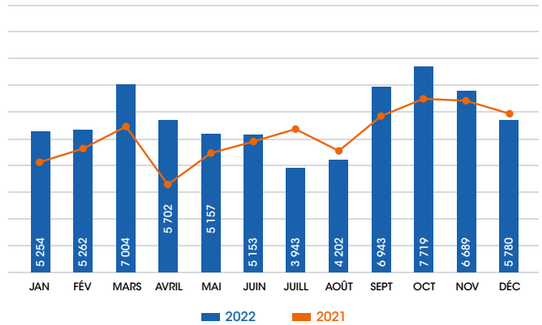

Le pic estival de fréquentation des lignes jusqu'à Palavas-les-Flots (ligne 1), et jusqu'à La Grande Motte (ligne 4), indique l'attractivité saisonnière du littoral.
La connexion des lignes 2 et 3 aux lignes de tramway pour rejoindre la Métropole de Montpellier, ainsi que la tendance stable de la fréquentation de ces lignes et la baisse de la fréquentation l'été, montrent que ces deux lignes de transport sont plutôt utilisées pour des déplacements pendulaires et quotidiens, notamment du domicile vers le lieu de travail / d'études.

Le transport à la demande a retrouvé son niveau de fréquentation de la période avant Covid.

FRÉQUENTATION LIGNE 3
(SAINT-AUNÈS/CASTELNAU-LE-LEZ)

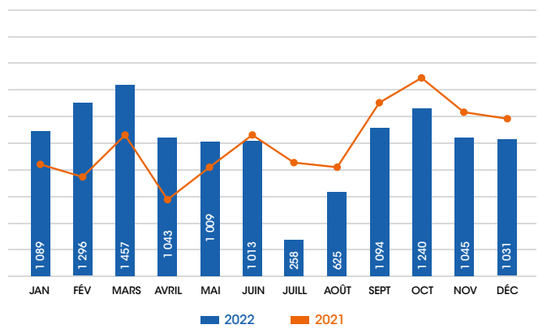

FRÉQUENTATION LIGNE 4
(LA GRANDE MOTTE/ÉTANG DE L'OR)

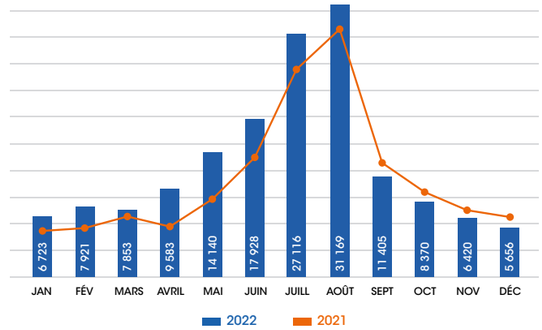

FRÉQUENTATION LIGNE 5
(MAUGUIO PIOM/BOIRARGUES)

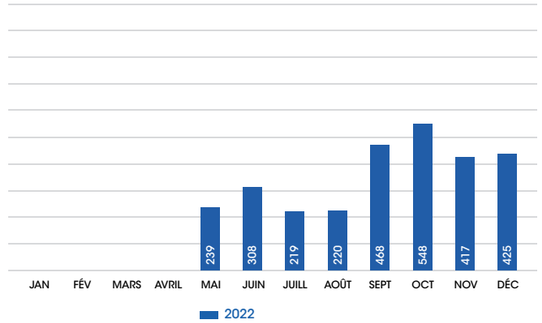

La ligne 5, lancée en mai 2022, trouve progressivement son public au gré du déploiement des zones d'activité.

LANCEMENT DE LA LIGNE 5

L'arrivée des premières entreprises dans le Parc Industries Or Méditerranée et le développement des zones d'activités de Fréjorgues Ouest et Est augmentent le besoin en transport des salariés vers leur lieu de travail. C'est en ce sens que depuis le 9 mai 2022, la ligne 5 du réseau Transp'Or & Mobilités de l'Agglomération du Pays de l'Or a été lancée à titre expérimental, pour 18 mois et un coût annuel de 120 000€.

D'une longueur de 4 kilomètres et d'un temps de parcours de 10 minutes, cette ligne relie la station de tramway Boirargues T3 au Parc Industries Or Méditerranée (PIOM), via Fréjorgues Ouest et Est, avec un bus propre roulant au gaz naturel.

Pour inciter aux déplacements décarbonés, les entreprises ont l'obligation de prendre en charge 50% du montant de l'abonnement en transport collectif. Le Conseil d'agglomération a voté une remise de 10% sur l'abonnement annuel de transport en commun lorsque l'entreprise a élaboré un plan de mobilité en faveur des déplacements doux. L'Agglomération se propose par ailleurs d'accompagner les entreprises à l'élaboration du plan de mobilité.

L'APPLICATION TRANSP'OR & MOBILITÉS

L'Agglomération du Pays de l'Or met à disposition l'application Transp'Or & Mobilités permettant :
- De planifier son itinéraire multimodal en amont du déplacement et en temps réel. Cette application intègre les horaires des réseaux Transp'Or & Mobilités, liO – Hérault Transport, TaM et SNCF.
- D'acheter son titre de transport dématérialisé.
- De localiser les aires de covoiturage, les pistes cyclables et les parkings.

Nouveauté depuis septembre 2022, il est désormais possible de réserver son trajet en transport à la demande.

Environ 15 000
téléchargements de l'application « Transp'Or & Mobilités ».

COVOITURAGE

Le fait de covoiturer à 4, au-delà d'être convivial, permet d'améliorer le pouvoir d'achat de chacun en divisant par 4 les coûts des trajets et de diminuer de 75% les émissions de gaz à effet de serre. C'est une solution alternative à l'autosolisme et une offre complémentaire aux transports en commun pour des itinéraires et horaires où ces derniers seraient moins efficients.
Le Département de l'Hérault mène également une politique active visant à diminuer la part modale de la voiture au profit des nouvelles mobilités telles que le covoiturage et les mobilités cyclables inscrites au Plan Hérault Vélo.

52
PLACES DE COVOITURAGES
définies sur le territoire
en première phase

L'Agglomération du Pays de l'Or et le Département de l'Hérault s'inscrivent alors dans une dynamique commune et ont signé en 2021 la convention de partenariat « Hérault Mobilités » afin de définir les modalités de coordination et de coopération sur la thématique des mobilités, et notamment celle du covoiturage.

L'aire de covoiturage de Palavas-les-Flots inaugurée pendant la semaine des mobilités dispose d'un totem de signalisation, d'une signalisation dirigeant vers les places de covoiturage, d'un abri pour les covoiturés et de 8 places signalées afin de déposer sa voiture et poursuivre son chemin avec d'autres personnes.

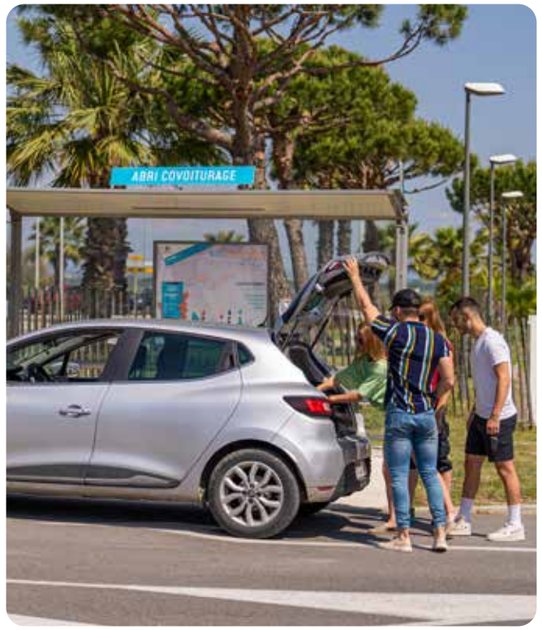

La situation de cette aire favorise les déplacements multimodaux avec la présence à proximité :
• De la ligne 1 du réseau Transp'Or & Mobilités, desservant finement la commune de Palavas-les-Flots jusqu'à la station de tramway de Pérols-Etang de l'Or T3
• De la ligne 631 du réseau liO-Hérault Transport, allant de la Salle Bleue à la station de tramway Garcia Lorca T4 à Montpellier
• De l'Eurovélo 8, axe cyclable allant de Cadix à Athènes et passant par le littoral de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Au-delà de cette aire, 5 autres communes se voient dotées de places de covoiturage, portant à 52 le nombre de places de covoiturage sur le territoire. L'ambition est, d'une part, de poursuivre le déploiement des places de covoiturage à mesure de l'avancée de grands projets d'aménagement sur le territoire (projet Ville Port à La Grande Motte, projet Mauguio-Carnon 2030, projet d'aménagement d'une aire intermodale départementale sur la commune de Mauguio, …) et d'autre part de proposer aux usagers une plateforme d'échange afin de covoiturer en 2023.

LA VOIE VERTE DU PAYS DE L'OR

La voie verte du Pays de l'Or, inaugurée en avril 2021, longe le canal BRL de Mauguio à Valergues et constitue, avec l'Eurovélo 8 au sud du territoire, deux épines dorsales du réseau de mobilités actives de l'Agglomération sur lesquelles les réseaux cyclables secondaires irriguent les communes du territoire. L'année 2022 marque un tournant dans la connexion cyclable de cette voie verte, avec le montage de projets de connexion de cette voie vers l'aéroport via la zone d'activité de Fréjorgues Est et le Parc Industries Or Méditerranée (2023), mais également vers la Métropole de Montpellier via la gare Sud-de-France, en passant par un ouvrage d'art sous la RD66 (2024-2025). Parallèlement à ces projets et dans une logique de sensibilisation aux ressources essentielles du territoire, plusieurs panneaux pédagogiques ont été implantés le long de la voie verte sur les thématiques de l'eau, l'agriculture et des systèmes lagunaires.

Enfin, le Conseil d'agglomération a décidé de prolonger d'un an la subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Cette subvention est conditionnée à l'achat d'un vélo à assistance électrique, un vélo cargo ou un vélo adapté, neuf ou d'occasion, acheté sur le territoire de l'Agglomération.

199 SUBVENTIONS VAE
ont été accordées
aux habitants du territoire,
pour un montant
de **37 787 €**

ÉTÉ ET SEMAINE DES MOBILITÉS

Afin d'inciter à l'usage des transports en commun et des mobilités alternatives, deux temps forts ont été proposés aux usagers. L'été d'une part, dans le cadre de l'opération « L'été des mobilités », où pour tout achat d'un carnet de 10 voyages sur l'application Transp'Or & Mobilités, un carnet de 10 voyages était offert. D'autre part, c'est la première fois que l'Agglomération du Pays de l'Or s'inscrivait dans la semaine européenne des mobilités, ayant eu lieu du 16 au 22 septembre 2022. Dans ce contexte, plusieurs actions ont été menées :

- L'opération "Mon réseau à 1€", permettant à chacun de découvrir pour 1€ le réseau de transport en commun Transp'Or & Mobilités pendant toute la semaine des mobilités
- La 1ère journée des mobilités de l'Agglomération du Pays de l'Or, organisée à Palavas-les Flots le 21 septembre 2022, afin de présenter l'offre en transport de l'Agglomération. Une grande partie des acteurs des mobilités du territoire y était présente.
- L'inauguration de l'aire de covoiturage de Palavas-les-Flots et des places de covoiturage qui maillent à présent le territoire.

DES CARS ROULANT AU GAZ NATUREL

La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or est dotée d'une régie des transports aux activités multiples : ramassage et sortie scolaire, ramassage et sortie pour les centres de loisirs, espaces jeunes, séjours jeunes et clubs du troisième âge, etc.

Pour assurer ce service, la régie disposait de 10 cars thermiques. 50% de ces cars avaient plus de 15 ans, disposaient d'un grand nombre de kilomètres et représentaient un coût écologique collectif non-négligeable.

Il a été décidé, compte-tenu de l'évolution de la régie des transports, de réformer 5 cars et d'en acquérir 2, adaptés aux préoccupations environnementales.

Ainsi, en novembre 2022, deux nouveaux cars roulant au gaz naturel ont été livrés, pour un montant de 536 000€.
Cette opération a reçu le soutien financier de l'ADEME pour un montant de 53 000€.

Services à la population

C/ Piscines et Sport

Les piscines

Les bouleversements économiques et sociaux qui se sont produits en début d'année 2022, a obligé le service des sports à une réflexion rapide pour modifier les fonctionnements des piscines et réduire la consommation d'énergie.

Des réunions de travail avec les chefs d'établissements et les élus ont été rapidement mises en place dès le début de l'année 2022, pour envisager des axes liés aux nouvelles contraintes économiques à supporter.

Dès septembre 2022, un planning de fermetures mensuelles et hebdomadaires équilibré sur les 4 établissements a été mis en place.

Fermetures mensuelles :
Robert Flavier fermée en août et en décembre.
Aqua'titude fermée en décembre.
Espace Grand Bleu fermé en septembre et de mi-décembre à mi-janvier.
Aquad'Or n'a pas fermé. Elle sera fermée en août 2023.

Fermeture hebdomadaire programmée sauf pendant les vacances :
le lundi pour Aqu'Attitude et Robert Flavier
le vendredi pour Aquad'Or et l'Espace Grand Bleu.

En parallèle, il a été mené un travail sur la grille tarifaire, pour mettre en avant le "réseau des piscines de l'Agglomération" avec un alignement des tarifs et des abonnements sur les 4 piscines (sauf l'Espace Grand Bleu l'été). Ainsi que la mise en place d'activité comme les "bébés nageurs" sur 2 piscines uniquement, Aqua'titude et Aquad'Or.

L'enseignement de la natation à l'école s'est trouvé modifié avec la mise en place de l'enseignement massé. Accueil des classes sous forme de stage intensif, les élèves pratiquent la natation tous les jours pendant 3 semaines. Ce changement a obligé les maîtres-nageurs sauveteurs à mettre en place un nouveau projet pédagogique.

	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU COURS	
	ÉCOLE DE NATATION	NATATION SCOLAIRE
AQUAD'OR	5 178	7 795
AQUA'TITUDE	3 771	4 142
ESPACE GRAND BLEU	1 960	1 869
ROBERT FLAVIER	4 403	5 147

	NOMBRE D'ENTRÉE PUBLIC
AQUAD'OR	15 931
AQUA'TITUDE	13 682
ESPACE GRAND BLEU	105 700
ROBERT FLAVIER	8 806

Aquad'Or

Aqua'titude

L'ESPACE GRAND BLEU À LA GRANDE MOTTE ETE 2022
La saison estivale 2022 (1er juillet – 31 août) représente environ 71 000 entrées, une des meilleures années depuis 2012.
L'Espace Grand Bleu a enregistré environ 8 000 entrées de groupes dont 1000 enfants et ado des ALSH de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Pour la saison estivale 2022, 49 jeunes ont été recrutés. La plupart résident sur le territoire ou les environs proches. Ces recrutements permettent le fonctionnement des mois de juillet et août du parc aquatique du Grand Bleu.

Robert Flavier

Espace Grand Bleu

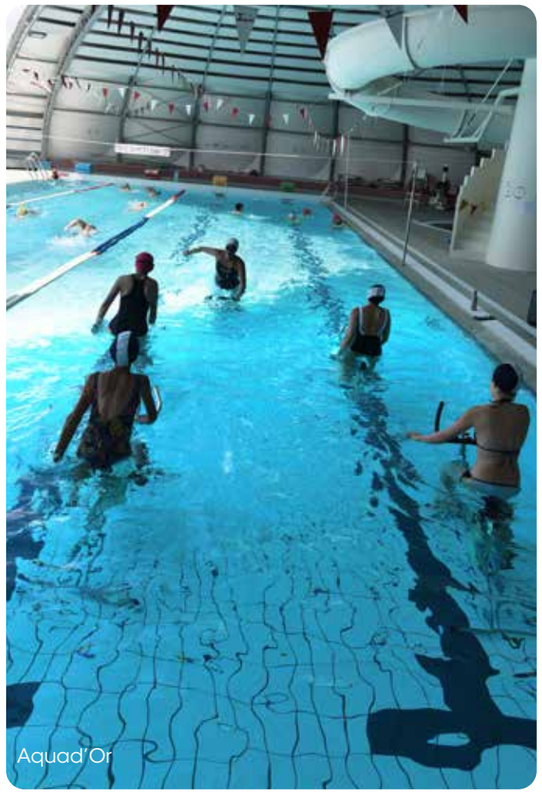
Aquad'Or

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2022

Le service formation participe activement à la formation des éducateurs du service des sports.

- Il a été décidé d'élever le niveau de formation Premiers Secours en équipe.
  Tous les éducateurs suivent la formation de niveau 2.
- Afin de se diversifier mais aussi d'être au plus proche des besoins actuels, il a été proposé une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les piscines pour les activités aquatiques.
- Finalisation de la spécialisation "aisance aquatique" en collaboration avec le CREPS et la DJES et les équipes et les enfants des CLSH de Valergues et Palavas-les-Flots (apprendre à se sauver et se familiariser avec le milieu aquatique dès l'âge de 3 ans).

Cette démarche de formation est complétée par la transmission de savoirs. Le service des sports accueille cette année 2 jeunes en contrat d'apprentissage pour l'obtention du BPJPES AAN en collaboration avec le CFA SPORT animation occitanie et le MUC formation.

Les structures multisports

LES HALLES DE SPORT

L'Agglomération du Pays de l'Or gère deux halles des sports, respectivement à Mauguio et à Lansargues. Celles-ci sont rattachées aux collèges.

Ce sont des infrastructures avec des équipements modulables, des installations riches et variées : pistes d'athlétisme, terrains de handball, de basket, sautoirs, aires de lancer, dojo, salle de danse, escalade…
Elles ont une vocation scolaire car utilisées en journée par les collèges, pour les cours d'EPS et les séances de l'Association Sportive.
Le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires, l'Agglomération favorise l'accès aux 20 associations locales. Celles-ci bénéficient gratuitement de créneaux d'occupation sur les 2 halles.

L'année 2022 est marquée par un retour à "la normale" du fonctionnement des structures après les deux années précédentes fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19.
La venue de nouvelles activités (fitness, sophrologie et capoeira) est même le signe d'une bonne reprise du sport dans les équipements sportifs.

26 activités différentes sont pratiquées au sein des halles de sports de l'Agglomération du Pays de l'Or (escalade, karaté, art du cirque, danse, volley, hand ball, etc…).

Les halles sont également fréquentées par les enfants des ALSH, les adolescents des espaces jeunes, les seniors du Pays de l'Or. Ils bénéficient des conditions idéales pour pratiquer de multiples sports.

Le système d'automatisation des portes permet des amplitudes d'ouverture plus importantes et offre de plus grandes possibilités de développement du sport.
Les halles de sports de Lansargues et de Mauguio sont occupées de 8h30 à 23h du lundi au samedi et de plus en plus fréquemment le dimanche.

LES SALLES DE SPORT

La salle Simone Veil de Candillargues (en gestion partagée avec la commune) bénéficie à l'école primaire, à 8 associations, au relais des assistantes maternelles ainsi qu'aux séances de sport sénior proposées par le service des sports.
Doté d'une salle de danse et d'un dojo, l'espace Simone Veil est un complexe offrant d'excellentes conditions pour les pratiques sportives

La salle de sport de Palavas fait partie intégrante de la piscine Aqua'titude. Cette salle d'activité est occupée par 4 associations et par le maintien en forme séniors. Elle sert également de salle de formation et d'examen pour les formations maîtres nageurs et premiers secours.

Enfin, **le plateau sportif de La Grande Motte** est exclusivement fréquenté durant l'année scolaire par les collégiens de La Grande Motte.
Cet équipement, fort d'une piste d'athlétisme de 200 mètres, de 4 terrains de baskets et de 2 terrains de hand-ball, sert ponctuellement (principalement en été) à la préparation physique d'associations sportives communales.

Les activités sportives

DISPOSITIF MAINTIEN EN FORME DES SENIORS

L'année 2022 est le retour au fonctionnement « classique » après la période des restrictions liées à la pandémie. La fidélisation des adhérents est gage de l'implication continue du service des sports à proposer des solutions sportives nouvelles et adaptées.
Ainsi, en 2022 l'aqua marche et la gym sur la plage ont fait leur apparition satisfaisant de nombreux adhérents. Les programmes prévus ont été réalisés et les regroupements thématiques ont remporté un beau succès tant dans le nombre de participants (en moyenne 90 personnes) que dans la qualité des prestations et les retours de satisfaction.

Pour précision, le dispositif du maintien en forme sur le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or prévoit sur la base de 35 semaines :
20 séances de gym en salle par semaine.
4 séances de sport de plein-air par semaine.
1 séance de marche nordique spécifique
1 séance de marche en mer spécifique.
3 regroupements thématiques en extérieur.

PISCINES	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU COURS GYM SÉNIOR ET SPORT PLEIN AIR
AQUAD'OR	3 946
AQUA'TITUDE	1 498
ESPACE GRAND BLEU	908
ROBERT FLAVIER	3 303

Les cours de gym, la marche nordique et le sport de plein-air ont réussi à réunir au fil des mois de plus en plus d'adhérents.
Les regroupements thématiques, une fois par trimestre, ont offert, cette année, à plus de 270 personnes des initiations aux gestes qui sauvent.

En plus de ces activités terrestres, il est proposé dans les piscines des cours d'aqua gym réservés et orientés pour les seniors.

PISCINES	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU COURS AQUAGYM SÉNIORS
AQUAD'OR	2 163
AQUA'TITUDE	1 687
ESPACE GRAND BLEU	1 168
ROBERT FLAVIER	1 374

Services à la population

D/ Séniors

Le maintien à domicile

Le CIAS met en œuvre la politique de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, avec deux services :

- **Le service d'aide et d'accompagnement à domicile**, qui réalise également le suivi administratif des prestations de restauration à domicile et de téléassistance.
- **Le service social,** au sein duquel 4 assistantes sociales accompagnent les personnes à partir de 60 ans, les personnes en insertion et les couples avec ou sans enfants à charge.

Des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées du territoire sont également réalisées au sein du Pôle « Prévention santé séniors » créé en 2016 par le CIAS.

Avec les services de l'Agglomération du Pays de l'Or, des cours de maintien en forme, d'aquagym et le transport à la demande sont également destinés aux personnes âgées et handicapées du territoire.

LE SERVICE SOCIAL

Quatre assistantes de service social sont présentes dans les communes du territoire du CIAS. Elles proposent un accompagnement social global en direction des personnes à partir de 60 ans. Elles exercent dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Elles mènent des interventions sociales, individuelles, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

4 768
personnes ont été reçues
lors des permanences réalisées
par les assistantes de service social
sur RDV et en visite à domicile.

Soit une augmentation
de **10%**
par rapport à 2021.

Quatre domaines d'intervention ont été retenus pour illustrer plus particulièrement l'activité des travailleurs sociaux :

- **L'accès aux droits** (CAF, MDPH, CSS, retraites, Pôle Emploi, chèque énergie, aide juridictionnelle, commission de surendettement…) :

Ce domaine d'intervention représente la moitié de l'activité globale. Il démontre que les travailleurs sociaux assurent un réel accompagnement social global des personnes reçues. En informant les personnes sur leurs droits sociaux et en facilitant leurs démarches, les assistantes sociales du CIAS favorisent leur autonomie, améliorent leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique et culturel…

- **La dépendance et la perte d'autonomie** (maintien à domicile : APA, caisses de retraite, aide sociale, TA, RAD…, protection des personnes : demandes de placement sous protection des majeurs, signalements au Procureur, MASP, liens avec les professionnels de santé et les partenaires sociaux et médico-sociaux, placements en EHPAD…).

Les demandes de maintien à domicile sur le territoire sont chaque année en augmentation constante. Le nombre croissant de personnes âgées a aussi pour conséquence des situations d'isolement et de perte d'autonomie physique. On constate également un nombre important de personnes souffrant de troubles cognitifs ou apparentés.
Cette année la protection des majeurs a été intégrée à ce domaine. Force est de constater qu'il y a de plus en plus de situations complexes qui nécessitent un accompagnement dans les démarches de protection de ce public.

- **Le logement** (FSL pour accès et la recherche de logement, MDES, DALO, logement social, SIAO, diagnostic social et financier dans le cadre des assignations, suivi CQL, signalements logements indécents et insalubres…) :

Comme chaque année, la problématique du logement est un sujet majeur et prégnant sur le territoire.
En 2022, le service social a constaté une augmentation significative des demandes de diagnostic social et financier dans le cadre des assignations en justice pour impayés de loyers et des demandes de suivis dans le cadre des commandements de quitter les lieux par les bailleurs privés souhaitant récupérer leur logement.
Cette année également, les signalements de situations d'incurie ont augmenté sur l'ensemble du territoire.
Leur prise en charge est complexe et chronophage.
Elle nécessite pour les assistantes sociales de travailler sur l'adhésion des personnes et de trouver les financements nécessaires pour le nettoyage du logement.

- **Les aides financières et l'aide alimentaire** (FSL maintien et énergie, aides exceptionnelles auprès des CCAS, action sociale des caisses de retraite, La Ligue contre le cancer, le secours catholique…) :

Suite à la crise sanitaire et compte tenu du contexte économique actuel, de plus en plus de personnes sollicitent le service social pour des aides financières pour l'énergie et les loyers en priorité, et pour bénéficier d'une aide alimentaire.
Des réunions partenariales et de réseaux nécessaires à la réalisation des missions du service social participent pleinement à l'activité des travailleurs sociaux du CIAS du Pays de l'Or.

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)

Basée sur le projet d'établissement du CIAS, le projet de service et la démarche d'évaluation du SAAD, la démarche qualité des services du CIAS se poursuit. Le renouvellement d'autorisation du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile a eu lieu en janvier 2021 pour une durée de 15 ans.

LA RESTAURATION À DOMICILE

Faisant intervenir à la fois le CIAS et le service de la restauration collective, la restauration à domicile représente, en 2022, environs 200 repas livrés quotidiennement, en moyenne, chez les personnes dépendantes ou momentanément dans l'incapacité de préparer leurs repas seules. Une commande passée par téléphone ou par mail 48h avant pour un repas équilibré, prêt à être réchauffé, est livré avant midi.
En 2022, environ **72 400 repas** ont été livrés au domicile des bénéficiaires, en augmentation de 8% par rapport à 2021.

LA TÉLÉASSISTANCE

Le service, mis en place en 2004, réside dans une sécurité accrue des personnes âgées grâce au port d'un appareil qui permet d'alerter un service centralisé 24h/24 et 7j/7, en cas de danger, de chute ou de malaise, qui peut déclencher l'envoi de secours dans les plus brefs délais à leur domicile.
En 2022, **370 personnes** au total ont bénéficié de cette prestation pour un coût inchangé (en fonction des ressources) qui va de la gratuité totale à moins de 25 euros pour une personne seule et moins de 30 euros pour un couple.

370
personnes au total ont bénéficié de la téléassistance

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Cette prestation s'inscrit dans une politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.
Le service emploie plus de 80 aides à domicile et auxiliaires de vie sociale encadrées par 4 chargées de secteur intervenant sur l'ensemble du territoire du Pays de l'Or. Au plus près des personnes âgées, les aides à domicile et auxiliaires de vie sociale effectuent un accompagnement individualisé des personnes en les aidant dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne (repas, aide à la toilette, habillage…) et pour l'entretien de leur domicile (ménage, repassage, petites courses…).
Les auxiliaires de vie permettent ainsi aux personnes âgées de garder un réel lien social avec l'extérieur.
Sur l'année, le service a répondu aux besoins d'aide et d'accompagnement de **420 bénéficiaires** fragiles ou dépendants, pour un total de **73 000 heures** d'aide à domicile réalisées.

Les actions collectives

"Bien vivre" et "bien vieillir" en Pays de l'Or sont des priorités sur le territoire intercommunal, au travers des missions du CIAS : service social, SAAD, télé assistance, restauration à domicile, transport à la demande et maintien en forme. Pour répondre aux besoins de la population âgée du territoire, le CIAS développe de nombreuses actions de prévention pour un vieillissement actif et une vie autonome dans le cadre du Pôle "Prévention Santé Seniors" dont l'objectif est de coordonner des projets existants et à venir sur le territoire autour de 4 axes : sport et santé, prévention et bien vieillir, autonomie et habitat, aide aux aidants. Prévenir en amont les signes de la fragilité des seniors et prévenir la dépendance, telle est la volonté du CIAS.
À ce titre, le CIAS a porté plusieurs actions en 2022 :

- **Des ateliers "Manger sain pour trois fois rien"** : animés par une diététicienne-nutritionniste, 2 cycles d'ateliers collectifs étaient destinés aux seniors souhaitant concilier une alimentation saine et équilibrée avec des contraintes économiques.
- **Des ateliers de musicothérapie et de soutien psychologique** dédiés aux seniors du Pays de l'Or. Dans un objectif de mobiliser les personnes avec un sentiment d'isolement et de recréer du lien social, la musicothérapie utilise l'écoute musicale, les instruments de musique, la voix, ou le corps. L'association "Musique et Handicaps Méditerranée" anime le programme d'ateliers collectifs de musicothérapie et de soutien psychologique dédiés aux seniors.

Services à la population

E/ Environnement et valorisation des déchets

De manière transversale, l'Agglomération du Pays de l'Or porte un engagement soutenu sur les questions environnementales et de développement durable. C'est pourquoi elle mène une politique active en faveur du recyclage des déchets et de leur réduction à la source (compostage, élevage de poules).

Bilan 2022

Le tonnage global de déchets pris en charge par le service public est stable par rapport à 2021, avec 47 988 tonnes collectées.
Le tonnage des ordures ménagères résiduelles poursuit sa diminution amorcée en 2018 et atteint 20 146 T (-7,9% par rapport à 2018). Le tonnage des emballages recyclables poursuit sa progression avec 5 305 T de déchets recyclables triés par les habitants du territoire (+1% par rapport à 2021).
Le tonnage de déchets collectés sur les centres de valorisation (déchèteries) est en très légère progression (21 906 T) tout en restant très inférieur à celui enregistré avant la pandémie de Covid 19.
La répartition des hausses de tonnage est diffuse sur pratiquement tous les flux.

Faits marquants 2022

- L'Agglomération poursuit son action en faveur de la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Début 2022, les commandes de véhicules poids lourds au GNV permettant de remplacer l'ensemble de la flotte a été lancée. Le budget alloué représente plus de 5.6 millions d'euros.
- En collaboration avec le Syndicat de traitement des déchets, une vaste étude relative à la gestion des biodéchets a été lancée. Elle vise à définir le schéma organisationnel local du tri des biodéchets, obligatoire en 2024. En 2022, l'Agglomération a défini l'organisation qui sera déployée sur son territoire avec une priorité donnée à la gestion de proximité.
- L'équipe de prévention a poursuivi avec dynamisme et compétence les différentes actions phares de la politique de prévention et de tri des déchets, en lien avec le programme local de prévention.
- Un service spécifique dédié aux usagers non-ménagers a été structuré en 2021 afin de mieux répondre aux diverses demandes mais aussi dans la perspective de l'extension de la redevance spéciale. En 2022, l'équipe a été complétée par l'arrivée d'un contrôleur de terrain.
- Le règlement de collecte a été adopté par le conseil d'agglomération au printemps. Afin de permettre son application, une équipe de 12 personnes aux profils divers (responsables, agents de collecte, ambassadeurs de prévention, …) est entrée dans le processus d'assermentation.
- Après les phases de remplacement des colonnes aériennes et de dotation de secteurs non ou mal desservis, les chantiers liés à la gestion des situations complexes se sont poursuivis par le remplacement de conteneurs inadaptés et anciens.
- Discussions avec les équipes de collecte permettant de mettre fin au fini-parti.
- Démarrage des réflexions sur les besoins de réaménagement du centre d'exploitation.

Des projets pour 2023

L'année 2023 devrait être marquée par divers projets techniques dans la continuité de ceux initiés.

- Prévention : mise en place d'un service de broyage des végétaux à domicile et d'une collecte préservante d'encombrants, révision du programme local de prévention.
- Biodéchets : poursuite du développement des compostages individuels et partagés en collaboration avec les communes, réalisation d'un test de collecte des biodéchets des usagers particuliers
- Réalisation d'une étude d'optimisation de la collecte en porte-à-porte.
- Fin du fini-parti pour les équipes de collecte des déchets
- Amélioration du tri des déchets, tous flux : formation, communication, sensibilisation, animations.
- Poursuite de l'étude d'application de la redevance spéciale.

Les actions de prévention

L'équipe d'ambassadrices du tri a mené de nombreuses actions de sensibilisation sur le terrain et auprès de divers publics (manifestations, évènementiels, scolaires…).
En 2022, l'accent reste placé sur deux thématiques : les biodéchets et la prévention.

La loi AGEC prévoit l'obligation de tri des biodéchets au 1er janvier 2024. Passé cette date, l'Agglomération aura dû déployer toutes les solutions possibles afin que les restes d'assiettes ne soient plus mélangés avec les ordures ménagères : compostages individuel et collectif, petit élevage de poules mais aussi collecte dans les secteurs sur lesquels aucune autre solution n'est envisageable.
La préparation des équipes de l'Agglomération, des relais de terrains, du tissu associatif mais aussi des partenaires et usagers est décisive. L'Agglomération se met en ordre de marche :

- Participation à l'événement national « Tous au compost ».
- Poursuite de l'implantation d'un réseau de composteurs collectifs pour chacune des 8 communes.
- Formation guide composteur des agents.
- Transfert de savoirs auprès des référents de quartier.
- Sensibilisation en milieu scolaire.
- Généralisation à toutes les communes de l'opération « Sapins de Noël » : collecte spécifique des sapins afin d'éviter leur prise en charge avec les ordures ménagères.

8

Aires de compostage partagé en place au 31 décembre 2022

73

poules subventionnées en 2022
dans le cadre de l'action de prévention de production de biodéchets de l'Agglomération

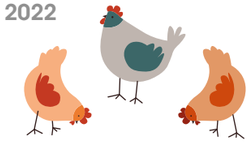

590

composteurs distribués et **5 312 foyers** équipés en 2022

15

Personnes formées à la gestion de proximité des biodéchets (référents de site, guides et maîtres composteurs)

L'équipe de prévention a proposé un programme très diversifié, ambitieux et qualitatif à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Tous les thèmes d'actions de la réduction des déchets portés par la SERD étaient abordés. Un panel d'acteurs varié a été mobilisé afin d'offrir au grand public, particuliers, professionnels, associations, entreprises et élus (visites) un programme de qualité. La diversité d'actions, de thèmes et du public visé a été rendue possible grâce au soutien des communes et des partenaires du territoire mais aussi à la complémentarité des actions menées par le syndicat de traitement.
Ateliers participatifs, démonstrations, visites d'installations de traitement (centre de tri et incinérateur), tenue de stands font partie des actions. En 2022, la thématique principale était centrée sur les textiles.

La collecte

La collecte des déchets est réalisée selon plusieurs organisations en fonction des flux de déchets (ordures ménagères, emballages, verre, …) mais aussi des configurations des secteurs (zone urbaine, touristique, copropriétés, lotissements, …).
En 2022, 47 988 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées, soit une augmentation de 1,5% par rapport à l'année précédente.
Malgré ceci, la trajectoire reste à la baisse de production de déchets initiée en 2015.

La simplification du geste de tri, opérée en 2019, ainsi que les efforts importants accordés au service de collecte en apport volontaire (renouvellement du matériel et densification des points de collecte), garantissent une meilleure séparation des déchets recyclables des ordures ménagères.

Le tri des déchets recyclables a permis de collecter séparativement **2 609 tonnes d'emballages** (+0,4%) et **2 696 tonnes de verre** (+1,5%).

Si la simplification du geste de tri a permis de faire accroître très significativement les tonnages de déchets recyclables collectés, elle est toutefois à l'origine d'une dégradation importante de la qualité. Les erreurs de tri progressent encore d'un point en 2022 par rapport à 2021 avec un taux de refus de 26,3%, soient 658 tonnes. Rappelons que celles-ci ont une forte incidence financière ne serait-ce que par l'addition des coûts d'incinération aux charges de tri.

-0,4%
d'ordures ménagères
entre 2021 et 2022

-6,1%
de déchets ménagers
et assimilés
entre 2010 et 2022

Évolution de la production totale d'emballages recyclables
En tonnes

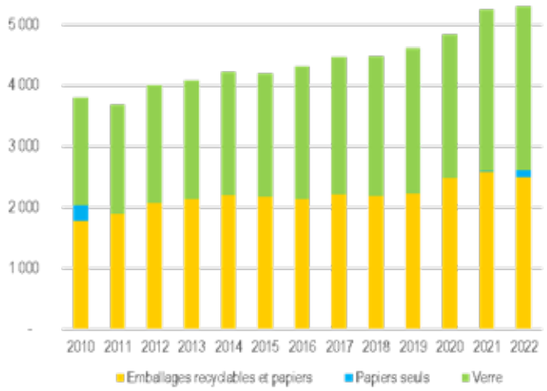

Composition des emballages recyclables triés

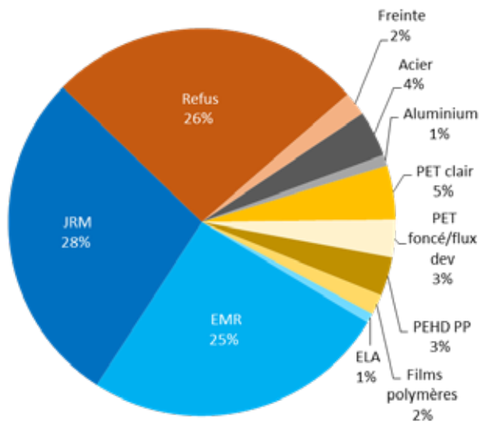

Evolution du ratio d'emballages recyclables
en kg / hab. INSEE

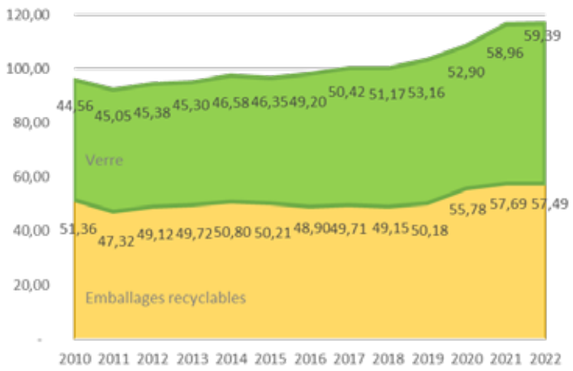

Évolution de la production de déchets
En kg/hab.

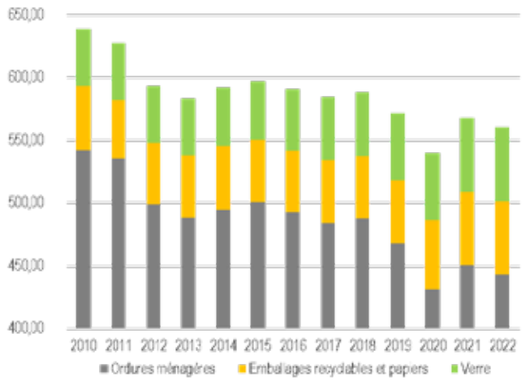

Évolution de la production totale de déchets - En tonnes

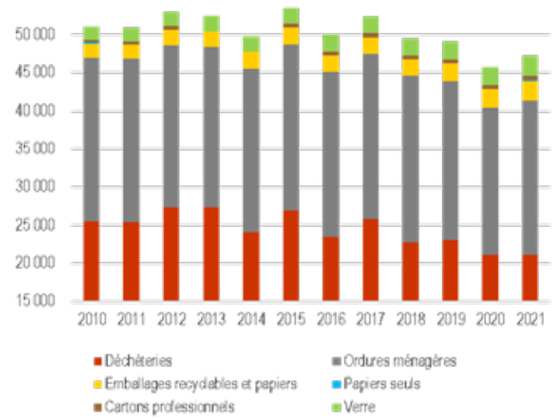

Quantités collectées de déchets
(en tonnes)

	2010	2019	2020	2021	2022	Evolution 2010-2022	Evolution 2020-2022
Population de référence	39 679	44 673	44 542	45 038	45 389	+ 13,5 %	+ 1,1 %
Ordures ménagères résiduelles	21 518	20 913	19 212	20 312	20 146	- 6,4 %	- 0,8 %
Emballages recyclables et papier	2 038	2 242	2 484	2 598	2 609	+ 28 %	+ 0,4 %
Carton	266	583	542	610	631	+ 137,4 %	+ 3,6 %
Verre	1 768	2 375	2 356	2 655	2 696	+ 50,5 %	+ 1,5 %
Sous-total ordures ménagères	25 590	26 112	24 594	26 175	26 082	+ 1,9 %	- 0,4 %
Centres de valorisation	25 506	23 058	21 151	21 108	21 906	- 14,1 %	+ 3,8 %
Total déchets ménagers et assimilés	51 096	49 170	45 745	47 283	47 988	- 6,1 %	+ 1,5 %

La collecte en centres de valorisation et déchèteries

Les 4 déchèteries rénovées, devenues centres de valorisation, ainsi que les 2 déchèteries destinées aux professionnels font également partie du dispositif de collecte. En 2022, le tonnage des différents matériaux collectés en déchèteries est en légère progression comparé à 2021, toutefois sans atteindre les quantités enregistrées avant la crise sanitaire (21 906 tonnes, +3.8%).
Depuis 2021, afin de lutter contre certaines utilisations dévoyées des déchèteries, leur accès a été limité à 24 passages annuels. Ceci a notamment permis de reporter des usagers non-ménagers vers les déchèteries professionnelles.
Les 4 centres de valorisation ont enregistré 162 874 entrées.
Les 2 déchèteries professionnelles sont régulièrement utilisées par 386 artisans et entreprises et ont permis de collecter 967 tonnes de déchets dont 55% de gravats.

Entrées enregistrées pour chaque centre de valorisation

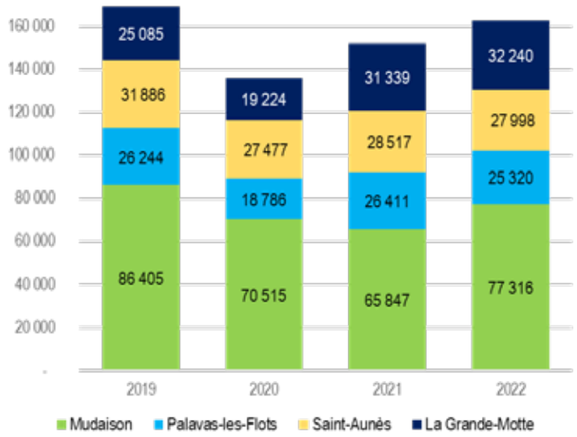

162 874

C'est le nombre d'entrées en centre de valorisation enregistrées en 2022

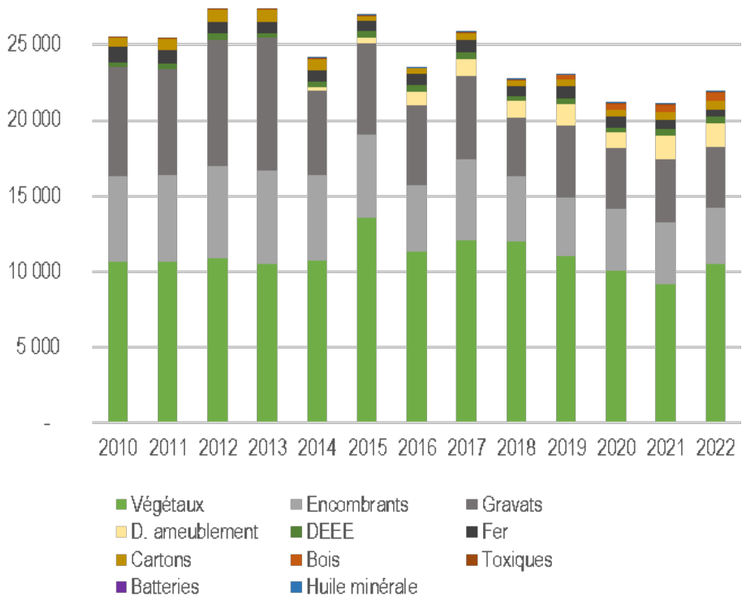

Types de matériaux	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evolution
Bois	409	445	+ 8,8 %
Carton	441	544	+ 23,3 %
Gravats	4 015	4 197	+ 4,5 %
Métaux	705	610	- 13,5 %
Mobilier	1 045	1 526	+ 46,1 %
DEEE*	356	468	+ 31,6 %
Encombrant	4 042	4 086	+ 1,1 %
DDS**	26	57	+ 117,7 %
Végétaux	10 101	9 162	- 9,3 %
Total	**21 151**	**21 108**	**- 0,2%**

** DEEE : ils regroupent tous les objets ou les composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, que ces courants soient fournis par branchement sur une prise ou à travers des piles ou des batteries. Ils deviennent des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) lorsqu'ils sont amenés en déchèterie.*

*** DDS : Les Déchets Dangereux Spécifiques sont des déchets dangereux, pour la santé et/ou pour l'environnement : batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange, tubes fluorescents ou néons…*

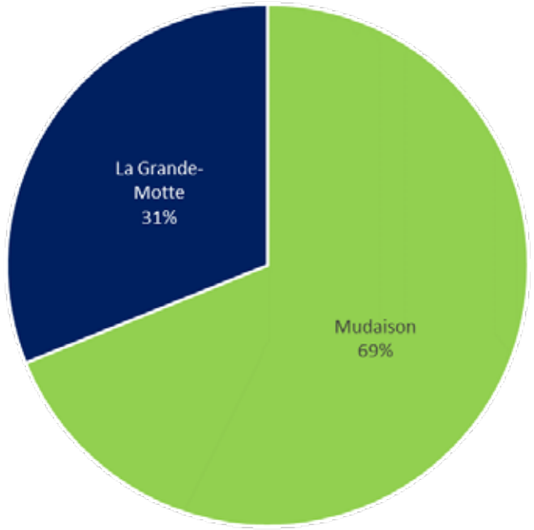

Fréquentation des déchèteries professionnelles

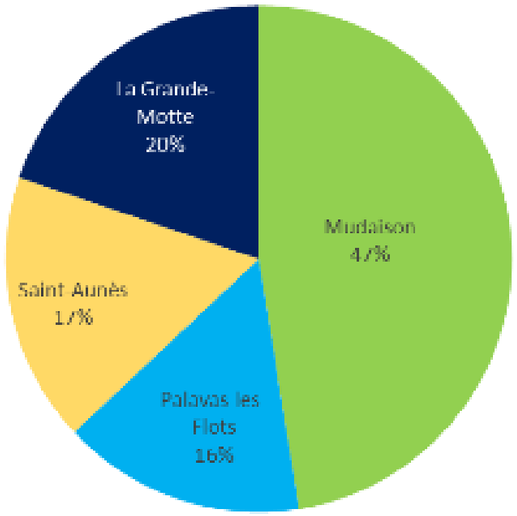

Fréquentation des centres de valorisation

Le traitement et la valorisation

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Étang (SMEPE), auquel l'Agglomération du Pays de l'Or adhère, gère pour le compte de la collectivité le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
Le traitement des déchets comprend toutes les étapes en aval aux opérations de collecte et de transport. Il s'agit donc du tri et de la valorisation de matière organique mais aussi de l'incinération des déchets qui ne peuvent suivre d'autres voies.

Les filières de traitement utilisées par l'Agglomération sont exclusivement locales. La principale, reste l'incinération avec récupération d'énergie. L'unité de valorisation énergétique, Ocréal, située à Lunel-Viel appartient au Syndicat de traitement. Elle produit chaque année environ 75 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent des besoins de plus de 13 300 foyers. Elle traite les déchets collectés sur les 6 groupements membres, soient 91 000 tonnes en 2022, mais aussi des déchets issus de collectes privées (déchets tiers 30 477 tonnes en 2021).
L'Agglomération maintient sa démarche de compostage à la ferme permettant la production d'amendement organique, directement sur les parcelles agricoles, à partir des déchets végétaux collectés.

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

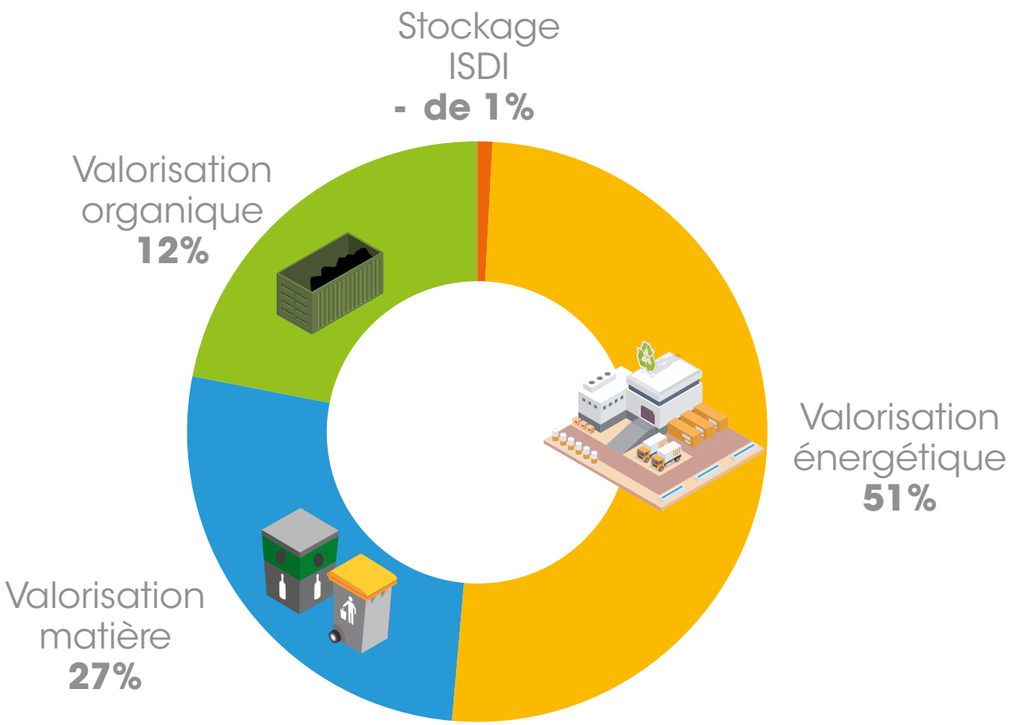

En 2022 encore, 100% des tonnages de déchets collectés ont fait l'objet d'une valorisation

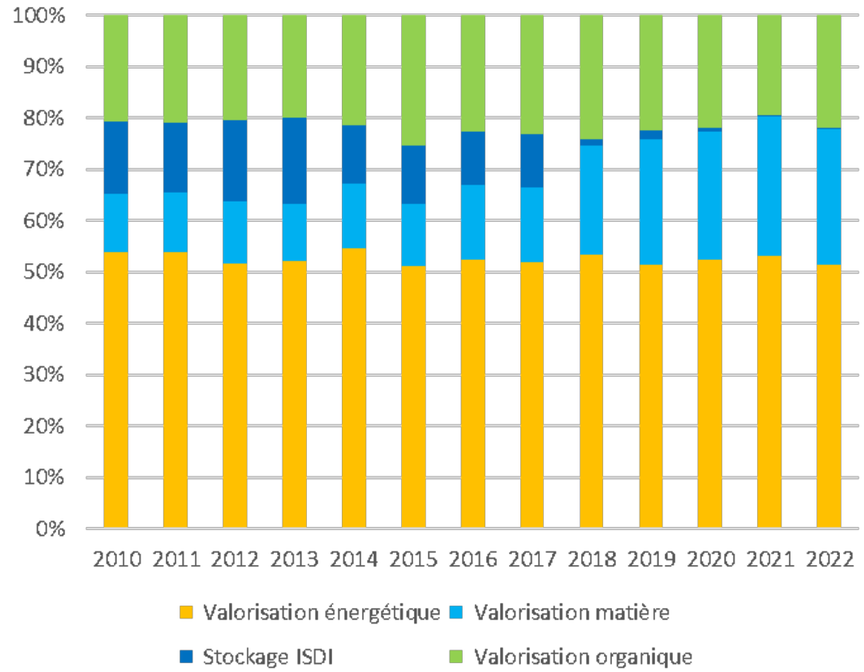

Le compostage des végétaux

En 2022, un nouveau contrat de traitement des végétaux a été conclu par le Syndicat de traitement des déchets. Partant du principe qu'il est essentiel de protéger la ressource en eau notamment des pollutions agricoles mais aussi de soutenir l'agriculture durable locale, cet engagement prévoit un taux minimum de compostage à la ferme de 25%.

COMPOSTAGE INDUSTRIEL	COMPOSTAGE À LA FERME	BOIS ÉNERGIE	% DE COMPOSTAGE À LA FERME
3 769	5 975	766	61 %

Des filières de traitement en circuit court

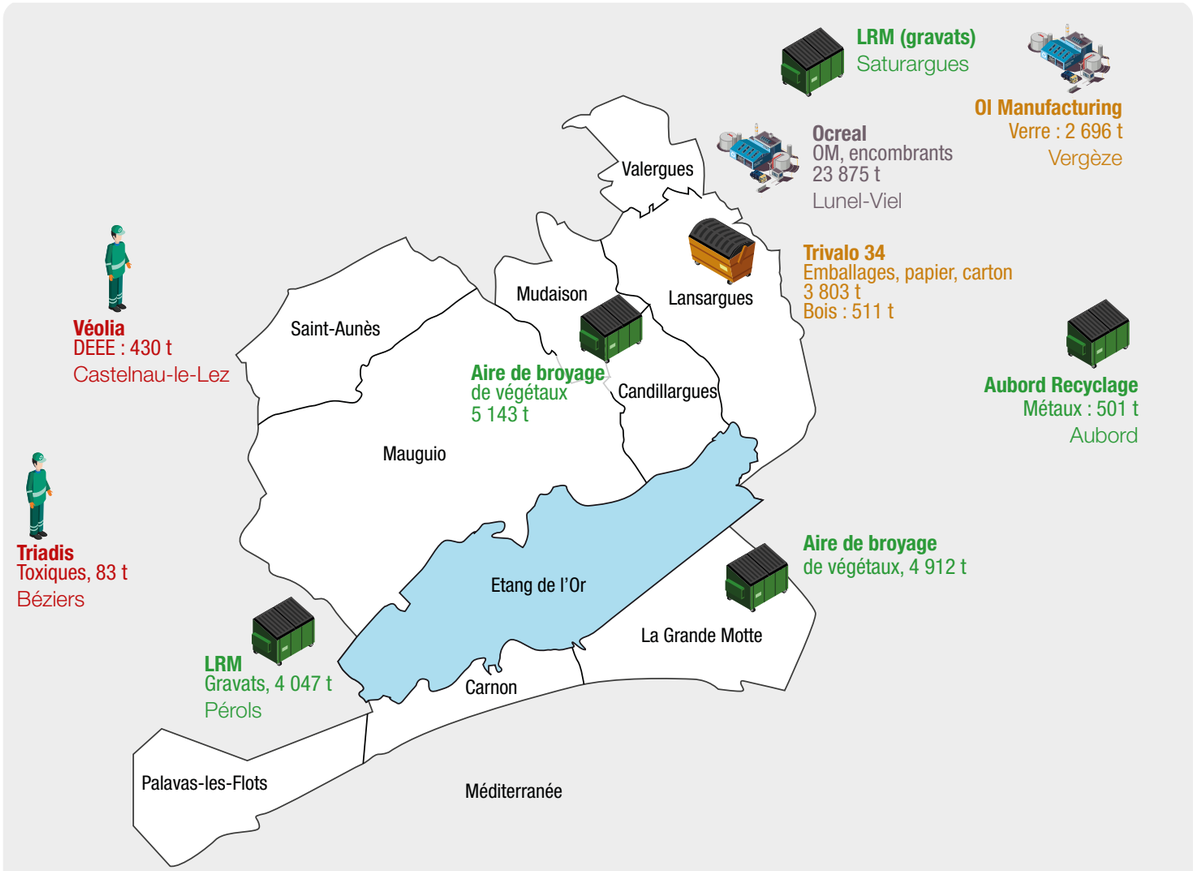

L'entretien des 18km de plages

L'entretien des plages est essentiel, tant sur le plan touristique qu'environnemental. En période estivale, une vingtaine d'agents œuvre quotidiennement sur nos 18 km de littoral pour offrir aux usagers des plages de grande qualité. Ce travail d'entretien s'opère sur le principe de la complémentarité entre un passage de machines qui font l'essentiel du ratissage et des agents qui effectuent un ramassage manuel plus fin, dans les zones sensibles. Ce travail est effectué par l'équipe de l'Agglomération complétée de saisonniers sur la partie du littoral, non accessible aux machines, située entre la plage des Robinsons et le Grand Travers, tous les jours de la semaine entre le 1er juin et le 31 août.
Sur l'ensemble de la saison estivale, près de 90 personnes contribuent à la propreté de la plage.

Depuis 2021, la totalité des 450 conteneurs enterrés présents sur les plages ont été ôtés initiant ainsi le projet « Plages sans poubelle ». En parallèle, les équipements de tri des emballages recyclables ont été massivement déployés aux accès aux plages afin de garantir le bon exutoire des déchets.

Cette nouvelle organisation ambitieuse a eu pour effet plusieurs retours positifs : une nette amélioration de l'état des plages a été constatée par l'ensemble des agents.

En outre, plus de 2 000 cendriers de plage ont été distribués par les agents saisonniers affectés au nettoyage manuel. De multiples interventions à vocation pédagogique ont été réalisées afin de sensibiliser les usagers aux incidences de l'abandon de déchets dans la nature.

Consciente de l'enjeu majeur que constituent les 18 km de son littoral, l'Agglomération a affecté de nouveaux moyens internes en capacité de réaliser de l'ingénierie de projet et des opérations de communication et sensibilisation.
Ainsi, un vaste audit des pratiques locales de nettoyage des plages assorti d'un recueil de bonnes pratiques a été réalisé en 2021. Ce travail a permis de mettre en place un nettoyage raisonné des plages afin de garantir le bon état écologique du trait de côte tout en conciliant les enjeux économiques et touristiques.

Ce nettoyage raisonné permet notamment de limiter l'érosion côtière, préserver la biodiversité, faciliter le tri et le traitement des déchets, réduire les émissions de CO2 et sensibiliser le public à l'environnement. Grâce à cette réorganisation, les tonnages envoyés à l'enfouissement ont été divisés de moitié en 2022.

Les éléments naturels, notamment la laisse de mer, ne sont pas ôtés de la plage par les tracteurs dont le travail est majoritairement concentré sur les bandes de sable centrales.

Dans cette dynamique, l'ensemble des agents ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter en milieu naturel, l'importance des écosystèmes marins et littoraux pour le bon état écologique des dunes ainsi que la nécessité de trier les déchets ramassés.

Dans le cadre d'un travail en transversalité avec le service Espaces naturels de l'Agglomération, un projet de broyage de bois flotté a été mis en œuvre. Celui-ci a permis la réhabilitation du cheminement doux n°78 à partir de matériaux naturels rejetés par la mer et de stabiliser la dune.

En parallèle, le reste du bois flotté a servi le projet "Mondes nouveaux", appel à manifestation d'intérêt initié par le Ministère de la Culture. Cette exposition éphémère de la designer Clémentine Chambon a pris place sur le lido au niveau de l'accès 74 durant toute la période estivale. Des podcasts ont été réalisés et apposés sur la structure afin de mettre en lumière plusieurs thématiques : l'art, la culture, l'environnement marin et littoral, et enfin les projets réalisés par l'Agglomération.

"Mondes nouveaux", photo © Thomas HEYDON

"Mondes nouveaux", photo © Thomas HEYDON

Des saisonniers en charge du nettoyage des plages

Services à la population

F/ Enfance et Jeunesse

La petite enfance

LES CRÈCHES

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or dispose de **333 places** d'accueil réparties sur ses 8 crèches :
« La Maison Des Enfants 1 » à Mauguio - 90 places
« La Maison Des Enfants 2 » à Mauguio - 36 places
« Aigue-Vive » à Mudaison - 52 places
« Les Moustics » à Candillargues - 28 places
« Les Pitchouns » à Palavas-les-Flots - 43 places
« Les Mouettes » à Carnon - 24 places
« Les Mar'Mottes » à La Grande Motte - 40 places
« La Halte-Garderie » à La Grande Motte - 20 places

678 enfants y ont été accueillis en 2022.
Le taux d'occupation global à la rentrée était de **95%**, ce qui indique un important remplissage des structures.

La collectivité, en lien avec la CAF, poursuit donc sa politique de recherche d'accueil de qualité pour répondre au mieux aux besoins des familles : mise en place de groupes d'âges mélangés, ajustement des contrats des familles, « Café des parents », mise en place de contrat sur planning mensuel, etc….

678
enfants accueillis
dans les crèches
du Pays de l'Or

LES ACTIVITÉS

Le réseau des 8 crèches intercommunales permet un maillage important du territoire et offre des spécificités d'accueil traduites dans leur projet d'établissement avec une diversité pédagogique importante. Chaque structure construit son année autour de programmes thématiques élaborés en équipe sollicitant les compétences de chacun mais aussi des intervenants extérieurs (musique, projets jardin…). La charte d'accueil du jeune enfant est portée par tout le personnel des structures accueillant des jeunes enfants.

Par ailleurs, la collectivité travaille sur l'accueil des enfants en situation de handicap avec la mise en place de Projets d'Accueil Personnalisés contractualisés avec la famille, l'équipe de la structure, le médecin référent santé et accueil inclusif ainsi que l'accompagnant santé. Plusieurs structures sont équipées d'un espace Snoezelen dédié ; spécialement aménagé dans le but de recréer une ambiance agréable, éclairé d'une lumière tamisée et bercé d'une musique douce. On y fait appel aux cinq sens.

Le service enfance jeunesse favorise également les passerelles entre les structures petite enfance et les accueils de loisirs : rendez-vous entre les familles et les directeurs des ALSH avant le premier accueil de l'enfant en ALSH, goûters partagés entre les enfants des deux types de structure.

Enfin, depuis 2020, la crèche de Palavas est engagée dans une démarche écologique portée par l'ensemble de l'équipe. Cette démarche répond aux valeurs de développement durable portées par la collectivité. Accompagnée de l'association "Label vie", l'équipe des Pitchouns entreprend des changements de pratiques pour obtenir le label "écolo-crèche" : premier label écologique dédié à la petite enfance. D'autres structures vont s'engager dans cette démarche dans les années à venir.

LES ADMISSIONS

Comme chaque année, les dossiers de demande de places en crèche ont été réceptionnés par le service, à la mi-mars. Les commissions d'admissions ont ensuite été réalisées avec les élus à l'enfance de chaque commune dans le courant du mois d'avril afin de rassurer les familles et leur donner une réponse au mois de mai pour la rentrée de septembre.
Ainsi les parents ont eu, avant l'été, la confirmation de l'accueil de leur enfant en crèche.
Pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis en crèches, les démarches en accueil individuel ont été orientées par la coordonnatrice vers le Relais Petite Enfance.

Le coût de fonctionnement annuel par place est de

13 000 €

dont **85%** représentent des charges de personnel.
Cette dépense est financée par la CAF, les participations des familles et la collectivité.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le RPE est un lieu d'échanges, d'informations et d'écoute où les assistantes maternelles et les parents employeurs peuvent se rendre pour obtenir des conseils. Cette activité, financée par l'Agglomération du Pays de l'Or, le Département et la CAF, s'adresse à tous les assistants maternels du territoire mais aussi aux parents et aux futurs candidats au métier.
Animé par 3 éducatrices de jeunes enfants, le RPE sert de structure de proximité pour soutenir les assistantes maternelles et les parents-employeurs dans leurs rôles respectifs.
Associé à la commission d'admission, le RPE accompagne les familles orientées vers un parcours d'accueil individuel et travaille en lien avec la coordonnatrice enfance.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de conseil, les animatrices se déplacent sur rendez-vous sur tout le territoire pour être au plus près des familles.
Le RPE propose des animations tous les matins, des réunions thématiques en soirée et facilite la formation des assistantes maternelles notamment pour l'analyse des pratiques professionnelles.

Le nombre d'assistantes maternelles en activité est en baisse par rapport à 2021, comme sur tout le territoire national. En 2023, le RPE mettra en place des actions de promotion du métier d'assistante maternelle afin d'enrayer la désaffection pour ce métier.

161
assistantes maternelles agréées sur le territoire,
dont **138** en activité.

495
enfants accueillis
dont 377 du territoire
et 118 hors territoire,
soit **76%**

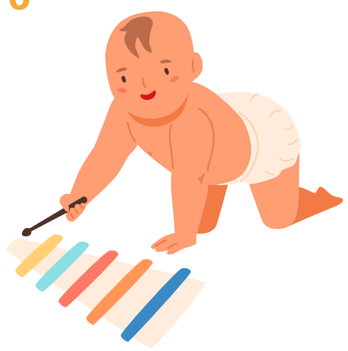

LES ACCUEILS PARENTS/ENFANTS

Trois lieux d'accueil enfants-parents du territoire sont animés par l'association "Jouons en ludothèque" avec le soutien de l'Agglomération du Pays de l'Or, de la CAF et du Conseil départemental.
Libre, anonyme et gratuit, un lieu d'accueil enfants-parents est un lieu de jeux, de rencontres, d'échanges et de découvertes entre parents et enfants où se retrouvent femmes enceintes, parents et enfants de 0 à 6 ans, voire amis et famille élargie, dans un lieu adapté à tous. L'équipe est composée d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants, qui, par sa présence active, son écoute et sa disponibilité favorise les interactions entre l'enfant et ses parents ainsi qu'entre adultes.

LES ALIZÉS - À Carnon (salle Rosa Parks près du port) et à La Grande Motte (au centre de loisirs), le lundi en alternance, de 14h à 18h.

LA FARANDOLE - À Mauguio, les jeudis de 14h à 18h (salle de motricité de la Maison des Enfants).

CHRYSALIDE - À Mauguio, les mardis de 10h30 à 12h30 (salle de motricité de la Maison des Enfants).

La jeunesse

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) sont des structures de loisirs, habilitées par l'Etat, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, qui prolongent et enrichissent les réponses aux besoins de garde des familles, durant les temps périscolaires.
Ce ne sont pas des garderies mais des accueils de loisirs où des activités ludiques et variées sont proposées aux enfants sur les temps périscolaires.
La volonté d'un ALP est d'offrir aux enfants des conditions d'accueil respectant leur rythme et un partenariat au quotidien avec l'équipe enseignante pour favoriser la complémentarité éducative.
Un ALP veille à ce que chaque enfant puisse s'épanouir individuellement et au sein d'un groupe, tout en véhiculant des valeurs de respect, de tolérance et de partage.

1 850
enfants accueillis
sur le temps méridien,
(1 790 en 2021)

Les données
Les ALP sont organisés au sein des groupes scolaires et sont au nombre de 11 sur le territoire.
- ALP de Carnon / 120 enfants
- ALP de La Grande Motte / 280 enfants
- ALP "Jean Monnet" à Mauguio / 195 enfants
- ALP "Louise Michel" à Mauguio / 160 enfants
- ALP "Moulin Roustan" à Mauguio / 205 enfants
- ALP "Prévert Camus" à Mauguio / 190 enfants
- ALP des Garrigues / 40 enfants
- ALP de Vauguières / 30 enfants
- ALP de Mudaison / 150 enfants
- ALP de Saint-Aunès / 340 enfants
- ALP de Valergues / 140 enfants

LES ACTIVITÉS

L'année 2022 a enfin permis la reprise des activités liées aux thématiques du projet éducatif de territoire à savoir "Sport et motricité", "Art et culture" et "Environnement".
Un panel d'activités diversifiées, déterminées à partir des demandes et des besoins des enfants, a aussi été proposé quotidiennement aux enfants et communiqué aux familles (activités sportives, manuelles, d'expression, jeux collectifs…)
Des projets, en partenariat avec les écoles, sur des événements ou sur la thématique des écogestes, notamment, ont également été remis en place.
Les spectacles ont clôturé cette année pour le plus grand bonheur des enfants (magie, contes, sciences…).

En lien avec le Projet Alimentaire Territorial, le projet Regard' Or (sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée) a été repris, au sein de l'ensemble des structures enfance-jeunesse dont les 11 ALP, avec au programme : mallettes ludiques, jeux sportifs, jardinage, composteurs, interventions de sensibilisation par les professionnels du monde agricole, formation des agents…
Des interventions de professionnels en lien avec le CIVAM bio 34 ont également été mises en place sur le thème de l'agriculture et de l'agroécologie afin de sensibiliser les enfants de manière ludique sous forme de petits ateliers.

Ce service travaille également sur l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, avec la mise en place de projets d'accueil personnalisés contractualisés avec la famille et l'équipe de la structure.
L'UEMA, Unité d'Enseignement en Maternelle, a déménagé de l'école Jean Moulin de Mauguio vers l'école de Carnon mais des échanges réguliers ont permis de maintenir le lien et les pratiques de partenariat déjà existants.
Grâce aux conventions entre les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) et l'Agglomération, un projet de sensibilisation plus large à l'attention des agents jeunesse est à l'étude. L'objectif est d'accueillir au mieux les enfants avec des besoins spécifiques au sein des structures de l'Agglomération et de favoriser l'inclusion.
Cela passe par la formation et les moyens donnés aux agents. Tous sont très volontaires et impliqués, autant chez les éducateurs spécialisés partenaires, que dans les équipes de direction et d'animation de la collectivité.

Depuis la rentrée de septembre 2022, la refonte des deux Accueil de Loisirs Périscolaires (maternelle/élémentaire) des écoles de La Grande Motte, en un seul ALP mixte, permet une harmonisation des pratiques sur le territoire (tous les autres fonctionnaient déjà ainsi), une meilleure cohérence pédagogique et une meilleure communication.
Les retours sont positifs de la part du binôme de direction de la structure et des équipes de terrain (animation et restauration).

LE COÛT

Le coût de fonctionnement annuel par place est de 800 € (hors repas), dont 80% représentent des charges de personnel. Cette dépense est financée par la CAF, les participations des familles et la collectivité.

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des structures de loisirs, habilitées par l'Etat, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, qui prolongent et enrichissent les réponses aux besoins de garde des familles, durant les temps extrascolaires.
Les ALSH contribuent à l'éducation des enfants, à leurs apprentissages, leur socialisation et leur autonomie.
Ce sont des espaces de découverte et de création, des lieux dédiés aux loisirs, à la détente, la découverte et l'expérimentation de nouvelles activités et jeux.
C'est au travers du jeu et de l'imaginaire que l'enfant se construit et deviendra un adulte responsable.

528
places
maximales dans les ALSH du Pays de l'Or

Les ALSH sont au nombre de 5 sur le territoire, pour une capacité maximale de 528 places :
- "Le Ponant" à La Grande Motte / 80 places
- "La Maison des Loisirs" à Mauguio / 164 places
- "Les Moussaillons" à Palavas-les-Flots / 80 places
- "Pioch'Pala" à Saint-Aunès / 96 places
- "Le Jardin des Cigales" à Valergues / 108 places

	2021			2022			Taux d'évolution de 2021 à 2022		
	Merc	PVS	Eté	Merc	PVS	Eté	Merc	PVS	Eté
Moyennes enfants	375	280	352	388	322	386	+3%	+15%	+9%

365
enfants accueillis
par jour dans les ALSH

365 enfants en moyenne par jour ont été accueillis dans les 5 ALSH du Pays de l'Or durant les mercredis scolaires, les petites vacances scolaires et l'été en 2022.
En juillet 2022, jusqu'à **490 enfants** ont été accueillis ; soit **92%** de la capacité maximale.

LES ACTIVITÉS

"Le Ponant" à La Grande Motte :
- Reconduction du partenariat avec la bibliothèque de La Grande Motte
- Projet d'été : sensibilisation au tri et aux déchets, relation à l'Océan
- Mise en place d'ateliers avec matériel de recyclage, exposition aux familles
- Continuité des journées « Grand Jeu » et « Journées Imaginaires » au sein de la structure
- Sensibilisation à l'agriculture bio avec intervenants et visites de structures agricoles dans le cadre du CIVAM
- Animations « à la découverte de ma ville » et interviews avec Radio Clapas

"La Maison des Loisirs" à Mauguio :
- Ateliers cuisine pour les enfants de 4-5 ans
- "L'imaginaire" : jeux imaginaires où se mêlent stratégie et réflexion
- Initiation au secourisme : acquisition dès 6 ans des compétences nécessaires à l'exécution d'une action de secours
- Projet passerelle : découverte de l'Espace Jeune pour les grands primaires.
- Projet CIVAM dans le cadre du PAT : interventions pédagogiques auprès des enfants de 4 ans

"Les Moussaillons" à Palavas-les-Flots :
- Mise en place de grands jeux
- Continuité du projet jardinage grâce au potentiel de l'espace extérieur
- Mise en place d'espaces de lecture / jeux de société : "des coins crées par et pour eux"
- Stage d'aisance aquatique (3/5 ans) en partenariat avec le service des sports sur la piscine intercommunale de Palavas-les-Flots
- Ateliers de créativité autour du « Récup'Art »
- Projet CIVAM dans le cadre du PAT : travail des chevaux de trait et des moutons, visite d'un domaine viticole

"Pioch'Pala" à Saint-Aunès :
- Projet Leroy Merlin / Lapeyronie : Confection d'objet en bois pour les enfants en situation de handicap par les primaires, décoration de ces objets par les maternelles, correspondance avec les enfants du CHU
- Projet CIVAM dans le cadre du PAT : sensibilisation à l'environnement et au gaspillage alimentaire, visite de fermes agricoles bio
- Projet Radio Clapas : sensibilisation au média, préparation et enregistrement d'une émission de radio par les enfants, diffusée sur Radio Clapas.

"Le Jardin des Cigales" à Valergues :
- Initiation aux premiers secours avec la Protection Civile
- Découverte culturelle : spectacles à l'Odéon
- Radio Clapas : Projet radio pour les primaires
- Sensibilisation aux méfaits du soleil
- Projet CIVAM dans le cadre du PAT : visite d'une ferme
- Stage d'aisance aquatique pour les 3/5 ans en collaboration avec le service des sports sur la piscine intercommunale de Lansargues
- Projet tri sélectif et ramassage des déchets sur les plages

Le service Enfance Jeunesse travaille également sur l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, avec la mise en place de projets d'accueil personnalisés contractualisés avec la famille et l'équipe de la structure.

LE COÛT

Le coût de fonctionnement annuel par place est de 4 000 €, dont 60% représentent des charges de personnel. Cette dépense est financée par la CAF, les participations des familles et la collectivité.

4 000€
de coût de fonctionnement annuel par place

MINIS SÉJOURS ENFANTS

- 1 mini séjour de 3 jours / 2 nuitées de 16 places sur l'Oliveraie de Valergues – 16 places pourvues, liste d'attente non satisfaite supérieure à 20 enfants
- 2 mini séjours de 2 jours / 1 nuitée de 16 places chacun en alternance sur l'Oliveraie de Valergues et sur l'ALSH "Les Moussaillons" de Palavas-les-Flots – 23 places pourvues sur 32.

Total : 39 places pourvues pour 48 places ouvertes / Taux d'occupation : **80%** - Thématiques : "Les explorateurs juniors", "Les aventuriers des mini-camps", "Les cinéastes en herbe".

SÉJOURS ENFANTS

- 1 séjour de 4 jours / 3 nuitées en juillet – « Le Puy du Fou » (Vendée), 24 places / 24 pourvues / liste d'attente non satisfaite pour 2 enfants
- 1 séjour de 5 jours / 4 nuitées en juillet – Saint-Barthélémy-de-Grozon (Ardèche) – 24 places / 24 pourvues / liste d'attente non satisfaite pour 6 enfants
- 1 séjour de 5 jours / 4 nuitées en août – Le Pradet (Var)

24 places / 19 pourvues

Total : 67 places pourvues pour 72 places ouvertes / Taux d'occupation : **93%**

ESPACES JEUNES

Les Espaces Jeunes sont des structures de loisirs habilitées par l'Etat, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et soumises à une règlementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.
En dehors des temps scolaires, ce sont avant tout des lieux d'accueil, de mise en place d'activités et d'élaboration de projets d'animation à destination des 11-17 ans.

218 jeunes adhérents à la rentrée de 2022 sur l'ensemble des communes du territoire : La Grande Motte 42, Candillargues 39, Mauguio 45, Mudaison 28, Lansargues 15, Saint Aunes 34, Valergues 12, Palavas Les Flots 3.

Moyenne / jour fréquentation salle	2021	2022
Mercredis	13	17
Samedis	9	10
Vendredis Semi-nocturne	22	24
Petites vacances	12	13
Été (juillet)	7	7
Sorties	25	22
Semaine action	28	28

La « fréquentation en salle » n'est pas représentative de la réalité puisqu'un certain nombre d'adolescents y viennent sans inscription et ne sont donc pas comptabilisés.

L'inscription représentant un frein à la fréquentation, un groupe de travail a été mis en place en septembre 2022, avec les animateurs des Espaces Jeunes, le coordonnateur jeunesse extrascolaire et la directrice des Espaces Jeunes. Ce groupe de travail a pour objectif d'établir un état des lieux des modalités de fonctionnement des Espaces Jeunes et d'analyser les besoins des jeunes du territoire, afin de réadapter et d'améliorer les propositions faites à ce public.

LES ACTIVITÉS

- Participation aux journées des associations : présence de tous les animateurs dans chacune des communes du territoire
- Portes ouvertes aux CM2 organisées au mois de juin : présentation des activités, des structures et des animateurs aux enfants, goûter commun.
- Partenariat dans la mise en place de projets avec la MJC de Mauguio, l'association les Mains du Cœur de Candillargues et le centre de loisirs de Saint Aunès.
- Organisation de semi-nocturnes de 19h à 23h les vendredis en période scolaire une fois par mois (repas partagés, soirées à thème, etc…) Ces soirées peuvent être communes ou dans chaque Espace jeunes. Organisation d'une semi nocturne parents/adolescents en septembre.
- Sorties inter-espaces jeunes organisées un samedi par mois en période scolaire, pendant la première semaine des vacances de fin d'année et en juillet.
- Organisation de « semaines action » pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

LE COÛT

Le coût de fonctionnement annuel par place est de 7 000 €, dont 60% représentent des charges de personnel. Cette dépense est financée par la CAF, les participations des familles et l'intercommunalité.

MINI SÉJOURS ET SÉJOURS ADOS

- 1 séjour hiver de 7 jours de 36 places à Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes) – 36 places pourvues, liste d'attente non satisfaite pour 3 jeunes.
- 2 séjours été de 7 jours de 24 places chacun à Saint-Raphaël (Var) et Meyras (Ardèche) – 48 places pourvues sur 48 – listes d'attente non satisfaite pour plus de 20 jeunes.
- 1 mini séjour (3 jours / 2 nuitées) – « Itinérance à vélo » - 16 places pourvues sur 16. 1 place en liste d'attente non satisfaite - Camp de base sous toile « Les Moussaillons » Palavas-les-Flots. Déplacements à vélo sur les lieux d'activités, à la découverte des pistes cyclables du territoire.

Total : 100 places pourvues pour 100 places ouvertes / Taux d'occupation : **100%**

100%
de taux d'occupation
sur les mini séjours et séjours ados

Le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

→ **Les instances :**
Au mois de juin : organisation d'une réunion de réseau avec les partenaires afin de présenter la déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 / 2024.
Réunion du conseil plénier le 15 novembre 2022 et validation de la déclinaison de la stratégie nationale 2020/2024.

→ **Les Promeneurs Du Net :**
Continuité de la veille sur internet. Déclinaison du dispositif sur les 3 collèges du territoire à Lansargues, La Grande Motte et Mauguio avec l'intervention de 3 animateurs des Espaces Jeunes, une fois par semaine scolaire sur le temps méridien (travail en lien avec les CPE des collèges sur les situations problématiques individuelles et la sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux). Permanences perturbées en raison des conditions sanitaires.
Participation au webinaire sur les "radicalités" pour les animateurs intervenant au sein des collèges.
Intervention, sous forme d'expérimentation, auprès des classes de CM2 de Mudaison pour la prévention aux médias.

→ **Les Points Ecoutes Parents Adolescents :**
Sur le territoire du Pays de l'Or, l'action a permis en 2022 la réalisation de 201 permanences. 208 personnes ont été accueillies dont 136 adolescents. 730 entretiens ont pu être proposés. Les permanences se tiennent au sein des Espaces Jeunes de La Grande-Motte, Lansargues et Palavas-les-Flots ainsi qu'au Pôle Jeunesse et Médiation de la Ville de Mauguio-Carnon.

Les interventions en milieu scolaire (Groupe S.O.S. Solidarités) : année scolaire 2021-2022

	Lansargues	LGM	Mauguio
Problématiques liées à la sexualité	42h – classes de 4ème et 3ème (**427 élèves** - Classes SEGPA comprises)	17h – classes de 4ème et 3ème (**160 élèves**)	Non réalisé
Risques alcool et autres dépendances	30h – classes de 4ème et 3ème (**427 élèves -** Classes SEGPA comprises)	18h – classes de 4ème (**75 élèves**)	48h – classes de 4ème et 3ème (**448 élèves**)
Mieux vivre ensemble	34h - classes de 6ème et 5ème (**474 élèves** – Classes SEGPA comprises)	32h – classes de 6ème et 5ème (**184 élèves**)	24h – classes de 6ème et 5ème (**440 élèves**)
Problématiques liées aux enjeux et risques de l'internet	34h – classes de 6ème et 5ème (**478 élèves** – Classes SEGPA comprises)	16h – classes de 6ème et 5ème (**185 élèves**)	32h - classes de 6ème et 5ème (**448 élèves**)

→ **Les Travaux d'Intérêt Général :**
Dans le cadre du partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, 532h de TIG individuels ont été effectuées. Elles se répartissent comme suit :
- 280h sur la déchetterie de Mudaison (service environnement),
- 70h à la piscine de "Aqua'titude" de Palavas-les-Flots (service des sports),
- 182h à la cuisine centrale de La Grande Motte (service restauration collective).

Services à la population

G/ Emploi & insertion

Favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

Pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire l'Agglomération accueille demandeurs d'emplois et recruteurs au sein de ses deux antennes de proximité à Mauguio et La Grande Motte, et organise des événements d'animation pour accompagner la recherche d'emploi tout au long de l'année.
2022 a été marquée par une reprise de l'activité et un fort besoin de main-d'œuvre des entreprises dans différents secteurs d'activité tel que, la restauration, les transports ou encore les aides à domicile. A la fin du mois de décembre 2022, Pôle Emploi dénombre 4 815 demandeurs d'emploi sur le territoire du Pays de l'Or. Ce nombre a baissé de 4,8% sur un an.

Parmi les baisses les plus importantes du nombre d'inscrits :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée, plus d'un an d'inscription, (-13,2%) représentent la plus grosse part du nombre des inscrits sur le territoire (45%).
- Les séniors (-4,2%) représentent 33% des inscriptions, un taux bien supérieur à la moyenne régionale.

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont les métiers du commerce et de la vente (17%) ainsi que les métiers des services à la personne et des collectivités (16%), suivi des métiers support à l'entreprise et de l'hôtellerie - restauration (15%).

En parallèle, le nombre d'offres d'emploi enregistré par Pôle Emploi s'élève à 4 403 offres, soit une hausse de 7,8% sur un an.
Parmi ces offres, il faut noter que 61% des postes proposés sont des CDI, plus que le pourcentage régional 48%. Ces contrats sont en augmentation sur le Pays de l'Or (+8,5%).

Dans ce contexte, l'Agglomération du Pays de l'Or œuvre, en complémentarité avec ses partenaires, au rapprochement de l'offre et de la demande sur son territoire.

Les Points Emploi situés à La Grande Motte et à Mauguio offrent un service de proximité, ils accueillent le public quotidiennement, avec ou sans rendez-vous. Les conseillères emploi orientent et accompagnent les demandeurs d'emploi dans leurs démarches, des ordinateurs sont mis à leur disposition en libre accès ou avec un accompagnement .
En 2022, les Points Emploi ont comptabilisé au total 3 952 visites, en augmentation sur 1 an de +14%.

4 815
demandeurs d'emploi
sur le territoire en 2022

Maison du Travail Saisonnier

2022 : Création de la Maion du Travail Saisonnier (La MTS) du Pays de l'Or. Son accueil est basée à l'antenne du Point Emploi de La Grande Motte.

Elle vient :
- Renforcer et développer les actions mises en œuvre en faveur de la saison et à destination des personnes à la recherche d'un emploi saisonnier et des entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre.

- Développer son partenariat et contribuer à la levée des freins à l'emploi, notamment par la mise en place de nouvelles permanences au Point Emploi. Ces permanences permettront d'informer le public et les entreprises sur les aides aux logements, de mobilité ou encore sur les droits et devoirs des travailleurs saisonniers.

L'Agglomération du Pays de l'Or a poursuivi une politique de soutien auprès de :

- La MLJ - Mission Locale qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans. Cette dernière a perçu une subvention de 114 150 € pour l'accompagnement de 701 jeunes (-16%) .
- Le PLIE - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, pour les publics les plus éloignés de l'emploi en leur apportant une subvention de 67 600 € pour le suivi de 565 personnes en recherche d'emploi (+16%) comme en 2021.

LES ÉVÉNEMENTS "EMPLOIS" PROPOSÉS PAR L'AGGLOMÉRATION

10 « **Découvertes métiers** » ont pu être organisées en 2022.
Des « focus » sur des secteurs d'activité en tension qui ont permis aux intervenants recruteurs et organismes de formation de faire valoir les métiers proposés et la manière d'y accéder.
Sur l'année, 105 personnes ont participé à ces rencontres de petit format qui permettent des échanges qualitatifs entre intervenants et demandeurs d'emploi.

Le « **Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier** » mutualisé avec la Communauté de Communes de Terre de Camargue pour faciliter le recrutement saisonnier a été organisé au Grau du Roi le 15 février 2022, sous contraintes sanitaires, encore cette année (pass sanitaire et port du masque).
140 recruteurs ont proposé plus de 1000 offres de postes et ont pu ainsi démarrer le recrutement de leurs équipes saisonnières. 720 personnes en recherche d'emploi y ont participé. Une participation en baisse par rapport à la dernière édition en présentiel en 2020.

En avril, en partenariat avec la Région Occitanie, lors du salon international du multicoque à La Grande motte a été organisée l'action « **Horizon nautique** ».
L'objectif était de mettre en valeur les métiers de l'industrie nautique , très pourvoyeuse d'emplois. Les demandeurs d'emploi ont pu visiter deux entreprises de ce secteur d'activité et profiter du salon pour apprécier le produit fini .

En mai, dans la continuité du Forum Littoral de l'Mmploi Saisonnier, a été organisé "**Le Rallye de l'emploi tous engagés pour la saison**" en partenariat avec la Communauté de Communes de Terre de Camargue. L'objectif consistait en une journée solidaire de prospection des entreprises au cours de laquelle des demandeurs d'emploi, se déplaçaient en équipe pour « récolter » les offres d'emploi auprès des employeurs.
5 personnes ont participé à cette seconde édition, 85 entreprises du littoral ont été visitées pour 38 offres de poste.

Forum « **Les Rencontres de l'Emploi** »
Cet événement s'est déroulé le 29 novembre 2022 à Mauguio. Il a rassemblé 37 entreprises.
L'objectif cette année était de mettre en valeur des entreprises et des métiers pour favoriser les échanges entre le public et les exposants.
Environ 450 personnes sont venues à la rencontre des entreprises.

Services à la population

H/ France services

Le dispositif France Services

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable. Pour lutter contre le manque de structures dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives.
Tout cela prend corps dans l'ambition des structures « France Services ». Ce nouveau dispositif concerne tout le territoire français et couvre l'ensemble des services publics du quotidien.

Les projets d'implantation France Services sont décidés sur la base de 5 critères de priorité :

1. Zone éloignée d'une offre existante
2. Localisation du réseau dans les petites communes (ou quartiers prioritaires)
3. Encourager et prioriser le déploiement de solutions itinérantes (structures mobiles)
4. Favoriser l'implantation dans des lieux de passage habituels
5. Déploiement de nouveaux projets dans les territoires d'outre-mer.

Le réseau France Services poursuit 3 objectifs :

1. Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils polyvalents
2. Une plus grande simplicité des démarches avec le regroupement de différents opérateurs au sein de la même structure
3. Une qualité de service renforcée avec la mise en place de formations d'agents polyvalents.

Afin de faciliter le développement du réseau France Services un financement 30 000 euros par an est attribué par structure.

France Services est piloté par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en collaboration avec 9 partenaires : Pôle Emploi, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), le groupe La Poste, la Direction Générale des Finances Publique, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice. Le réseau est également animé par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts.

DEUX ESPACES LABELLISÉS AU PAYS DE L'OR

Deux espaces France Services ont été labellisés sur le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or au sein des deux antennes de la collectivité. L'Espace France Services de Mauguio-Carnon a ouvert en juillet 2021 et celui de La Grande Motte en novembre 2021.

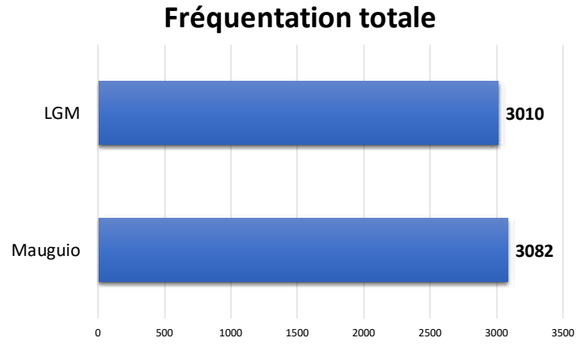

En 2022,
les espaces France Services
ont accompagné plus de

6 000

personnes

L'espace France Services de Mauguio

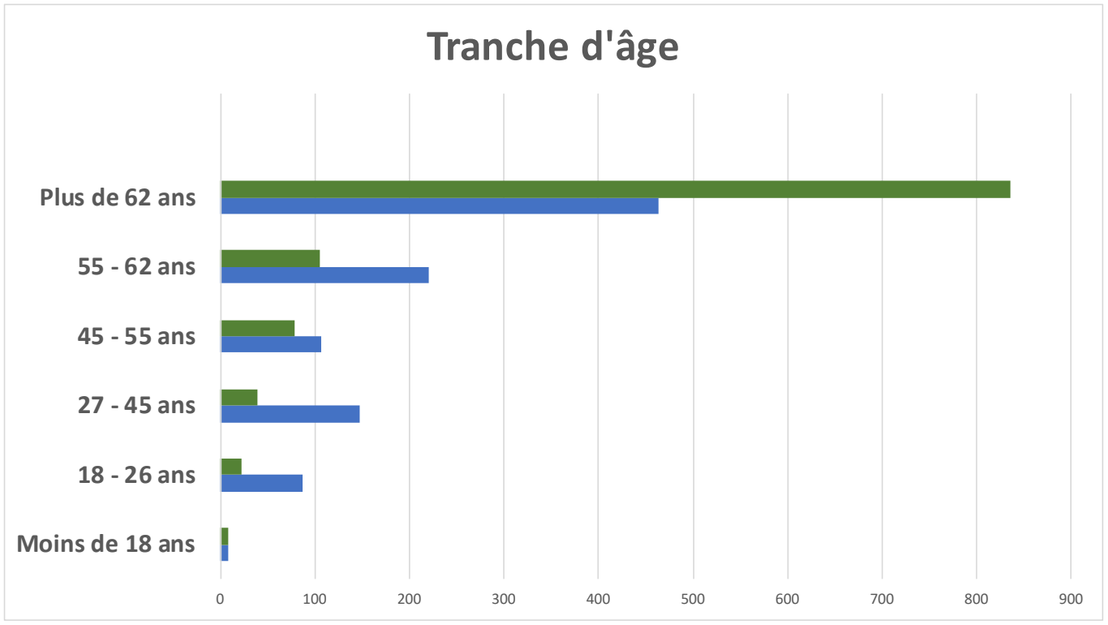
Tranche d'âge
Plus de 62 ans
55 - 62 ans
45 - 55 ans
27 - 45 ans
18 - 26 ans
Moins de 18 ans
0
100
200
300
400
500
600
700
800
900

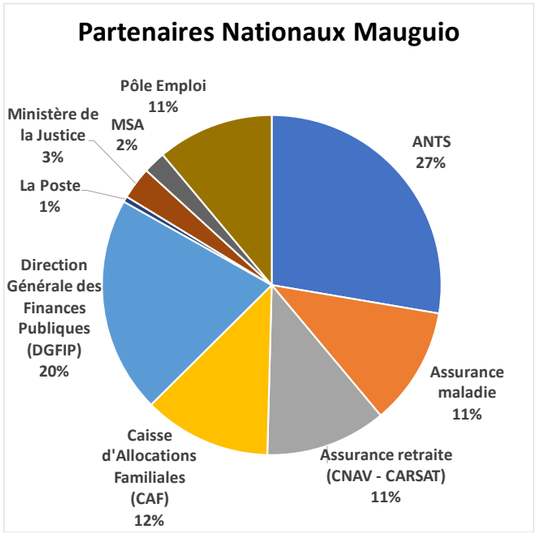
Partenaires Nationaux Mauguio
ANTS 27%
Assurance maladie 11%
Assurance retraite (CNAV - CARSAT) 11%
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 12%
Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) 20%
La Poste 1%
Ministère de la Justice 3%
MSA 2%
Pôle Emploi 11%

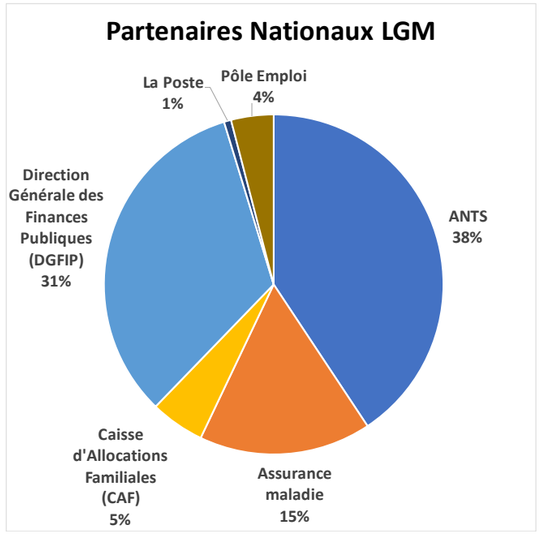
Partenaires Nationaux LGM
ANTS 38%
Assurance maladie 15%
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 5%
Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) 31%
La Poste 1%
Pôle Emploi 4%

Fréquentation mensuelle par structure
Mauguio
LGM
600
500
400
300
200
100
0
Janvier 33 32
Février 63 50
Mars 87 35
Avril 355 480
Mai 369 396
Juin 338 318
Juillet 251 280
Août 251 257
Septembre 353 324
Octobre 366 282
Novembre 388 295
Décembre 228 261

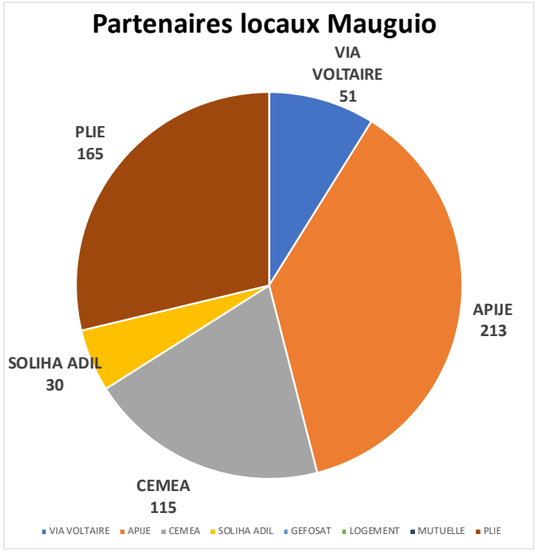
Partenaires locaux Mauguio
VIA VOLTAIRE 51
APIJE 213
CEMEA 115
SOLIHA ADIL 30
PLIE 165
VIA VOLTAIRE
APIJE
CEMEA
SOLIHA ADIL
GEFOSAT
LOGEMENT
MUTUELLE
PLIE

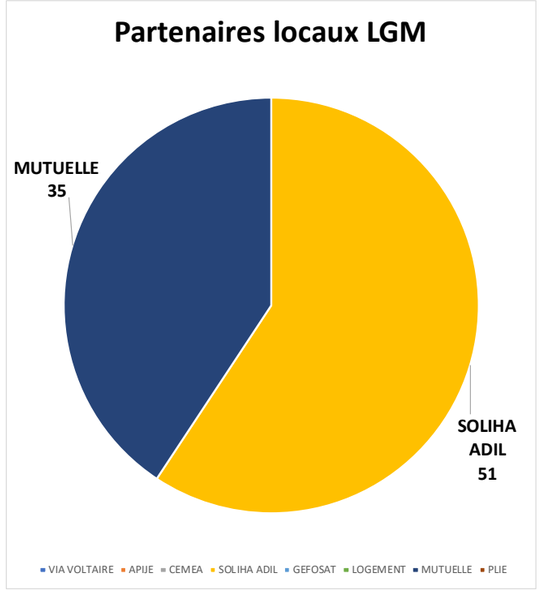
Partenaires locaux LGM
MUTUELLE 35
SOLIHA ADIL 51
VIA VOLTAIRE
APIJE
CEMEA
SOLIHA ADIL
GEFOSAT
LOGEMENT
MUTUELLE
PLIE

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Chiffres clefs : 1 personne sur 6 en France n'utilise pas Internet et 1 personne sur 3 manque de compétences numériques de base.

Objectifs : Accompagner le développement de la dématérialisation avec la mise en place d'un accompagnement adapté avec le recrutement d'un conseiller en numérique. Sa mission est de sensibiliser les personnes en situation d'exclusion numérique et favoriser leur autonomie.

- Contribuer à l'autonomie des personnes dans la réalisation de démarches administratives en ligne.
- Comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen.
- Mieux appréhender l'utilité du numérique dans sa vie quotidienne.

L'Agglomération du Pays de l'Or, avec ses deux conseillers en numérique, développe une stratégie affirmée en matière d'inclusion numérique.

Deux types d'accompagnement sont mis en place :

Accompagnement individuel :
- Demande spontanée
- Demande dirigée (par le CIAS par exemple, ou par les agents France Services)

Accompagnement collectif et animations d'ateliers numériques :
- Prise en main d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone..
- Naviguer sur internet
- Traitement de texte
- Réseaux sociaux…

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

BILAN 2022

880 personnes accompagnées :
- 266 personnes pour des démarches administratives (actualisation CAF, Pôle Emploi, attestation CPAM, pass sanitaire, le e-commerce, abonnement internet, site d'achat en ligne...).
- 614 personnes pour des ateliers individuels (autonomie numérique).

Nombre d'accompagnements par types

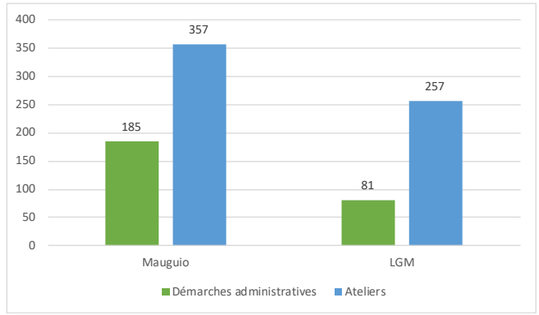

Tranche d'âge

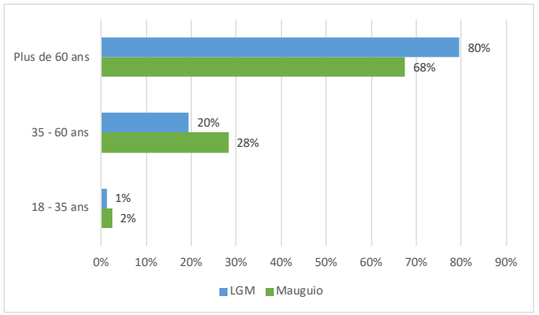

Âge des usagers en accompagnement
- 74 % des usagers ont plus de 60 ans
- 24 % des usagers ont entre 35 et 60 ans
- 2 % des usagers ont entre 18 et 45 ans

Situation des usagers
- 74 % des usagers sont retraités
- 14 % des usagers sont sans emploi
- 12 % des usagers sont en emploi

Statut des usagers

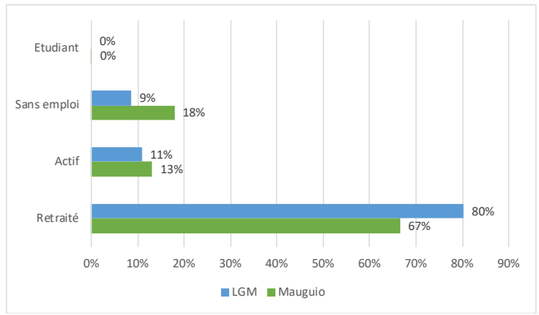

Niveau informatique

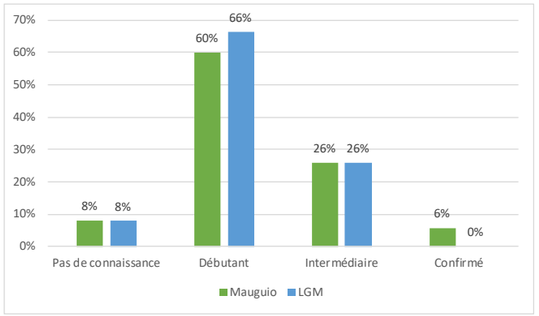

pays de l'or
AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

paysdelor.fr